



HAL
open science

Le site de l'abbaye de Marmoutier (Tours, Indre-et-Loire). Rapport 2007

Elisabeth Lorans

► **To cite this version:**

Elisabeth Lorans. Le site de l'abbaye de Marmoutier (Tours, Indre-et-Loire). Rapport 2007. 2007.
halshs-00679968

HAL Id: halshs-00679968

<https://shs.hal.science/halshs-00679968>

Submitted on 16 Mar 2012

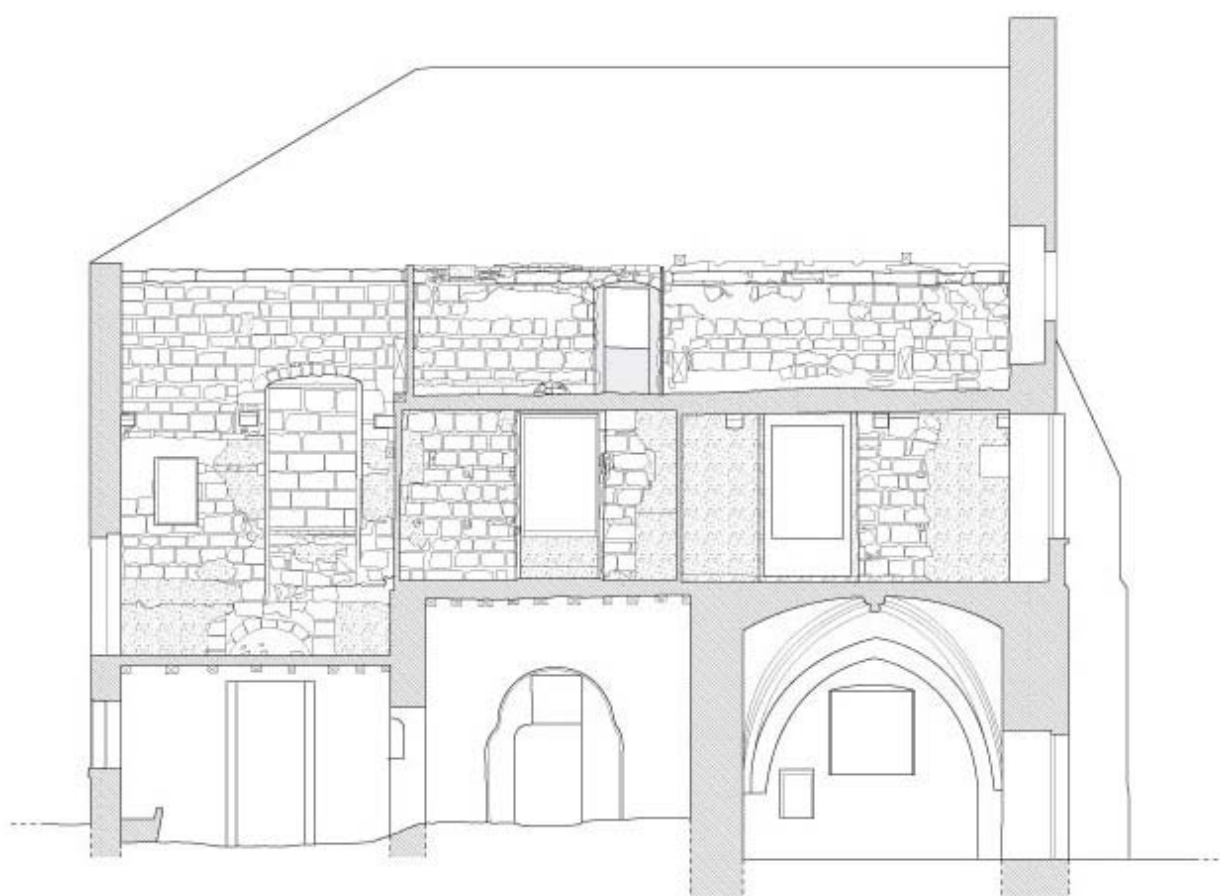
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE SITE DE L'ABBAYE DE MARMOUTIER (TOURS, INDRE-ET-LOIRE)

Rapport 2007
Deuxième et troisième parties

Sous la direction d'Elisabeth Lorans



Volume 3

Université de Tours -CNRS
CITERES, UMR 6173
Laboratoire Archéologie et Territoires
Décembre 2007

2^{EME} PARTIE : BILAN DE L'ANALYSE ARCHITECTURALE DE L'HOTELLERIE (2005-2007)

1. ETAT 1 : L'HOTELLERIE.....	3
1.1. SEQUENCE 1001 : LA CONSTRUCTION DE L'HOTELLERIE.....	3
1.1.1. Le mur nord (M.506).....	3
1.1.2. Le mur sud (M.505).....	5
1.1.3. Le mur ouest (M.501).....	6
1.1.4. Restitution, interprétation et datation du volume initial.....	7
1.2. LA SEQUENCE 1002.....	10
2. ETAT 2 : LA MAISON DU GRAND PRIEUR.....	11
2.1. LA SEQUENCE 1003.....	11
2.2. LA SEQUENCE 1004.....	13
2.3. LA SEQUENCE 1005.....	14
2.4. LA SEQUENCE 1006	17
2.5. LA SEQUENCE 1007.....	18
3. ETAT 3 : LA DEMOLITION PARTIELLE DU BATIMENT.....	18
3.1. LA SEQUENCE 1008.....	18
3.2. LA SEQUENCE 1009.....	18
3.3. LA SEQUENCE 1010.....	19
3.4. LA SEQUENCE 1011.....	19
3.5. LA SEQUENCE 1012.....	20
3.6. LA SEQUENCE 1013.....	20
3.7. LA SEQUENCE 1014.....	20
3.8. LES FONCTIONS POST-REVOLUTIONNAIRES.....	21
LISTE DES FIGURES.....	22
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....	23

Avec quelques parties de l'enceinte, la tour des Cloches et l'extrémité septentrionale du bras nord du transept de l'église abbatiale, le bâtiment communément appelé « Maison du Grand Prieur » fait partie des rares constructions médiévales de l'abbaye de Marmoutier encore conservées en élévation (fig. 1).

L'édifice, orienté dans le sens est-ouest, est actuellement composé de trois niveaux d'élévation et d'un niveau de sous-sol (fig. 2). Le sous-sol, sans doute construit au 20^e siècle, n'est pas inscrit sous le bâtiment, mais appuyé contre le mur nord. Entièrement réalisées en béton, les maçonneries comme la voûte (qui est elle-même construite en métal) n'apportent aucun témoignage sur les états anciens du bâtiment.

En élévation, le bâtiment forme un rectangle de 17,5 m de long et d'environ 12 m de large. Il est fermé au sud par le mur 505, à l'ouest par le mur pignon 501, au nord par le mur 506 (fig. 3). L'extrémité orientale du bâtiment correspond à un mur plus récent construit au début du 19^e siècle (M.504). Il ne s'agit pas d'un mur pignon puisqu'il soutient l'extrémité de la charpente en croupe (fig.2).

Cet édifice présente plusieurs états architecturaux correspondant à des fonctions successives : hôtellerie des hôtes de marque pendant tout le Moyen Âge et le début de l'époque moderne, puis maison du Grand Prieur après la construction d'une nouvelle hôtellerie entreprise dans le cadre de la réforme mauriste dans les années 1685-1687, enfin bâtiment à usages multiples après le démantèlement post-révolutionnaire du monastère et la démolition d'une grande partie du bâtiment (fig. 4).

L'analyse qui suit constitue un premier essai de synthèse qui sera complété à l'issue de la campagne de fouille 2008, quand les niveaux de construction de l'édifice seront atteints dans la zone 4, correspondant à une partie de ce qui fut détruit au début du 19^e siècle (fig. 5). Ce bilan repose sur des relevés en plan et en élévation qui furent exécutés entre 2005 et 2007 par les étudiants participant au stage de terrain organisé par le LAT, la première année sous la forme d'un stage de deux semaines en avril, les deux autres années pendant l'été, en même temps que la fouille. Les relevés ont été coordonnés et mis au propre par Bastien Lefebvre, qui a procédé à l'enregistrement des maçonneries en août 2007. D'une manière générale, toutes les parties des élévations anciennes accessibles sans échafaudage ont été dessinées, parties basses seulement à l'extérieur donc, intégralité ou presque des murs à l'intérieur, quand les planchers insérés *a posteriori* l'ont rendu possible (tab. 1). Parmi les maçonneries anciennes accessibles mais non relevées, il faut noter la face orientale du mur de refend du rez-de-chaussée qui fut largement piquetée, à notre demande, par les services techniques de la Ville. Ce dégagement, réalisé d'octobre à décembre 2007, a révélé de nouveaux éléments qui ont été pris en compte dans l'analyse mais le relevé devra être effectué en 2008.

N° mur	Orientation	Relevés
501	N/S	intérieur : 63, 70, 72, 79, 87 ; extérieur : 89, 118, 119
502	N/S	
503	N/S	
504	N/S	
505	E/O	intérieur : 62, 69, 71, 73, 77, 78, 121 ; extérieur : 84, 85, 86
506	E/O	intérieur : 61, 76, 88, 117, 120, 122, 123 ; extérieur : 90, 91, 92, 116
507	E/O	
508	N/S	
509	N/S	
510	E/O	
511	N/S	
512	E/O	face N : 93
513	N/S	
514	N/S	
515	N/S	

Tableau 1 : inventaire des murs de la zone 3 et relevés effectués.

1. ETAT 1 : L'HOTELLERIE

1.1. SEQUENCE 1001 : LA CONSTRUCTION DE L'HOTELLERIE

1.1.1 Le mur nord (M.506)

Le mur 506 présente une maçonnerie aux parements intérieurs et extérieurs réalisés en pierres de taille de moyen appareil de tuffeau blanc disposées en appareil réglé qui encadrent un blocage de moellons de tuffeau ; l'ensemble (UC 30086) est lié à la chaux (fig. 6, 7, 12 et 13). Large d'un mètre, le mur est scandé par trois contreforts plats (CTF 549, 557 et 559) sans doute d'un type identique. Saillants d'environ 85 cm du parement du mur, ils sont larges d'1,13 m, à l'exception du contrefort le plus à l'ouest qui pouvait être un peu plus large (1,24 m). Aujourd'hui, aucun de ces contreforts n'est conservé dans son état d'origine : tous ont été plus ou moins bûchés. A l'ouest, CTF 559 (UC 30234) a été totalement détruit : il fut bûché au nu du mur (UC 30215) (séquence 1005), lors de la construction de l'aile du 18^e siècle. La partie haute du contrefort central (CTF 557, maçonnerie : UC 30205) fut elle aussi bûchée au nu du mur (UC 30204), au même moment ; la partie basse est encore conservée, mais sa face nord fut toutefois reparementée (UC 30237). Même si sa hauteur fut peut-être réduite (UC 30177) et malgré quelques menues reprises (UC 30176 et 30201), le contrefort oriental (CTF 549, maçonnerie UC 30175) est le mieux conservé de la façade nord. Il présente un ressaut chanfreiné qui réduit son épaisseur de 9 cm à une hauteur de 57,15 m NGF ; sa partie haute se termine par un glacis (fig. 2, 6 et 7).

Un grand arc brisé à double rouleau (ARC 552) est situé entre les deux contreforts occidentaux (EA 557 et 559) (fig.18 a). Dans son état originel (en séquence 1001), cet arc composé de claveaux extradossés permettait un accès libre depuis l'extérieur, vraisemblablement sans système de fermeture. Actuellement, il est bouché par la maçonnerie 30207 sans doute mise en place lors de la séquence 1005 qui correspond à la transformation de la maison du Grand Prieur par l'adjonction d'un nouveau corps de logis au nord-ouest du

bâtiment (*cf. infra*) (fig. 4). Des traces de peinture sont encore visibles sur la face extérieure de cet arc : il s'agit de faux joints rouges dessinant des claveaux ; comme pour les peintures observées à l'intérieur du bâtiment (*cf. infra*), les joints des claveaux figurent de petites colonnettes stylisées (un fût surmonté d'un tailloir et d'un chapiteau portant un arc). D'un point de vue structurel, il est important de noter que la retombée de cet arc, toujours réalisée en claveaux extradossés, s'inscrit dans la maçonnerie même du mur et des contreforts, à travers leur blocage. Ainsi est-on assuré d'une part de la contemporanéité entre l'arc et la maçonnerie et d'autre part de la largeur de cette ancienne ouverture (4,60 m), puisque ses piédroits se confondent avec les contreforts.

La seconde ouverture du mur 506 appartenant à cette séquence correspond à la baie 528 : transformée en porte accessible par l'escalier 548, elle est désormais l'unique accès au premier étage du bâtiment (fig. 6, 7 et 24 a). Dans son état initial, cette baie était couverte d'un arc plein cintre aux claveaux extradossés ; côté extérieur, l'arc est souligné par un tore encore visible qui se prolongeait également le long des piédroits. Deux indices permettent de proposer avec plus de certitude que cette ouverture était une simple baie et non une porte. Tout d'abord, à l'extérieur, seul le piédroit oriental est conservé ; il se terminait par un congé qui détermine la position de l'appui de l'ouverture¹ : la hauteur sous clé était alors voisine de 2,45 m. Côté intérieur, le coup de sabre correspondant au même piédroit permet de restituer une hauteur de 3,40 m. Cette différence de position de l'appui est difficile à expliquer si l'on envisage la présence d'une porte. En revanche, elle trouve une explication plus satisfaisante si on restitue une baie d'éclairage. L'autre indice est issu de l'examen du parement situé immédiatement sous la clé de l'arc plein cintre, visible côté intérieur (fig. 12 et 13). Cette maçonnerie est située en retrait du front de l'arc de la baie, mais pour autant l'ensemble est contemporain ; de surcroît, comme l'arc, elle est recouverte du motif de faux joints rouges. En partie haute, la baie était donc fermée par une paroi maçonnée de faible épaisseur. Elle devait être percée d'une ou deux ouvertures de dimensions plus réduites, chacune disposant sans doute d'un couverture propre : l'ensemble formait certainement une baie géminée.

Aux étages, toute la face intérieure du mur était recouverte d'un décor de faux joints rouges dessinant un appareil réglé (UC 30027) qui reprend celui de la maçonnerie. Ce décor peint se prolongeait jusqu'à la corniche saillante qui couronne encore le faite du mur (UC 30085) (fig. 18 b). Cette corniche était elle-même peinte en rouge et soulignée par une bande jaune. Rien ne vient s'intercaler entre la maçonnerie de la séquence 1 et ce décor qui lui est donc vraisemblablement contemporain.

Aucune autre ouverture appartenant à la séquence 1 n'a pu être reconnue avec certitude dans le mur 506. L'interrogation est toujours de mise à propos du coup de sabre 30188, qui correspond pourtant sans équivoque au piédroit d'une ancienne ouverture (OUV 550) (fig. 12 et 13). L'examen des maçonneries a permis d'établir que les blocs de 30188 sont contemporains de ceux du contrefort 549 (UC 30175), mais il est impossible de statuer sur l'ouverture elle-même, qui peut appartenir à la séquence 1 mais aussi être un percement plus récent². Quoi qu'il en soit, cette baie est obligatoirement antérieure à la séquence 1005, qui marque son abandon (UC 30174).

1. Il faut toutefois noter qu'à l'assise inférieure (où se situerait l'appui) un joint montant se trouve à l'aplomb de la retombée du congé.

2. Cette hypothèse pourrait être confirmée par la présence de traces de bûchage dans l'embrasure de la baie. Pour s'en assurer, il faudrait réaliser un sondage dans la maçonnerie 30174.

1.1.2. Le mur sud (M.505)

Le mur 505 présente lui aussi des parements intérieurs et extérieurs réalisés en pierres de taille de moyen appareil de tuffeau blanc disposées en appareil réglé qui encadrent un blocage de moellons de tuffeau ; l'ensemble, large d'un mètre, est lié à la chaux (UC 30032) (fig. 8, 9, 14 et 15). Comme au nord, le mur sud est scandé par trois contreforts plats, mais ici tous ne sont pas construits sur un même type. Deux d'entre eux, les plus à l'ouest (CTF 546 et 544), présentent des dimensions et une configuration égales à celles déjà observées ; ils sont en saillie de 0,84 m par rapport au nu du mur sur une largeur de 1,22 m ; comme au nord, ils présentent un ressaut de 9 cm à une altitude quasi identique (57,08 m NGF). La meilleure conservation de ces contreforts permet d'observer le glacis intact qui les couronne (fig. 2 b). Seul le contrefort oriental (CTF 545) est d'un type différent : en plus forte saillie (1,18 m) et plus large du double (2,78 m), il est aussi plus haut que les autres. Il possède un ressaut chanfreiné supplémentaire situé à 55,4 m NGF. Toute la partie basse de ce contrefort fut restaurée, sans doute récemment (UC 30161) puisque cette réfection est postérieure à la séquence 1011 (*cf. infra*). On remarque également, au-dessus du second ressaut, une série de quatre trous de poutre (UC 30163) désormais bouchés (UC 30164) (fig. 8 et 9). Ni l'interprétation de ces trous, ni leur positionnement chronologique n'est assuré : peut-être ont-ils un lien avec un ancien portail qui prenait appui contre le contrefort et contre le pilier situé plus au sud ?

Les motivations de la construction de ce contrefort atypique restent actuellement difficiles à établir. Sa taille importante et le fait qu'il soit unique dans l'état actuel du bâtiment suggèrent pourtant une fonction particulière. Toutefois aucun aménagement intérieur ne lui est associé. Les sources iconographiques n'apportent pas plus d'éléments de réponse, ni les gravures de la fin du 17^e siècle (fig. 22 et 25), ni même les deux versions du dessin, pourtant plus précis, conservé aux archives départementales (ADIL H 305-9 et 10, fig. 23). Faut-il alors l'envisager comme la réponse ponctuelle à un besoin architectonique particulier ?

Comme dans le mur nord, l'extrémité ouest du mur est ouverte d'un grand arc brisé à double rouleaux (ARC 504) inscrit entre les contreforts occidentaux (fig. 2 b et 21 e). Cet arc présente des caractéristiques strictement identiques à celui en vis-à-vis (ARC 552). Il est actuellement bouché par une maçonnerie de moellons (UC 30003), mais il était à l'origine ouvert, semble-t-il là encore sans dispositif de fermeture.

La présence de trois baies appartenant à la séquence 1 est attestée dans ce mur gouttereau sud (fig. 4). Deux semblent appartenir au même type (FEN 522 et 547). Il s'agit de baies couvertes à l'extérieur d'un linteau échancré en plein-cintre, tandis que le couvrement intérieur correspond à un tas-de-charge échancré d'un arc plein-cintre (fig. 14, 15, 19 a et d). Il faut alors noter le caractère peu commun, voire inédit, de ce type de montage s'il s'agit bien d'une construction de la fin du 12^e siècle (*cf. infra*). Actuellement seule la partie haute de ces ouvertures est encore en place : malgré une conservation partielle, il est possible de restituer des ouvertures d'une largeur proche de 70 cm. La hauteur de ces baies est en revanche inconnue. Sans doute s'agissait-il de baies en lancette, c'est-à-dire peu larges mais assez hautes. Le couvrement intérieur de chacune de ces baies était souligné par un système de faux claveaux (identique à celui déjà décrit pour l'ARC 552) contemporain d'un décor de faux joints peint sur le parement intérieur de la maçonnerie 30032 (fig. 19 a). Aucune trace d'une baie du même modèle n'a pu être reconnue dans la travée formée entre les contreforts 546 et 544, il est toutefois possible de d'envisager sa présence sous l'emprise de l'actuelle baie 511 (fig. 4).

D'un type différent, l'ouverture 512 appartient elle aussi à la séquence 1. Elle est située à l'étage dans l'angle ouest du mur, si bien que du côté intérieur c'est le mur 501 qui lui sert de piédroit et du côté extérieur, c'est le contrefort 546. A l'intérieur, cette baie est couverte

d'un arc plein cintre (UC 30017 et 30016) qui dispose de claveaux extradossés (fig. 14, 15 et 19 b). Une partie de cet arc fut détruite lors du bouchage de la baie (UC 30015) ainsi que l'intégralité du piédroit gauche. Côté extérieur, c'est tout l'arc qui fut démonté lors du bouchage de la baie : seul son négatif est visible entre le parement 30032 et la reprise de maçonnerie (UC 30165) (fig. 19 c). Là encore, à l'intérieur, sur le front de l'arc, on reconnaît un décor de faux claveaux stylisés associé à un décor de faux joints rouges.

L'interprétation de cette ouverture est difficile. Sa largeur d'1,31 m et sa hauteur proche de 3 m, mais aussi sa position dans le mur suggère davantage une porte qu'une fenêtre. Quelle pouvait alors en être la fonction ? Aucune trace d'un arrachement de maçonnerie n'est visible sur le parement extérieur du mur 506. Faudrait-il croire que cette porte donnait accès à une structure en bois en encorbellement sur la façade ? Pourtant, sur la façade sud, aucune série de trous de poutres ne vient étayer cette hypothèse. On doit exclure la présence de latrines en encorbellement, qui auraient alors été à l'aplomb de l'ouverture créée par l'ARC 504. Reste l'hypothèse d'un balcon ou d'une galerie. Cette dernière proposition est sans doute la plus vraisemblable, même si architecturalement rien ne vient appuyer cette hypothèse, à l'exception peut-être du fait que le seuil de la porte 512 correspond précisément au ressaut chanfreiné des contreforts. L'hypothèse d'une galerie est d'ailleurs renforcée par la comparaison avec celle qui est restituée à l'hôtellerie de Cluny, connue sous le nom d'Écuries Saint-Hugues et aussi datée du 12^e siècle ; toutefois, elle ne présentait pas de contreforts à contourner (STRATFORD 1992 : 392) (fig. 20).

Identique à celui observé sur le mur nord, un décor de faux joints rouges (UC 30027) est toujours partiellement conservé sur la face interne du mur des deux étages. Là encore, il se prolonge jusqu'à une corniche (UC 30073, 30040, 30042 et 30044) peinte en rouge et soulignée d'un épais trait jaune.

1.1.3. Le mur ouest (M.501)

C'est le seul mur pignon encore en élévation. Il n'est toutefois pas conservé dans son intégralité puisqu'il fut réduit à la hauteur de 67 m NGF (fig. 2 c). La maçonnerie de ce mur (UC 30110-30140) est réalisée comme celle des murs 505 et 506 (UC 30032 et 30086). Il s'agit aussi d'un mur aux parements intérieurs et extérieurs constitués de pierres de taille de moyen appareil de tuffeau blanc disposées en appareil réglé qui encadrent un blocage de moellons de tuffeau ; ce mur est large d'1,15 m et sa maçonnerie est liée à la chaux. Trois contreforts rythment verticalement la façade de manière symétrique (fig. 10, 11, 16 et 17). Celui situé dans l'angle sud de la façade (CTF 541, maçonnerie UC 30146) est à la fois contemporain de 30140 et du contrefort 546 (UC 30170) à l'angle de la façade méridionale (M.505). L'aspect de ces contreforts est très proche ; on retrouve une mise en œuvre architecturale identique : la présence d'un ressaut à la même altitude et le couronnement par un important glacis. Seules les dimensions varient : le contrefort 541 est plus large de 6 cm (1,28 m) mais surtout plus en saillie (1,14 m au lieu de 0,84 m pour celui de la façade sud). À l'opposé, au nord, on reconnaît un contrefort identique (CTF 561). Moins bien conservé que le précédent, il a subi de nombreuses transformations et destructions partielles lors de la construction du mur 512 et à l'occasion de l'aménagement des ouvertures 556 et 560 (séquence 1005). Au milieu se trouve un autre contrefort qui présente les mêmes caractéristiques que ceux des angles ; il est toutefois plus haut puisqu'il traverse les quatre niveaux d'élévation (CTF 540).

Un jeu complexe de ressauts s'organise sur cette façade. Entre les deux contreforts latéraux, trois chanfreins règnent sur le mur. Les extrémités occidentale et orientale du plus bas (situé à environ 53,4 m NGF) n'existent plus car elles ont été détruites lors du percement des portes 543 et 542. Ce même ressaut est également présent sur la face occidentale du

contrefort central. Le deuxième ressaut continu court sur toute la façade en traversant les trois contreforts. Le troisième correspond à l'assise située immédiatement au-dessus des plates-bandes des fenêtres 531 et 532 ; il est donc plus haut que le sommet des contreforts latéraux, mais ne se retrouve pas non plus sur le contrefort central. Trois autres ressauts sont à mentionner, mais à la différence des précédents présents sur toute la façade, ceux-ci n'appartiennent qu'au contrefort central. Ils sont situés entre les deux ressauts les plus hauts et seul le plus bas d'entre eux est bagué c'est-à-dire qu'il épouse les trois faces du contrefort, contrairement à tous les autres observés dans la construction qui n'occupent que la face extérieure. Toutes les ouvertures de ce mur pignon sont des percements plus récents (*cf. infra*, séquence 1003) et aucun indice de baies appartenant à la séquence 1001 n'est conservé dans ce mur (fig. 10, 11, 16 et 17).

A l'intérieur, on observe le même type de décor qui représente un appareil réglé. Les faux joints peints en rouge sont interrompus à la hauteur des corniches des murs gouttereaux (UC 30073, 30040, 30042 et 30044 d'une part et 30085 d'autre part) par une frise qui figure des motifs géométriques de méandres à fort effet de perspective (fig. 18 b et 21 a). Ainsi, l'impression visuelle était celle de la continuité, marquée par une ligne horizontale enserrant tout le volume du bâtiment.

Le décor de faux joints rouges n'est pas absent du rez-de-chaussée puisqu'il est observable de manière partielle dans la salle occidentale, présent jusque sur les ogives et les voûtains des voûtes 505 et 566 qui couvrent cet espace. En effet, toute la partie occidentale du bâtiment, c'est-à-dire l'espace situé entre les murs 501 et 502, était couverte d'un voûtement toujours en place : il se divise en deux travées séparées par un arc doubleau dont chacune est couverte d'une voûte d'ogive quadripartite (fig. 16 et 17). L'ensemble est caractérisé par un décor simple : les ogives sont simplement ornées d'un épais tore qui devait se prolonger le long des pilastres (fig. 21 b et c). Au nord et au sud, cet espace voûté était ouvert par les arcs brisés déjà décrits, respectivement ARC 552 et 504, tandis qu'à l'ouest il semble qu'il fut à l'origine aveugle. A l'est, le mur 502 contre lequel les voûtes s'appuient appartient lui aussi à la séquence primitive (1001) ; le piquetage de l'épais revêtement de ciment appliqué contre sa face orientale (soit dans la pièce médiane du rez-de-chaussée) a permis de découvrir une ancienne ouverture (sans doute également une porte) large d'environ 1,60 m et couverte d'un arc surbaissé (fig. 21 d). Cette ouverture fut fortement oblitérée lors de l'aménagement de la porte 564 ; côté ouest, l'arc fut même intégralement récupéré et le négatif de cette ouverture est à peine visible à travers la perturbation liée au percement de la porte moderne (POR 564). Sur ce même mur 502, dans la pièce médiane, le décapage de l'enduit a également permis de reconnaître en différents endroits les indices irréfutables de la présence d'un voûtement aujourd'hui détruit mais qui à l'origine était sans doute identique à celui encore en place à l'ouest du mur. Non seulement les retombés des voûtes sont parfaitement visibles à chaque extrémité mais encore la présence au centre du mur du pilastre de l'arc doubleau ne fait pas de doute, malgré son important bûchage (fig. 21 d). Comparés au voûtement encore en place, ces vestiges s'interprètent sans ambiguïté comme appartenant à une structure rigoureusement identique. Ces mêmes remarques s'appliquent également à la maçonnerie 30101 du mur 506 qui correspond au bûchage d'un voutain (fig. 12 et 13)

1.1.4. Restitution, interprétation et datation du volume initial

A partir de ces différentes observations, il est possible de restituer l'état du bâtiment peu de temps après sa construction (fig. 4). Il s'agissait d'un édifice à deux niveaux d'élévation : un rez-de-chaussée et un vaste étage sous charpente. En cela cette organisation est similaire à celle d'autres hôtelleries médiévales comme celle du monastère de Cluny édifée autour des années 1100 (STRATFORD 1992 : 392-393 ; MAURICE, SALVEQUE 1992) ou celle de Nanteuil-

en-Vallée en Charente (DUBOURG-NOVES 1999 : 288-289) ; elle se rapproche également de la structure des hôpitaux médiévaux aux fonctions assez voisines et dont celui de Pons figure parmi les plus beaux exemples (SCHEFFER 2003). Les dimensions de ces édifices sont d'ailleurs assez proches : mis à part Pons qui n'appartient pas à un contexte monastique, les hôtelleries citées sont des bâtiments longs de 50 à 60 m³.

A Marmoutier, la partie subsistante ne représente que le tiers du bâtiment qui s'étendait sur un peu plus de 56 m d'après un plan du 18^e siècle (ADIL H 236 ; fig. 5) et qui est assez proche de la mesure de 29 toises indiquée dans le procès-verbal de 1793 édité par l'abbé Chevalier en annexe à l'*Histoire de Marmoutier* rédigée par dom Martène (vol. 2, p. 624)⁴. Actuellement il est encore un peu tôt pour affirmer que l'ensemble appartient bien à une seule et même phase de construction. En effet, la fouille réalisée sur une emprise de 120 m² (zone 4) et située précisément à l'inflexion du bâtiment visible sur ce plan n'a pas, à la fin de la campagne de l'été 2007, permis d'atteindre les niveaux de construction les plus anciens : il n'est donc pas encore possible d'affirmer que l'ensemble des maçonneries visibles sur le plan ADIL H 236 est contemporain. En outre, l'absence de connexion physique entre les deux zones de fouille ne permet pas de rattacher avec certitude les séquences reconnues dans les zones 3 et 4. En revanche, si l'on se fie au procès-verbal de 1793, l'ensemble du rez-de-chaussée était voûté à la fin du 18^e siècle. Dans la partie la plus orientale, l'existence d'un voûtement dès l'état primitif n'est toutefois pas assurée : dans la zone 4 les colonnes et les colonnettes engagées sont de toute évidence postérieures à l'état architectural le plus ancien. En revanche, ce n'est pas le cas dans la partie encore en élévation (zone 3) où les voûtes d'ogives qui existent encore comme celles qui existaient dans la pièce contiguë à l'est sont synchrones des maçonneries les plus anciennes (cf. *supra*).

Ce rez-de-chaussée voûté ne formait pas un volume unique puisque le mur 502 appartient à l'état primitif. Ce refend définit, uniquement au rez-de-chaussée, au moins deux espaces ; peut-être d'autres subdivisions existaient-elles, mais aucun indice ne vient pour l'instant alimenter cette hypothèse. On distingue donc, dans l'état actuel de la recherche, l'extrémité occidentale du bâtiment, contenue entre les murs 501 et 502, qui, ouverte au nord comme au sud, formait un passage voûté carrossable, à l'instar de celui de l'ancien hôpital de Pons.

La fonction du reste du rez-de-chaussée ne peut être déterminée par des indices architecturaux ou archéologiques mais elle nous est indiquée par la *Chronique des abbés de Marmoutier* selon laquelle l'abbé Hervé de Villepreux fit édifier devant l'église une grande salle au-dessus de greniers afin que les moines n'aient plus à pâtir de la présence des visiteurs de marque, ecclésiastiques ou laïcs, jusqu'alors reçus dans la *cella* des novices, citée ici pour la seule fois dans la chronique des abbés de Marmoutier⁵. Cette évocation qui renvoie sans

³. Bien qu'elle soit traditionnellement identifiée comme abritant les greniers et les celliers de l'abbaye, la longue construction à deux niveaux d'élévation qui fermait le monastère de la Trinité de Vendôme, à l'ouest, a pu associer le stockage en rez-de-chaussée à l'accueil à l'étage, bien qu'une autre hôtellerie (*domus hospitum*) ait occupé l'aile occidentale du cloître et qu'il soit aussi question d'une aumônerie, non localisée, citée en 1109 (ISNARD 2007 : 52-53 et 60). L'insertion des fenêtres géminées dans une maçonnerie en moellons noyés dans du mortier qui appartiendrait à la fin du XI^e siècle, une transformation attribuée par I. Isnard au milieu du XII^e siècle, ne peut-elle traduire un renforcement de la fonction résidentielle au détriment de la fonction de service ?

⁴. Cette pièce des Archives départementales manque dans la liasse 1Q283 qui ne contient que le procès-verbal de 1791 (Marmoutier 2006 : 25), d'où le recours à l'édition faite par l'abbé Chevalier.

⁵. « *Cum in cella novitiorum, episcopi, alli praelati, abbates et nobiles viri hospitio recepti, conventum omnino lavatorium absque obviatione servientium vix posset. Ubi magni cordis Herveus, ad tumultum illum tranquillandum, pro bono et quiete conventus, intra triennium ordinationis suae, aulam novam speciosissimam, ante ecclesiam, cum granariis subtilis, multae valentiae et sumptibus XXIII millium solidorum disposuit.* » (*Chronicon Abbatum Majoris Monasterii, Recueil des Chroniques de Touraine*, André Salmon éd., p. 323 et p. CIX pour le commentaire en français). Cette mention appartient, selon Salmon (p. CV et CX), à la première partie de la chronique qui s'achève avec Hugues de Chartres, mort en 1227. Dom Martène, qui assigne à

doute aucun à la construction analysée atteste donc la double fonction d'accueil des hôtes de marque et de stockage, une association observée dans d'autres édifices de même nature récemment révélés par la fouille.

Tel est le cas de l'hôtellerie du groupe épiscopal de Rouen, placé sous l'autorité de l'évêque, et édifiée au début du 9^e siècle au sud de l'église Notre-Dame, en avant du palais de l'évêque. Au rez-de-chaussée, une grande fosse cylindrique, très certainement à usage de silo, fut reconnue dans l'une des deux pièces de ce bâtiment à étage dont la qualité architecturale est attestée notamment par la découverte de nombreux fragments de verres à vitres dont certains étaient peints (LE MAHO 1994 : 17).

Plus récemment, fut fouillé à un vaste bâtiment de 15 m par 45 m appartenant à l'abbaye Notre-Dame de Nevers. Située légèrement en marge du monastère, cette construction du 9^e siècle fut également interprétée comme le bâtiment d'accueil du monastère. Les structures, telles que des foyers, et le mobilier révèlent une occupation de type domestique mais aussi le stockage de céréales, les graines étant conservées soit dans des sacs déposés sur le sol – une pièce a livré une grande quantité de graines - soit dans des silos (SAINT-JEAN VITUS 2005 : 73- 77).

A Marmoutier, écuries et remises sont attestées à la fin du 18^e siècle par les procès-verbaux de visite de 1791 et de 1797 édités par l'abbé Chevalier (vol. 2 : 613 et 624), alors que le bâtiment avait été transformé en résidence du grand prieur depuis environ un siècle, et la fouille en cours de la zone 4 atteste le compartimentage durable de cet espace par des parois légères, convenant bien à une fonction de stockage (Marmoutier 2006 : 28-30 ; Marmoutier 2007, vol. 1 : 48).

Dans l'état initial, au-dessus d'un niveau de service abritant les denrées nécessaires à la nourriture des visiteurs, voire leurs chevaux eux-mêmes comme dans l'hôtellerie de Cluny, régnait une grande salle, qualifiée de « *speciosissima* » par le chroniqueur du 13^e siècle qui indique en outre le coût global de la construction : 23000 sous. Selon les termes de la chronique, on a bien affaire à une réalisation de grande envergure due à l'abbé Hervé de Villepreux qui exerça sa charge de 1179 à 1189, date à laquelle il la résigna au profit d'une vie solitaire.

Ce passage nourrit également la question de la datation de l'édifice dont la construction aurait été entreprise (voire achevée ?) lors de la troisième année de l'abbatit d'Hervé, soit en 1181.

En attendant la fouille des niveaux de construction de l'édifice en zone 4, les seuls éléments matériels disponibles sont de nature stylistique et concernent le voûtement du passage occidental. Il ne s'agit pas ici de voûtes angevines puisqu'il n'y a pas ou peu de différence de hauteur entre la clef des arcs et celle des voûtes (fig. 16 et 17), ce qui distingue cette réalisation d'autres constructions tourangelles contemporaines qui ont eu recours au voûtement bombé caractéristique du gothique angevin. C'est par exemple le cas des nouvelles travées de la basilique Saint-Martin, du deuxième vaisseau de l'église Saint-Lazare ou encore celui des salles des tours de la cathédrale (ANDRAULT-SCHMITT 2003 : 289). Cette différence peut résulter de la nature même du bâtiment destiné à être surmonté d'un étage ce qui, comme pour les salles capitulaires, nécessite d'utiliser des voûtes moins articulées⁶.

Dans une analyse préliminaire de cette structure, Claude Andrault-Schmitt souligne le contraste existant entre d'un côté l'absence de formeret, qui dans un édifice culturel serait un signe d'ancienneté ou d'archaïsme, et de l'autre le calibrage des ogives en simple tore, très

l'abbatit d'Hervé les dates de 1177-1187, fait dire à ce texte que la construction fut achevée en trois ans (vol. 2, p. 144 et 163) alors qu'il faut plutôt comprendre, comme l'indique Salmon dans son commentaire, que cette réalisation fut entreprise dans la troisième année de l'abbatit d'Hugues.

6. Cette hypothèse a été formulée par Claude Andrault-Schmitt que nous remercions de l'aide qu'elle nous a apportée dans l'analyse des voûtes en place comme des bases encore partiellement dégagées de la zone 4.

mince, sur bandeau également mince (douceur ?), ainsi que l'appareillage soigné des compartiments qui invitent à avancer dans la chronologie. Si l'on admet une construction dans les années 1180, l'édifice mélangerait des traits stylistiques anciens et d'autres plus novateurs.

Enfin, sur le plan topographique, la construction de cette longue hôtellerie délimita une vaste aire ouverte en avant de l'église, bordée au nord par le coteau et à l'ouest par l'enceinte, le passage voûté assurant la communication entre cette avant-cour et le reste du monastère étant placé à proximité immédiate de l'entrée nord-ouest, alors entrée principale de l'enclos (COOWAR 1999 : 59-60). C'est là que devait déboucher la *via communis*, qui longeait le coteau et que l'abbé Simon Le Maye (1330-1352) fit fermer⁷ (fig. 1 et 26).

1.2. LA SEQUENCE 1002

Cette séquence comprend l'aménagement de deux baies dans la façade méridionale (FEN 511 et 519), ainsi que la mise en place du décor peint de faux joints jaunes (fig. 4). L'ensemble de ces modifications est antérieur à la séquence 1003 qui correspond notamment à la mise en place du deuxième étage (*cf. infra*). En revanche, il n'est pas possible de confondre cette séquence à celle précédemment décrite : d'une part parce que les faux joints jaunes recouvrent ceux peints en rouge qui appartenaient à l'état primitif du bâtiment, ensuite parce que le percement de la fenêtre 519 a obligatoirement entraîné la destruction de la baie en lancette (BAI 547) ; il en fut peut-être de même concernant la baie 511 (*cf. supra*). A cela s'ajoutent d'autres indices qui montrent que l'insertion de l'encadrement des baies est postérieure à la maçonnerie primitive (UC 30032), même si les hauteurs des blocs des piédroits respectent assez fidèlement celles des assises du mur. Les deux baies sont construites selon un modèle strictement identique (fig. 14, 15 et 19 c et d). Elles sont larges d'1,70 m et hautes de 3,65 m à l'intérieur, d'1,52 m et 2,5 m à l'extérieur. A l'ouest, FEN 511 est moins bien conservée : elle fut réduite lors de la séquence 1005 (UC 30169), tandis qu'à l'est la baie 519 est plus facilement lisible. Ainsi il est possible d'affirmer que ces deux baies disposent d'un ébrasement intérieur, qu'elles sont couvertes à l'intérieur par un arc surbaissé aux claveaux extradossés et par un linteau chanfreiné à l'extérieur ; elles disposent aussi d'un appui mouluré et saillant sur la façade sud. On ne peut pas rigoureusement parler d'allèges pour ces fenêtres puisque celles-ci correspondent en fait à l'amincissement de la maçonnerie (UC 30032) de la séquence précédente (UC 30049 pour FEN 519, non visible pour FEN 511).

La datation de cette séquence est fragile tant les indices disponibles sont faibles : il est toutefois possible de proposer que ces baies soient des aménagements de la fin du Moyen Âge.

7. « Praefatus le Maye (...) a quo non difficulter impetravit ut via communis inter ecclesiam et prioratum Septem Dormientium ac turrim, et qua iter erat ad sacellum Sancti Johannis, indequem ad rupeculas, occluderetur, multis tamen e plebe adversantibus et obsistentibus... » (*Supplementum ad Chronicon Abbatum Majoris Monasterii, Recueil des chroniques de Touraine*, A. Salmon éd., p. 383).

2. ETAT 2 : LA MAISON DU GRAND PRIEUR

2.1. LA SEQUENCE 1003

Elle comprend d'importantes modifications qui correspondent essentiellement aux percements de plusieurs baies et à la subdivision en trois niveaux du grand volume sous charpente de l'état primitif (séquence 1001) (fig. 4).

Plusieurs types de baies appartiennent à cette séquence ; elles se regroupent en deux catégories selon qu'elles sont situées au deuxième niveau ou qu'elles éclairent le troisième ou le quatrième niveau. Celles des deux niveaux supérieurs sont d'un même type, mais elles doivent pourtant être divisées en deux sous-catégories selon qu'elles appartiennent au mur pignon ou aux murs gouttereaux. Sur ces derniers, les baies reconnues sont au nombre de trois. Elles présentent des dimensions semblables à quelques centimètres près. Il s'agit de fenêtres rectangulaires ; à l'intérieur elles sont couvertes d'un arc surbaissé extradossé, ont une hauteur sous clé d'environ 2 m et sont larges de près d'1,15 m ; à l'extérieur c'est une plate bande clavée qui permet le couvrement d'une ouverture chanfreinée large de 0,77 m et haute d'1,07 m. Ainsi, sur le mur nord on compte les fenêtres 526 et 530. Il s'agit en fait de simples trous pratiqués dans la maçonnerie 30086 dont seuls les couvremets (intérieurs et extérieurs) sont véritablement aménagés (respectivement UC 30084 et 30102) avec parfois un ou deux blocs pour les piédroits (fig. 13). Ces percements ont entraîné la destruction d'une partie de la corniche maçonnée 30085. Actuellement, si la baie orientale est intacte⁸, celle de l'ouest fut modifiée à deux reprises : d'abord son piédroit extérieur ouest et son allège furent intégralement reconstruits (UC 30238) lors de la mise en place de la maçonnerie 30229 dans la séquence 1005, ensuite c'est son couvrement extérieur originel qui fut remplacé par un linteau de bois (UC 30203), sans doute à l'occasion de la réfection de la charpente et de la toiture, lors de la séquence 1011. Finalement, les dimensions de l'ouverture extérieure sont bien différentes (large de 0,88 m et haute de 0,92 m) et seul le piédroit est encore en place, ayant conservé son chanfrein caractéristique.

Le mur sud ne possède qu'une seule baie de ce type (FEN 517) qui présente des propriétés identiques à celles déjà décrites ; là aussi son percement a entraîné la destruction d'une partie de la corniche (UC 30042-30044) (fig. 14 et 15).

D'un type très proche, les baies du mur pignon sont pourtant légèrement différentes. Contrairement au type de baies reconnues sur les murs gouttereaux, l'embrasure de celles-ci ne monte pas de fond : elle est surélevée du sol d'une trentaine de centimètres et l'ouverture extérieure est plus haute d'environ 10 cm. Toutes les autres caractéristiques (notamment la mise en œuvre) sont communes avec celles déjà évoquées pour les murs gouttereaux. C'est pourquoi il est possible de proposer sans trop de réserve qu'elles sont toutes contemporaines. A lui seul le mur pignon (M.501) dispose de quatre baies de ce type, structurées de manière symétrique par rapport au milieu du mur et organisées sur deux niveaux (aux troisième et quatrième niveaux d'élévation). De ces baies, seules celles situées au troisième niveau sont aujourd'hui encore en usage (FEN 531 au nord, 532 au sud) ; celles du quatrième niveau (FEN 533 au nord, 534 au sud) sont bouchées par une maçonnerie composée de pierres de taille de moyen appareil et de moellons disposés de manière plus ou moins assisée (respectivement UC 30109 et 30124) (fig. 2 c). Ces bouchages sont eux-mêmes recoupés par la forme de l'actuelle toiture⁹ : ils appartiendraient alors à la séquence 1011 (fig. 17).

8. Elle conserve même un sol (UC 30091) construit en carreaux de terre cuite (16 x 16 x 2 cm) qui pourrait être d'origine et avoir disparu dans toutes les autres baies du même type.

9. L'ensemble est contemporain, mais les bouchages sont antérieurs à l'échelle de la construction.

D'autres baies furent aménagées lors de cette séquence ; elles sont toutes situées au deuxième niveau d'élévation du bâtiment (*i.e.* au premier étage). Sur le mur sud, il s'agit du percement de la fenêtre 514 et de la réfection de la fenêtre 511, tandis que sur le mur nord seule la transformation de la fenêtre 528¹⁰ est concernée. Bien qu'il existe dans le détail des différences entre les deux baies du mur sud, le type de couverture extérieur similaire (réalisé par une plate-bande clavée de faible hauteur¹¹) permet d'envisager leur contemporanéité. Cependant l'indice majeur réside dans le fait que la transformation des deux ouvertures (511 et 528) est consécutive à la mise en place d'un plancher. En effet, c'est également lors de cette séquence que le grand volume de l'étage fut subdivisé par l'insertion de deux planchers, permettant ainsi de former trois étages à partir d'un plus ancien (fig. 4). Actuellement, seule la position du plancher le plus bas est pérennisée par l'actuel (PLF 516)¹² ; le second, incompatible avec la toiture moderne, fut détruit lors de la séquence 1005.

Plusieurs indices permettent de positionner chronologiquement la mise en place de ce plancher 516 et de l'attribuer à la séquence 1003. Tout d'abord il vient recouper les baies créées lors de la séquence 1002 (FEN 511 et 519) ce qui indique de fait qu'il leur est postérieur. Il est probable que c'est également à cette occasion que l'encadrement de la fenêtre 511 fut réduit et que fut aménagée la plate-bande clavée qui lui sert (encore actuellement) de couverture extérieur (UC 30169). Ensuite, c'est l'insertion des corbeaux 30079 et 30078 dans les piédroits (UC 30060) de la fenêtre 519 qui exclut toute forme de doute. D'un type très proche, les corbeaux soutenant ce plancher sont encore en place. Sur le mur nord (M.506), on recense les corbeaux 30250, 30248, 30095 et 30092, au sud, sur le mur 505, les corbeaux 30080, 30079, 30078, 30024, 30025 et 30026, tandis que sur le mur pignon (M.501) on ne connaît que le corbeau 30136 inscrit dans une importante reprise du parement du pignon (UC 30135). La réalisation du diagramme a démontré que ce corbeau isolé est antérieur à la configuration actuelle du plafond (UC 30282) (fig.16 et 17). Il appartient donc vraisemblablement au plafond initial, même s'il est positionné 25 cm plus bas que les autres. Cette singularité s'explique sans doute par le fait qu'il servait non à soutenir une solive, mais plutôt une lierne. Les solives devaient alors être positionnées dans la largeur du bâtiment (c'est-à-dire orientées nord-sud), une hypothèse renforcée par le fait que les corbeaux des murs nord et sud sont positionnés en vis-à-vis (fig. 4).

Les indices concernant le second niveau de plancher ne sont visibles que sur le mur pignon. En effet, son existence est révélée par le fait que les deux baies du quatrième niveau ne correspondent pas à des fenêtres hautes : elles devaient fonctionner avec ce quatrième niveau d'élévation aujourd'hui disparu. Si on cherche à raisonner de manière objective, deux hypothèses sont alors à envisager : soit ces fenêtres ont été insérées dans un étage de charpente déjà existant, soit ce niveau fut construit à l'occasion de leur percement. Or, il se trouve que la série des quatre corbeaux (UC 30127, 30112, 30111 et 30113) correspond précisément au support de ce plancher et l'examen de la relation chronologique entre le corbeau 30111 et le couverture de la fenêtre 531 (UC 30114) a permis d'établir que ces deux aménagements sont synchrones (fig.16 et 17). Selon toute vraisemblance cette séparation horizontale n'existait donc pas au préalable mais fut mise en place lors de la séquence 1003.

Ce raisonnement montre également que c'est lors de cette même séquence que l'ouverture 512 fut condamnée. En effet, le corbeau 30026 qui supportait une des solives du plafond étant scellé dans la maçonnerie de son bouchage (UC 30015), l'ensemble est

10. Les nombreuses transformations postérieures ne permettent pas de connaître ni la disposition précise que pouvait prendre cette baie lors de cette séquence, ni même sa fonction.

11. On retrouve ce type de couverture extérieur pour l'ensemble des baies des niveaux 3 et 4 (cf. *supra*).

12. Dans la partie occidentale uniquement, où le plancher actuel, même s'il est récent, reprend toutefois le positionnement horizontal de l'ancien dont il est ici question.

contemporain (fig. 19 b). Puisque cette baie fut abandonnée à cette occasion, la reprise du parement extérieur qui correspond à son bouchage (UC 30165) appartient de toute évidence elle aussi à cette séquence (fig. 19 c).

La datation de cette séquence ne peut pas reposer sur de simples critères stylistiques tant les formes utilisées sont communes. Sur le plan architectural, il faut se contenter de remarquer que le type de montage des baies peut difficilement être antérieur à l'extrême fin du 15^e siècle.

La tentation est alors grande d'associer ces importantes modifications au changement de fonction du bâtiment, lorsque celui-ci d'hôtellerie devint la Maison du Grand Prieur. En effet, il est facile de comprendre que le programme architectural d'un bâtiment d'accueil temporaire est bien différent de celui du logement d'un des dignitaires du monastère : de grands ajustements sont nécessaires, en particulier la multiplication des pièces.

La date de cette transformation fonctionnelle est mal connue mais la construction d'une nouvelle hôtellerie dans l'aile occidentale du cloître entre 1685 et 1687 fournit un *terminus ante quem* à ce changement d'usage¹³. En tout cas en 1699, le bâtiment étudié est déjà le logement du Grand Prieur, puisque c'est ainsi qu'il est légendé sur la gravure de Gaignières (fig. 22).

Il est donc très probable que ce changement de fonction que l'on interprète habituellement, et sans trop de risques d'erreur, comme une des conséquences de la réforme mauriste date de la toute fin du 17^e siècle. D'un point de vue architectural et fonctionnel, il est tout à fait possible que les différentes transformations qui sont regroupées sous la séquence 1003 datent effectivement de cette période.

En toute rigueur, une réserve doit toutefois être apportée à cette proposition de datation. En effet, l'examen de la planche non datée ADIL H305 (10) permet d'observer au-dessus de la troisième travée d'ouverture du bâtiment médiéval une lucarne, qui, de toute évidence, ne peut être antérieure à la subdivision horizontale du bâtiment (donc à la séquence 1003). Pourtant, après une observation attentive, il est possible de distinguer que les rampants du fronton de cette lucarne possèdent des crochets, un motif architectural très fréquent aux 14^e et 15^e siècles qui disparaît déjà vers le début du 16^e siècle : il serait donc très étonnant de le rencontrer sur une lucarne construite à la fin du 17^e siècle. Que penser alors ? La séparation horizontale pourrait-elle être plus ancienne ? Ou alors faut-il imaginer ces crochets comme une représentation un peu libre du dessinateur ? Sans doute, puisque la lucarne dessinée sur la deuxième version de cette planche (ADIL H305 (9), elle aussi non datée) ne représente pas de crochets, mais de simples arêtes sans décor (fig. 23).

2.2. LA SEQUENCE 1004

La séquence 1004 correspond à la reprise (UC 30190) liée à l'insertion d'une fenêtre (UC 30183) dans la maçonnerie 30086 du mur M.506. Cette modification est uniquement visible sur la face nord du mur : il s'agit sans doute simplement d'une réfection du parement (fig. 7, fig. 24 a). Elle correspond à une maçonnerie de moellons disposés sans mise en œuvre particulière ; l'encadrement de la fenêtre 551 fait exception puisqu'il est appareillé de blocs de moyen appareil de tuffeau blanc. Actuellement, seule une partie du piédroit ouest de cette ancienne ouverture est conservée. Toute la partie orientale de la baie, y compris son couverture et son appui, ont été détruits lors de la séquence 1011, par l'installation de la maçonnerie 30184 et du chaînage associé 30182.

13. *Chronologie des événements de Marmoutier, XVIIe et XVIIIe siècles*, appendice à l'*Histoire de Marmoutier* par dom Martène publiée par l'abbé Chevalier, vol. 2, p. 553. Voir aussi LELONG 1989 : 104.

En chronologie relative, la pose de cette baie (séquence 1004) se situe entre le premier état du bâtiment (séquence 1001) et l'ajout de l'aile nord (séquence 1005). Il n'est donc pas exclu que le percement de cette baie soit contemporain de la séquence précédente mais rien ne le prouve.

2.3. LA SEQUENCE 1005

Cette séquence regroupe l'ensemble des transformations liées à l'agrandissement de la maison du Grand Prieur, lors de la construction d'un nouveau corps de bâtiment appuyé contre la façade nord de l'édifice médiéval. Plusieurs percements et de nombreux aménagements ont alors été apportés au mur 506, essentiellement pour établir une communication entre l'ancien et le nouveau bâtiment (fig. 7 et 24 a). Aujourd'hui, cette construction est détruite ; outre les modifications visibles sur le mur nord de l'ancienne hôtellerie, il ne subsiste désormais de cette aile que la partie basse du mur sud (M.512) s'étendant vers l'ouest jusqu'à l'enceinte du monastère (fig. 23 a et 24 b et c).

Appuyée contre le mur 506, cette aile nord disposait d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage. Le positionnement du plancher séparant ces niveaux est facile à restituer. En effet, quatre trous de poutres (UC 30191, 30192, 30193 et 30194) alignés horizontalement correspondent à l'encastrement des solives du plancher de l'étage dans le mur 506 (fig. 6). Ce plancher était également ancré dans l'angle formé par le mur 506 et le contrefort 549 (UC 30178 et 30179). Plus haut, situé entre la plate bande clavée de l'ouverture 527 et l'appui de la fenêtre 526, on reconnaît un second alignement de trous de poutres occupant toute la longueur de la façade. Chacun de ces trous (UC 30240) accueillait une poutre de section assez faible : sans doute s'agissait-il des chevrons de la charpente qui portait la toiture de l'aile nord (fig.24 a).

La construction de ce nouveau corps de bâtiment a également entraîné le bûchage de la partie haute du contrefort 557 (UC 30204), au-delà du plancher, dans la partie correspondant au premier étage. Plus à l'ouest, c'est l'intégralité du contrefort 559 qui fut détruite (UC 30215) pour laisser place à un mur de refend (*cf. infra*).

Un accès direct était possible entre l'étage de l'ancienne hôtellerie médiévale et celui du nouveau bâtiment. A l'est, on devine facilement que la fenêtre 527 fut à l'origine une porte (fig. 7 et 24 a). L'encadrement actuel de cette ouverture correspond sans équivoque à une réduction de l'état ancien de l'ouverture (UC 30082). L'état primitif formait une porte haute de 2,9 m et large de 1,87 m à l'intérieur pour 1,58 m à l'extérieur ; l'ouverture ancienne est toujours parfaitement lisible et conservée. Son couvrement intérieur et extérieur est identique, constitué d'une plate bande clavée ; les piédroits sont composés de blocs de moyen appareil parfois très allongés et disposés de manière harpé un sur deux : ce type de mise en œuvre architecturale est commun avec celui des ouvertures du mur 512. Ce n'est que plus récemment, de toute évidence après la destruction de l'aile nord (séquence 1008), que cette porte fut transformée en fenêtre : on réduisit alors l'encadrement en créant un nouveau piédroit oriental et un nouvel appui (UC 30083). L'insertion de cette baie et la construction des piédroits sont contemporaines d'une part de la maçonnerie 30174 à l'est et de la maçonnerie 30184 à l'ouest. Cette dernière est composée de petits moellons de tuffeau noyés dans un mortier de chaux, sans disposition particulière. Un chaînage harpé un sur deux, réalisé en moyen appareil de tuffeau, s'inscrit dans cette maçonnerie et lui est contemporain (UC 30182). L'examen des parements des pierres de taille composant le chaînage a permis de remarquer une ligne verticale de bûchage (UC 30189). Celle-ci ne peut s'interpréter autrement

que comme le résultat de la destruction d'une ancienne maçonnerie d'orientation nord-sud. Ainsi le chaînage appareillé (UC 30182) correspondait à l'ancrage dans le mur 506 d'un refend appartenant à la construction de l'aile nord (fig. 24 a).

La porte 555 permettait, elle aussi, une communication entre l'étage de l'ancienne hôtellerie médiévale et celui du nouveau bâtiment. Entièrement construits en pierres de taille de tuffeau blanc, les piédroits appareillés sont harpés un sur deux (UC 30208) (fig. 24 a). La porte est couverte d'une plate-bande clavée. Lors de la séquence 1008, elle fut bouchée, à l'extérieur par une maçonnerie de pierres de taille de moyen appareil de tuffeau blanc disposées en appareil réglé, à l'intérieur par l'aménagement de la cheminée 563 (UC 30246).

Immédiatement à l'ouest de cette porte, on reconnaît la forme de la cheminée 554. Bien que les hauteurs d'assises ne soient pas continues, il semble pourtant que l'encadrement de cette cheminée (UC 30120) soit contemporain de celui de la porte (UC 30208). Sur la face sud du mur, au revers du manteau de la cheminée, son insertion est également visible. Elle correspond à une importante reprise constituée d'une maçonnerie réalisée en pierres de taille épaufrées, sans doute en remploi, qui sont organisées en appareil réglé. Au-dessus de la cheminée, une importante partie du mur est reparablement (UC 30229). Cette reprise, réalisée en pierres de taille de moyen appareil disposées en appareil réglé, est une maçonnerie aux joints très fins (1 cm) ; elle correspond de toute évidence à l'insertion dans le mur du conduit de la cheminée 554. Elle est synchrone de la reprise de l'encadrement de la fenêtre 530 (UC 30238) qui lui est parfaitement liée (fig. 12 et 13).

D'une facture identique, la reprise du parement s'étend également de manière verticale plus à l'ouest (UC 30214) : elle correspond alors à l'insertion d'un second conduit, lié à la cheminée du rez-de-chaussée (CHE 553). Cette dernière est aujourd'hui partiellement détruite puisque le couvrement de son manteau (UC 30213) n'existe plus (fig. 18 a). Elle n'est pas inscrite à l'aplomb de CHE 554 mais décalée vers l'ouest. Son aménagement au même nu que le front de l'arc 552 (et donc du mur 556), la mise en place de son manteau, mais surtout la construction d'un contrecœur en briques ont nécessité la destruction partielle des claveaux de l'ARC 552 (UC 30206). Le piédroit oriental de la cheminée est chaîné à la maçonnerie (UC 30207) qui bouche l'arc 552 : celle-ci appartient donc également à la séquence 1005. Par ailleurs la synchronie de la cheminée 567 et du four qui lui est associé (EA 568) avec le bouchage de l'arc permet également d'attribuer ces deux aménagements à la séquence 1005 (fig. 12 et 13).

Le bouchage de l'arc et l'aménagement de la cheminée indiquent l'abandon du passage voûté¹⁴ et sa transformation à usage domestique. Un examen attentif du plan ADIL H 305 (10) permet justement de lire le mot cuisine à l'emplacement de cette pièce, même si le mot ne fut pas repassé à l'encre. Que cette fonction ait été effective ou non, il est très vraisemblable que l'arc en vis-à-vis au sud (ARC 504) fut lui aussi bouché à cette occasion (fig. 15). La maçonnerie de moellons qui ferme le passage (UC 30003) ainsi que l'encadrement de la fenêtre 503 (UC 30004) appartiennent donc à cet état. Cette proposition est conforme à la représentation de la partie occidentale du bâtiment qui sur les plans du 18^e siècle (ADIL H 236 et H 305) est fermée au sud, mais percée d'une fenêtre (fig. 5 et 23). Côté intérieur, celle-ci (FEN 503) est couverte d'un arc segmentaire clavé non extradossé ; elle est haute de 1,60 m et large de 1,55 m, tandis qu'à l'extérieur elle est couverte par une plate-bande clavée, elle aussi non extradossée ; sa largeur est alors de 1,34 m pour une hauteur de 1,38 m (fig. 21 e).

Le rapprochement chronologique des cheminées 554 et 567 soulève la question des niveaux de sols, puisque chacune a fonctionné avec des niveaux bien différents. L'écart était sans doute proche d'1,50 m environ en faveur du rez-de-chaussée de l'aile nord par rapport à

¹⁴ Pour cette séquence, les niveaux de sol restitués ne permettaient de toute évidence plus l'utilisation de l'espace comme passage carrossable (cf. *infra*).

celui de l'ancienne hôtellerie. En effet, alors que la cheminée 553 a fonctionné avec un niveau de sol proche de l'actuel (soit environ 53,60 m NGF), la cheminée 567 elle était associée au sol intérieur 506 situé à environ 52,10 m NGF. La fouille de la zone 4 a justement mis au jour un sol intérieur d'une hauteur strictement identique qui correspondait précisément à une importante phase de transformation du bâtiment (Marmoutier 2006 : 28-30, séquences 510, 518, 565). Il serait alors possible d'y associer la séquence 1005.

La porte 564 percée dans le mur 502 fonctionna également avec cette même hauteur de sol. Elle est actuellement bouchée par une maçonnerie de pierres de taille de moyen appareil de tuffeau disposées en appareil réglé (UC 30258) et sa face orientale est visible depuis le piquetage de l'enduit de béton recouvrant le mur 502 à l'automne 2007 (UC 30012). Son observation à l'ouest permet de savoir qu'il s'agit d'une porte large de 0,94 m et haute de 1,80 m et qu'elle est couverte d'une plate bande clavée qui, avec ses piédroits, est réalisée en tuffeau blanc (UC 30257). Elle perpétue l'accès d'origine entre l'ancien passage voûté désormais bouché et la pièce adjacente au rez-de-chaussée. Le bouchage masque tout éventuel emmarchement mais en l'absence de marches sur le plan ADIL H236, on doit supposer un accès de plain-pied. Pourtant un emmarchement de quatre marches figure sur le plan ADIL H305, mais s'agit-il d'un sol plus haut ou plus bas ? Un élément de réponse est peut-être conservé dans ce même document. En effet, un important escalier est dessiné à la jonction des salles « Q » et « O » : sa conception à degrés adoucis conduit à interpréter la salle « Q » comme la plus basse. Cette hypothèse équivaut à la situation actuelle, où le niveau de la pièce est situé 61 cm plus bas que le sol extérieur (correspondant à l'emprise de la salle « O »). Or la dizaine de marches dessinées pour l'escalier à degrés adoucis témoigne d'une dénivellation importante (en tout cas supérieure à 61 cm). L'emmarchement contenu dans la porte 564 descendait donc sans doute d'ouest en est.

A la différence de l'étage, au rez-de-chaussée, l'accès entre le corps de bâtiment nord et l'ancienne hôtellerie n'était possible que par une unique porte (POR 529), percée pour cette fonction. En effet, son encadrement (UC 30100) est parfaitement contemporain de celui de l'ouverture 527, située immédiatement au-dessus (UC 30082) (*cf. supra*) (fig. 7, 12 et 24 a). La porte (POR 529) est couverte d'une plate bande clavée à l'intérieur, comme à l'extérieur. Elle présente un ébrasement intérieur ; elle est donc plus large à l'intérieur (1,58 m) qu'à l'extérieur (1,15 m). Sa réelle hauteur ne peut être connue en l'absence de niveau de sol associé : il est toutefois possible d'indiquer que le niveau de sol extérieur, sans doute proche de celui du rez-de-chaussée de l'aile nord (*cf. supra*), est situé 2,57 m plus bas que l'intrados de sa plate-bande clavée.

D'autres ouvertures semblent appartenir à cette même séquence, avec cependant une certitude moindre. Ainsi, stylistiquement il semble possible de rattacher le percement (au rez-de-chaussée du mur 505) de la porte 507 à cette même séquence. Seul le couvrement est encore visible (UC 30159). Celui-ci, en arc surbaissé non extradossé, est composé de claveaux de tuffeau blanc en partie desquamés. Lors de son percement, cette ouverture était large d'environ 2 m ; sa hauteur actuelle est proche de 3 m, mais avec quelle hauteur de sol fonctionnait-elle à l'origine ?

Plus récemment, on sait qu'elle fut modifiée et sa largeur réduite par la mise en place de la maçonnerie 30158 (composée de pierres de taille disposées en assises régulières) ce qui entraîna la destruction des piédroits anciens¹⁵ (séquence 1012) (fig. 2 d).

Il est également probable que la porte méridionale percée au rez-de-chaussée du mur pignon (POR 542) appartienne elle aussi à la séquence 1005. Actuellement deux états de cette porte ont été reconnus puisque le linteau en bois (UC 30156) correspond à une modification

15. Strictement cette ouverture ne disposait sans doute pas de piédroits propres : à l'exception du couvrement, l'aménagement de la porte correspond à un trou dans la maçonnerie UC 30032.

du couvrement ancien. En effet, à l'origine, lors de l'aménagement de l'encadrement (UC 30152) de cette porte, celle-ci était couverte d'une plate-bande clavée dont un sommier subsiste encore, malgré l'insertion plus tardive du linteau de bois (UC 30156) (fig. 10 et 11).

Ces deux portes figurent sur les deux séries de plan conservées aux Archives départementales d'Indre-et-Loire (fig. 5 et 23 a).

La datation de cette séquence se fonde sur deux registres d'indices : l'observation des documents iconographiques et les comparaisons stylistiques.

Il faut d'abord noter que ce corps de bâtiment n'est représenté ni sur la gravure de la collection Gaignières (datée de 1699), ni sur celle qui figure dans le *Monasticon Gallicanum* (fig. 22 et 25). Cette construction serait donc postérieure à leur réalisation et daterait de la fin du 17^e siècle ou du 18^e siècle, comme Charles Lelong le propose dans son ouvrage sur Marmoutier (LELONG 1989 : 80). En 1749, le bâtiment n'est toujours pas représenté sur la vue générale de Cassas¹⁶ et il ne figure pas non plus sur le plan du duché d'Amboise, achevé en 1770¹⁷. Ainsi, à en croire ces sources, la construction du bâtiment serait postérieure à 1770.

D'autre part, le bâtiment n'est pas mentionné par le procès-verbal de visite du 12 février 1791 (ADIL 1Q283), ni par celui du 7 décembre 1797 (*cf. supra*, note 3) et seul son mur nord est représenté sur le *Plan géométral* de 1791 (ADIL 1Q283 (H)). Ces indications tendent à montrer que le bâtiment était déjà détruit à la Révolution. Donc, d'après ces différentes sources, il faudrait conclure que le bâtiment nord fut construit après 1770 mais détruit avant 1791.

Deux documents le représentent assez précisément : le plan ADIL H236 (non daté), mais surtout le dessin ADIL H305 qui associe le plan et l'élévation détaillée de l'extrémité occidentale de l'aile nord de la Maison du Grand Prieur¹⁸ (fig. 5 et 23 a). Il existe deux versions légèrement différentes (H305 (10) et H305 (9)) de ce dernier dessin qui toutes deux concernent principalement l'aile nord. Il semble alors possible d'interpréter ce document comme une planche accompagnant le projet de construction mais aucune des versions de ce dessin du 18^e siècle n'est datée avec précision¹⁹.

2.4. LA SEQUENCE 1006

Il s'agit de la construction de la cheminée 538 située à l'étage, contre le mur pignon (M.501). Cette séquence est composée des UC 30138, 30139 et 30137 qui correspondent respectivement au manteau de la cheminée, à son encadrement et à son calage dans la maçonnerie 30140 au sud, 30135 au nord (fig. 16 et 17). Il n'est pas exclu de proposer une synchronie entre cette séquence et celle précédemment décrite (séquence 1005). En effet, toutes deux se positionnent immédiatement après la séquence 1003, mais rien ne vient vraiment étayer cette interprétation.

16. *Vue générale des bâtiments et de l'enclos de Marmoutier* ; l'original qui appartenait à la Bibliothèque municipale de Tours a été détruit ; une reproduction est publiée dans MERCIER 1928-1930, entre les pages 260 et 261.

17. Ce plan est conservé aux Archives départementales d'Indre-et-Loire (E. Dépôt, Amboise, 11-14). Ch. Lelong en avait publié un extrait dans son article sur l'abbatiale gothique de Marmoutier en renvoyant alors à une publication faite par Massiet du Biest et Millat dans *L'Echo de Touraine* du 18 février 1955 (LELONG 1980 : 127 et note 14, p. 162). A cette date, Ch. Lelong n'en connaissait pas la provenance, information qu'il a acquise plus tard et indiquée dans son étude de synthèse (LELONG 1989 : 190).

18. Le classement erroné de ce dessin dans un dossier concernant Rougemont (ADIL H305) avait déjà été décelé par Ch. Lelong (1989 : 81).

19 Pour la démonstration et la proposition d'une nouvelle datation du dessin ADIL H305 *cf.* Marmoutier 2006 : 24-25.

2.5. LA SEQUENCE 1007

Le percement de l'ouverture 509 est attribué à la séquence 1007. Cette baie fut modifiée à de nombreuses reprises, mais son ancien couvrement (plate-bande clavée) et une partie des anciens piédroits sont encore perceptibles (UC 30290). Actuellement, la plate-bande est située bien haut par rapport au sol actuel²⁰ et cette position semble disproportionnée si on envisage le couvrement d'une porte : on pense alors plus facilement au couvrement d'une imposte, elle-même située au-dessus d'une porte (fig. 8 et 9).

Isolé, ce percement est difficile à associer à d'autres modifications. Cependant le plan du bâtiment fourni dans le document ADIL H236 ainsi que l'observation de la planche ADIL H305 permettent de savoir qu'une porte existait déjà à cet emplacement. Il est très vraisemblable qu'il s'agisse de celle-ci. Toutefois, il est impossible de proposer avec certitude de la rattacher à la séquence 1003 ou à la séquence 1005.

3. ETAT 3 : LA DEMOLITION PARTIELLE DU BATIMENT

3.1. LA SEQUENCE 1008

Elle correspond à la destruction de l'aile nord ajoutée lors de la séquence 1005. Celle-ci a de fait entraîné la destruction du mur de refend (UC 30189) chaîné au mur 506 ; c'est nécessairement à cette même séquence qu'il faut associer la destruction d'un autre mur de refend où s'inscrivaient les ouvertures 556 et 560, dans l'angle occidental du mur. Mais cette destruction a aussi rendu obsolète l'usage des portes 527 et 555 ainsi que celui de la cheminée 554 (fig. 6 et 18 a). Si la première fut réduite par une maçonnerie de pierres de taille (UC 30083) pour être transformée en fenêtre, l'autre porte fut totalement condamnée (fig. 6 et 7). De belle facture, le bouchage est réalisé en pierres de taille de tuffeau blanc disposées en appareil réglé. Côté intérieur, on tira partie de l'embrasure de la porte pour la transformer en cheminée : ainsi furent créés le manteau et l'encadrement en briques (UC 30246) (fig. 12). De manière paradoxale, il semble que ce soit à ce même moment qu'on abandonna l'usage du four 562 puisque la maçonnerie de la cheminée (UC 30246) condamne son conduit. C'est également lors de cette même phase que la cheminée 554 fut bouchée, mais cette fois non pas par une maçonnerie appareillée puisque 30228 est composée de moellons de tuffeau disposés sans mise en œuvre particulière.

3.2. LA SEQUENCE 1009

L'observation fine des maçonneries n'a pas permis de déterminer avec précision le moment de construction du grand escalier à volée droite (ESC 548) qui s'appuie contre la face extérieure du mur nord (M.506) (fig. 24 a). En effet, s'il est certain qu'il est postérieur à la destruction de l'aile nord (séquence 1008), on ne peut déterminer s'il en fut une conséquence immédiate ou différée. Toutefois, il est certain que cet escalier est antérieur (voire contemporain) à la séquence 1011 car, après la destruction de toute la partie orientale du bâtiment médiéval (où se situait la tourelle d'escalier), il devient alors l'unique accès au premier étage.

²⁰ Il faut imaginer une hauteur encore plus importante avec un sol ancien plus bas.

3.3. LA SEQUENCE 1010

D'une manière identique, il est difficile de savoir avec exactitude quand le couvrement de la baie 509 fut modifié. Il est certain que l'ajout de l'arc surbaissé 30057 est postérieur au couvrement primitif aménagé lors de la séquence 1007 (UC 30290) ; son antériorité est également assurée par rapport à la forme actuelle de la porte (UC 30160), peut-être même à la séquence 1011 qui correspond au bouchage de la partie haute (UC 30058), à moins que l'ensemble ne soit contemporain (fig. 14 et 15).

3.4. LA SEQUENCE 1011

Mieux connue, la séquence 1011 correspond à la destruction de toute la partie orientale de l'édifice, qui intervint après la rédaction du procès-verbal de 1797 et avant la réalisation du « Plan du projet de dépôt de mendicité » (ADIL V/10.1.2), c'est-à-dire le 15 juillet 1809, puisque le bâtiment y est représenté dans sa forme actuelle (fig. 26).

D'un point de vue architectural, cette séquence est marquée par la destruction partielle des murs 505 (UC 30187) et 506 (UC 30167), qui a entraîné la construction d'un nouveau mur afin de fermer le bâtiment à l'est (M.504) (fig. 4). Ce mur présente une maçonnerie (UC 30074) composée de moellons et de pierres de taille de moyen appareil de tuffeau liés à la chaux ; aucune mise en œuvre particulière ne se dégage de cette maçonnerie dont quelques pierres de taille sont dressées (fig. 27 a). Deux ouvertures sont synchrones de M.504 : il s'agit des deux fenêtres du rez-de-chaussée (FEN 270 et 272) dont les piédroits sont appareillés. Elles sont toutes les deux construites sur un modèle identique : couvertes à l'intérieur et à l'extérieur par un linteau de bois, elles présentent à l'extérieur un appui saillant. Leurs dimensions sont également identiques : elles sont larges de 1,03 m et hautes de 1,25 m à l'intérieur ; de 0,80 m par 1,16 m à l'extérieur.

La charpente actuelle, composée de pièces de bois en remploi, n'a pas connu de réfections depuis sa mise en place. Sa construction est également contemporaine de celle du mur 504 puisque la croupe de la charpente s'appuie sur le faîte de ce mur. En outre, un aisselier de la croupe est encasté dans la maçonnerie 30074 (fig. 27 b). Ainsi, une proposition qui voudrait que la charpente soit antérieure à la destruction de la partie orientale du bâtiment n'est pas recevable : comment alors aurait été couverte la suite du bâtiment médiéval au-delà de la croupe ? En effet, la présence de la croupe signale d'elle-même l'extrémité d'un bâtiment.

Cette charpente à fermes et pannes est composée de trois fermes FRM 581, FRM 582 et FRM 583 portant sur chaque versant deux pannes et au sommet une panne faîtière. Pour chaque ferme l'entrait repose sur un cours de sablière posé sur le faîte des murs gouttereaux (M.505 et 506) ; de chaque côté, l'entrait est également soulagé par un aisselier inséré dans le mur. Les trous d'encastrement furent alors percés dans le mur sud (UC 30077, 30047, 30046) et en vis-à-vis dans le mur nord (UC 30104, 30103 et 30088) (fig. 12 à 15). Les cinq pannes de la charpente s'inscrivent dans la maçonnerie du mur pignon (UC 30110) : les trous d'encastrement et parfois les petites pierres de calage sont parfaitement identifiables (UC 30126, 30125, 30122 - qui correspond à la panne faîtière -, 30120 et 30121) (fig. 16 et 17). Cette toiture est plus basse que celle d'origine puisque les fenêtres 534 et 533 sont recoupées. Ainsi, on propose sans réserve que leur bouchage (UC 30124 et 30109) appartient aussi à cette séquence, même si dans le détail on sait qu'il fut réalisé avant la toiture (l'encastrement de la panne UC 30120 est postérieur au bouchage 30109 de FEN 533). L'abaissement de la toiture et l'abandon des baies indiquent la disparition du quatrième niveau d'élévation.

D'autres transformations intérieures ont eu lieu. C'est à cette même séquence que l'on attribue la construction au niveau 1 d'un mur de refend d'orientation nord-sud (M.503, UC

30268) dans lequel s'inscrivent la niche 587 et le passage 569. En effet ce mur (composé d'une maçonnerie de pierres de taille de moyen appareil et de moellons de tuffeau disposés de manière plus ou moins assisée) soutient la cloison 521 (UC 30288) qui elle-même est contemporaine de la charpente et des plafond/plancher 516 et 513 reconstruits à cet occasion.

Dans la partie orientale du bâtiment conservé, c'est également à cette séquence 1011 que correspond manifestement la substitution des planchers anciens par ceux actuellement en place situés plus bas (PLF 510 et 525). En effet, leurs solives sont toutes inscrites dans le mur 504 et sont contemporaines de la maçonnerie 30074 ; aucun autre trou de poutre n'est visible dans cette maçonnerie, si bien qu'il est impossible d'imaginer que les planchers anciens, situés dans le prolongement de ceux encore conservés à l'ouest, aient pu exister après la construction de M.504.

Cette démonstration permet de proposer que le bouchage de la partie haute de la porte 509 (UC 30058) appartient lui aussi à cette même séquence. En effet, le positionnement plus bas du niveau du plafond/plancher du premier étage coupait l'ouverture : sa partie haute fut sans doute alors condamnée (fig. 14 et 15). Le changement du niveau de sol de l'étage eut le même effet au nord où la porte 529, elle aussi recoupée par le nouveau plancher, fut réduite en hauteur (UC 30181) (fig. 12 et 13).

Entre le premier et le second étage la fenêtre 519, elle aussi recoupée, fut également bouchée mais ce ne fut pas le cas de celle située en vis-à-vis (FEN 527) qui reste encore ouverte bien qu'entre deux niveaux.

C'est sans doute à cette même séquence qu'il faut attribuer l'aménagement de l'ensemble des cloisons et la construction de l'escalier d'accès au deuxième étage (UC 30280) toujours en usage.

3.5. LA SEQUENCE 1012

Cette séquence ne concerne que la transformation de la porte 507. Elle correspond à la réduction de la largeur de l'ouverture et à l'aménagement d'une porte surmontée d'une fenêtre et séparée par un linteau en bois (fig. 8 et 9). La maçonnerie 30158 liée à cette transformation utilise des pierres de taille de tuffeau d'un faciès identique à celui des blocs du bouchage (UC 30048) de la fenêtre 519 : peut-être s'agit-il de deux modifications contemporaines ? Ce qui est certain, c'est que la séquence 1012 est obligatoirement postérieure à la séquence 1005, puisque celle-ci correspond au percement de la porte.

3.6. LA SEQUENCE 1013

Sans doute récente, cette séquence comprend la restauration des six premières assises du contrefort 545 (UC 30161), ainsi que l'aménagement de l'encadrement actuel de la porte 509 (UC 30160). Ces deux transformations contemporaines sont intervenues après la destruction de la partie orientale du bâtiment médiéval (séquence 1011) (fig. 8 et 9). En effet, l'examen des maçonneries a permis de constater que les pierres de taille de grand appareil utilisées recouvrent l'arrachement du mur 505 (UC 30167) et lui sont donc postérieures.

3.7. LA SEQUENCE 1014

Créée de manière artificielle, cette séquence regroupe les transformations modernes liées à l'utilisation du bâtiment à la fin du 19^e siècle et au 20^e siècle. Deux éléments sont à considérer : d'une part le percement de la porte 571 dans le mur 504 (donc postérieur à la séquence 1011) (fig. 27 a), sans doute motivée par le besoin de stocker du foin ou de la

paille dans la pièce orientale du second niveau et d'autre part le percement de trous, dans plusieurs manteaux de cheminée, afin de recevoir le tuyau d'un poêle destiné au chauffage moderne des différentes pièces (UC 30108, 30555 et 30143).

3.8. LES FONCTIONS POST-REVOLUTIONNAIRES

Après le démantèlement de l'abbaye, ce bâtiment connut différents usages. Il fut peut-être utilisé au moment où l'ancien monastère accueillit un hôpital militaire, de 1793 à 1796, alors que blessés et malades étaient logés dans l'église et la sacristie (LELONG 1989 : 53). En tout cas, c'est le bâtiment tronqué qui accueillit les premières salles de classe après l'installation du pensionnat du Sacré-Cœur transféré de Tours à Marmoutier en 1847 (LELONG 1989 : 55). Un usage agricole est également attesté au 20^e siècle, dont témoignent les mangeoires installées au rez-de-chaussée. Le bâtiment abrita un jardinier de la Ville de Tours jusque dans les années 1980.

LISTE DES FIGURES

- Fig. 1 :** Plan restitué des bâtiments monastiques et localisation du cimetière Saint-Nicolas. L'hôtellerie du monastère, transformée ensuite en Maison du Grand Prieur (zone 3), porte le numéro 25.
- Fig. 2 :** Vues de l'extérieur du bâtiment.
- Fig. 3 :** Plan du rez-de-chaussée : localisation des murs.
- Fig. 4 :** Propositions de restitution des principaux états architecturaux du bâtiment dit de la Maison du Grand Prieur.
- Fig. 5 :** Plan de la maison du Grand Prieur (ADIL H.236-2, 18e siècle).
- Fig. 6 :** Relevé de la façade extérieure du mur 506 et localisation des EA et des UC.
- Fig. 7 :** Relevé de la façade extérieure du mur 506 et proposition de phasage.
- Fig. 8 :** Relevé de la façade extérieure du mur 505 et localisation des EA et des UC.
- Fig. 9 :** Relevé de la façade extérieure du mur 505 et proposition de phasage.
- Fig. 10 :** Relevé de la façade extérieure du mur 501 et localisation des EA et des UC.
- Fig. 11 :** Relevé de la façade extérieure du mur 501 et proposition de phasage.
- Fig. 12 :** Relevé de la face intérieure du mur 506 et localisation des EA et des UC.
- Fig. 13 :** Relevé de la face intérieure du mur 506 et proposition de phasage.
- Fig. 14 :** Relevé de la face intérieure du mur 505 et localisation des EA et des UC.
- Fig. 15 :** Relevé de la face intérieure du mur 505 et proposition de phasage.
- Fig. 16 :** Relevé de la face intérieure du mur 501 et localisation des EA et des UC.
- Fig. 17 :** Relevé de la face intérieure du mur 501 et proposition de phasage.
- Fig. 18 a et b :** Extrémité occidentale du mur 506 : face extérieure et décor peint au niveau 3.
- Fig. 19 a à d :** Le mur 505.
- Fig. 20 :** L'hôtellerie de Cluny (Hospice de l'abbé Hugues), relevés tirés de CONANT 1968, fig. 53 et 54.
- Fig. 21 a à e :** Le mur 501 et l'extrémité occidentale voûtée au premier niveau d'élévation.
- Fig. 22 :** La vue de Gaignières (1699) : le monastère de Marmoutier vu de l'est et détail de la Maison du Grand Prieur (n° 23 de la légende).
- Fig. 23 a, b, c :** Maison du Grand Prieur : plan et élévation de la partie ouest du bâtiment (ADIL H.305-9 et H.305-10) et détails des rampants de la lucarne.
- Fig. 24 a, b, c :** Les traces du nouveau corps de bâtiment (séquence 1005) : le mur 506 (face nord du bâtiment) et le mur 512 (façade sud de la nouvelle aile).
- Fig. 25 :** La vue du *Monasticon Gallicanum* : le monastère de Marmoutier vu du sud et détail de la Maison du Grand Prieur (n° 6 de la légende).
- Fig. 26 :** Le plan du projet de dépôt de mendicité établi par Pinguet en 1809 (ADIL V/10.1.2) : la partie orientale de la Maison du Grand Prieur est déjà démolie.
- Fig. 27 a et b :** Le mur 504 et la charpente (séquence 1011).

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

1. Sources iconographiques et manuscrites, conservées aux Archives Départementales d'Indre-et-Loire (ADIL) :

- H236 : plan d'une partie de l'abbaye
- H305-9, H305-10 : plans et façade de la maison du Grand Prieur
- 1Q283 : procès-verbal d'expertise et de délimitation du domaine de Rougemont, en date du 12 février 1791 avec un plan géométral (1Q283 H)
- V/10.1.2 : Plan général de l'enclos sur lequel sont établis par masses les bâtiments composant le projet d'établissement de dépôt de Mendicité dressé par J.-P. Pinguet sur les ordres du Préfet, le 15 juillet 1809.

2. Sources imprimées

- *Recueil des Chroniques de Touraine*, A. Salmon éd., Tours, 1854.
- Martène (dom E.), *Histoire de Marmoutier*, publiée par C. Chevalier, Tours, 1874-1875 (Mémoire de la Société Archéologique de Touraine, XXIV-XXV).

3. Bibliographie

ANDRAULT-SCHMITT 2003

Andrault-Schmitt C., La cathédrale de Tours. Le chevet du XIII^e siècle, *Touraine. Congrès Archéologique de France, 155^e session, 1997*, Paris, SFA : 281-299.

COOWAR 1999

Coowar N., *Evolution topographique de l'abbaye de Marmoutier du Moyen Age au XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise d'Histoire de l'Art et d'Archéologie du Moyen Âge, Université de Tours, 2 vol. dactyl. (sous la direction d'Elisabeth Lorans).

CONANT 1968

Conant K. J., *Cluny : les églises et la maison du chef d'ordre*, Macon, Cambridge, Massachusetts, The medieval Academy of America.

DUBOURG-NOVES 1999

Dubourg-Novès P., Les vestiges de l'abbaye de Nanteuil-en-Vallée, *Congrès archéologique de France, 153^e session, Charentes, 1995*, Paris, Société Française d'Archéologie : 279-292.

ISNARD 2007

Isnard I., *L'abbatiale de la Trinité de Vendôme*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

LELONG 1980

Lelong C., Observations et hypothèses sur l'église abbatiale gothique de Marmoutier, *Bulletin monumental*, 138-II : 117-171.

LELONG 1989

Lelong C., *L'abbaye de Marmoutier*, Chambray-lès-Tours, Editions C.L.D.

LE MAHO 1994

Le Maho J., Les fouilles de la cathédrale de Rouen de 1985 à 1993. Esquisse d'un premier bilan, *Archéologie médiévale*, XXIV : 1-49.

MAURICE, SALVEQUE 1992

Maurice B. et Salvègue J.-D., La charpente de l'hospice de l'abbaye de Cluny, ou "écuries de Saint-Hugues", *Les veines du temps. Lectures de bois en Bourgogne, catalogue d'exposition, musée Rolin*, Autun : 176-180.

MERCIER 1928-1930

Mercier R., Plan d'hospitalisation de l'armée républicaine en Indre-et-Loire, *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, 24 : 256-265.

SAINT-JEAN VITUS 2005

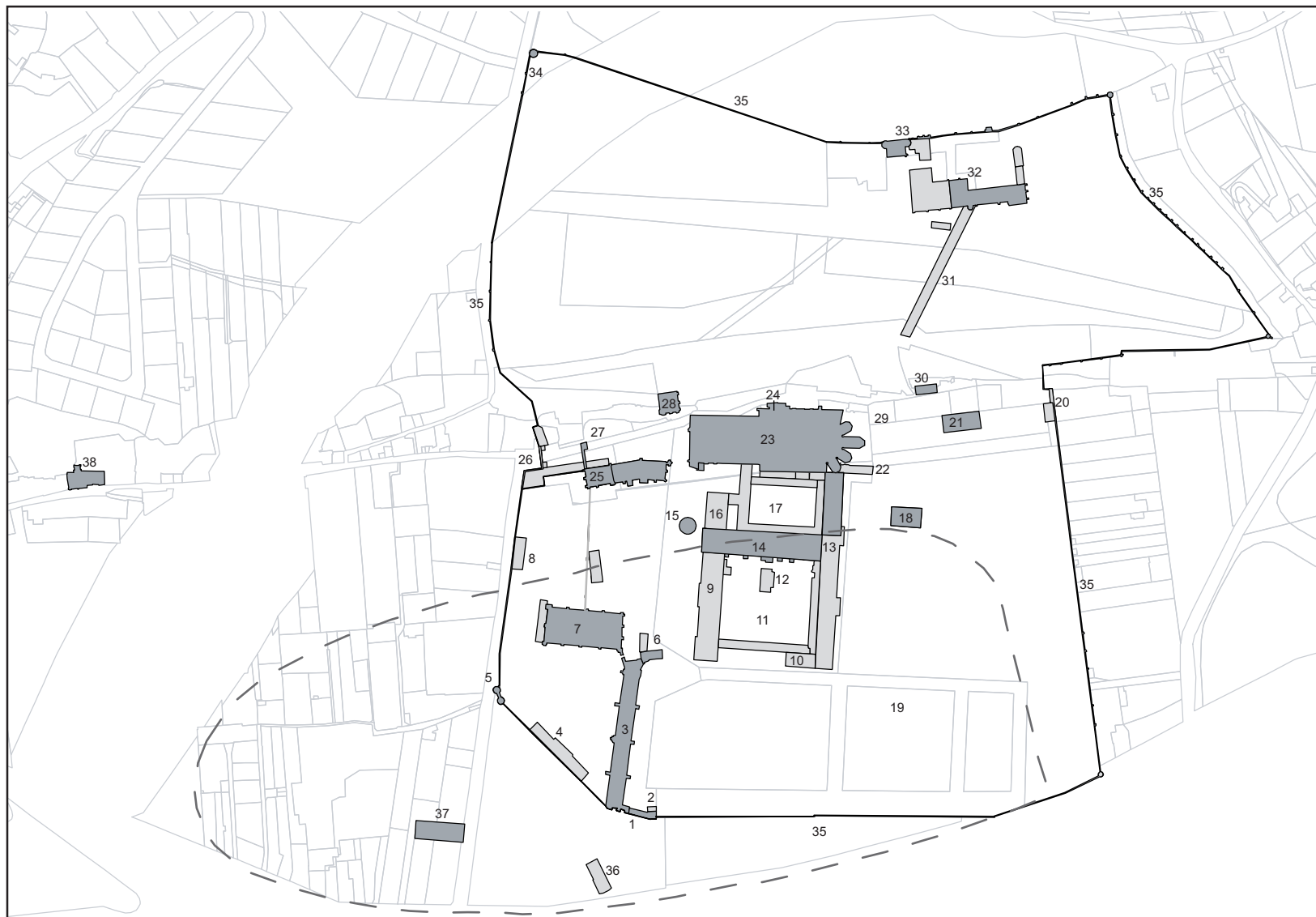
Saint-Jean Vitus B., Vivre et travailler à l'ombre de l'abbaye Notre-Dame du 7ème au 19ème siècle : les fouilles archéologiques de la rue Saint-Genest à Nevers, *Bulletin de la Société nivernaise des Lettres, Sciences et Arts*, 54 : 65-96.

SCHEFFER 2003

Scheffer M.-E., Pons - L'"hôpital neuf", un ensemble hospitalier des XIe et XIIe siècles et ses aménagements au XVIIIe siècle, *Bulletin Monumental*, 161-2 : 151-154.

STRATFORD 1992

Stratford N., Les bâtiments de l'abbaye de Cluny à l'époque médiévale. Etat de la question, *Bulletin monumental*, 150-IV : 383-411.



- 1- Portail de la Crosse
- 2- Aumônerie
- 3- Grandes écuries
- 4- Maison abbatiale
- 5- Tours de justice
- 6- Portail de la Mitre
- 7- Grange
- 8- Petite chambrerie
- 9- Les Trois-Frontons, hôtellerie
- 10- Bâtiment du chapitre général
- 11- Grand Cloître
- 12- Infirmerie
- 13- Dortoirs
- 14- Réfectoire
- 15- Cuisine
- 16- Hôtellerie
- 17- Cloître
- 18- Chapelle Saint-Benoît (infirmerie)
- 19- Jardins
- 20- Porte orientale, colombier
- 21- Chapelle Saint-Jean
- 22- Portail de la sacristie
- 23- Eglise abbatiale
- 24- Repos de Saint-Martin
- 25- Maison du Grand Prieur
- 26- Portail de Sainte-Radegonde
- 27- Grottes et chapelle des Sept-Dormants
- 28- Tour des cloches
- 29- Terrasses
- 30- Fontaine Saint-Martin
- 31- Escalier de Rougemont
- 32- Logis abbatial de Rougemont
- 33- Porte septentrionale
- 34- Tour du Hibou
- 35- Mur d'enceinte du monastère
- 36- Lavanderie
- 37- Eglise Saint-Nicolas
- 38- Eglise Sainte-Radegonde

Tours site 17 - Marmoutier 2007

Fig. 1

Plan restitué des bâtiments monastiques et localisation du cimetière Saint-Nicolas. L'hôtellerie du monastère, transformée ensuite en Maison du Grand Prieur (zone 3), porte le numéro 25



- Bâtiments médiévaux
- Bâtiments des 17^e et 18^e s.
- Emprise hypothétique du cimetière Saint-Nicolas à la fin du 11^e s.
- Parcellaire actuel



A : Angle nord-est du bâtiment, murs 504 (est) et 506 (nord)



B : Face nord du bâtiment (mur 506)



C : Face ouest du bâtiment (mur 501) et mur 512 (mur sud du corps de bâtiment ajouté à l'époque moderne)



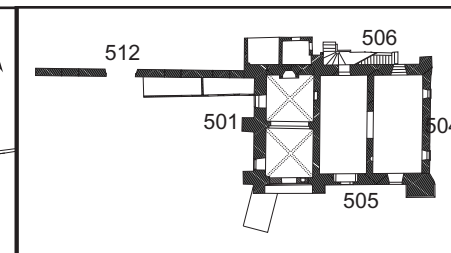
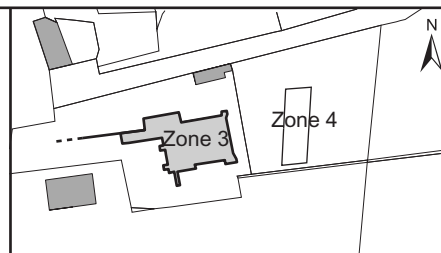
D : Face sud du bâtiment (mur 505)

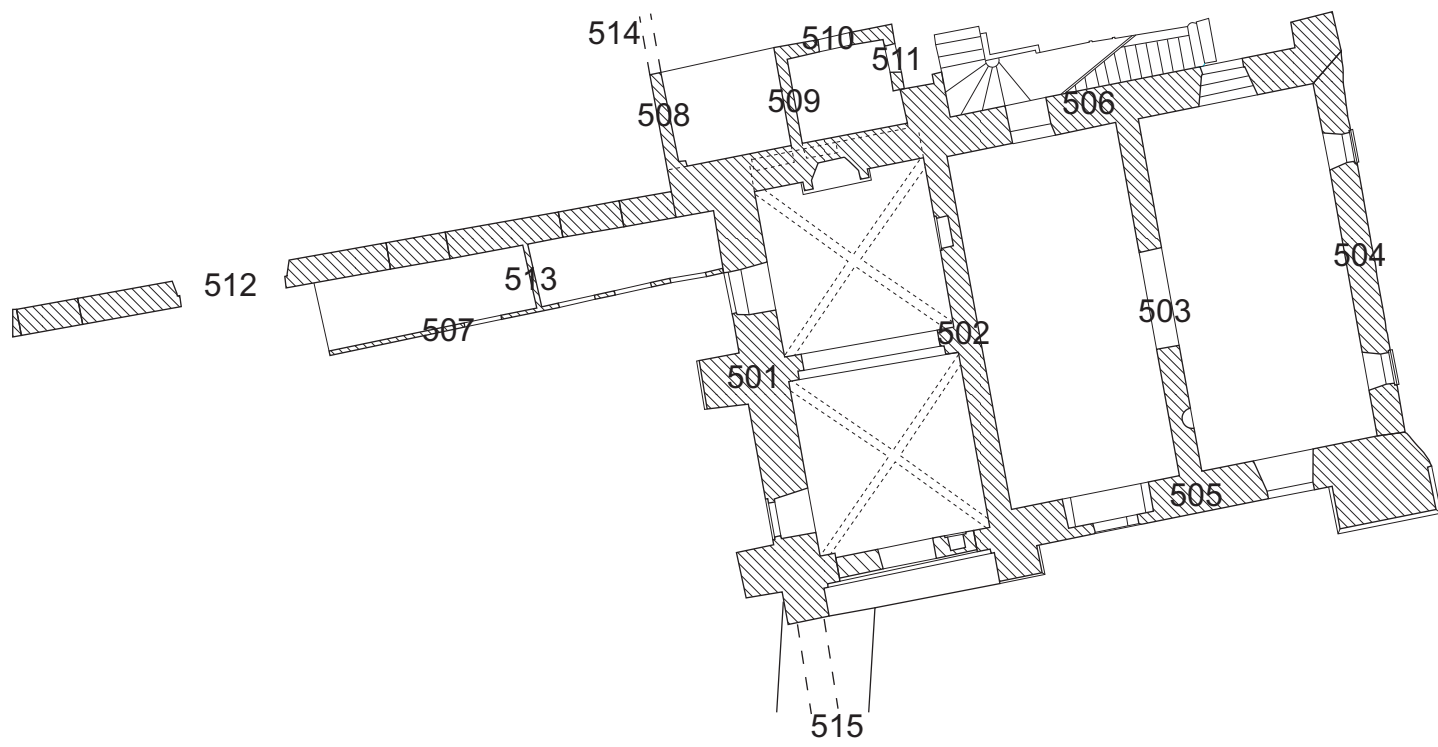
Tours site 17 - Marmoutier 2007

Fig. 2

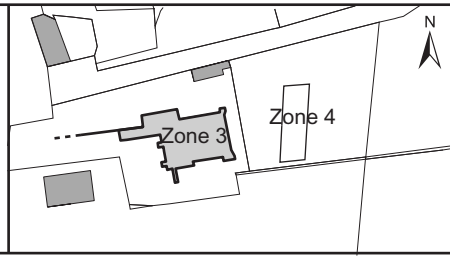
Zone 3

Vues de l'extérieur du bâtiment

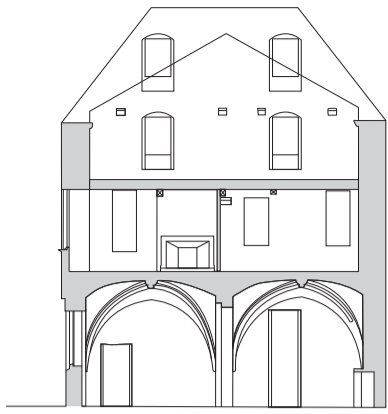




Tours site 17 - Marmoutier 2007
 Fig. 3
 Zone 3
 Plan du rez-de-chaussée : localisation des murs



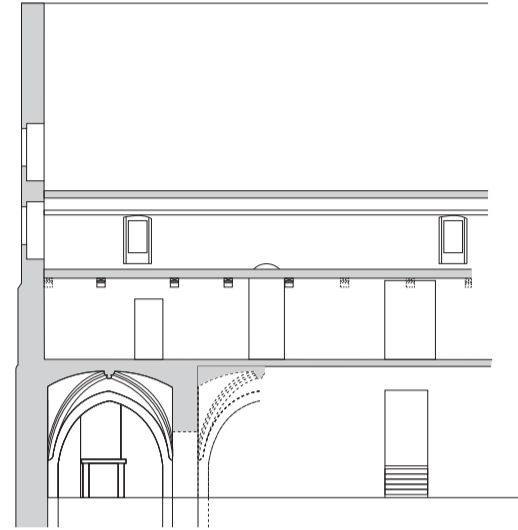
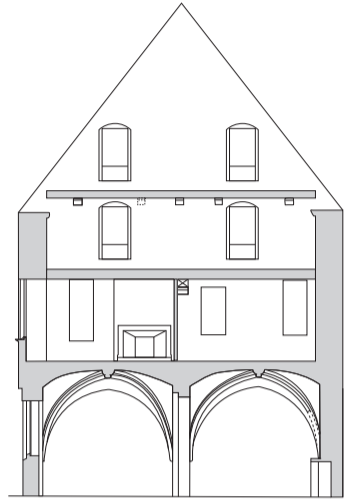
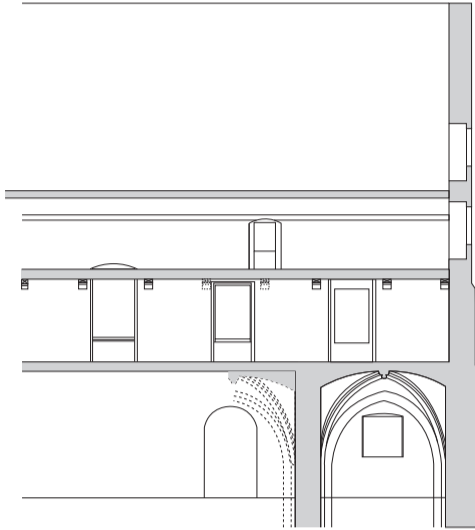
Etat actuel : séquence 1014



65 m NGF
60
55
50

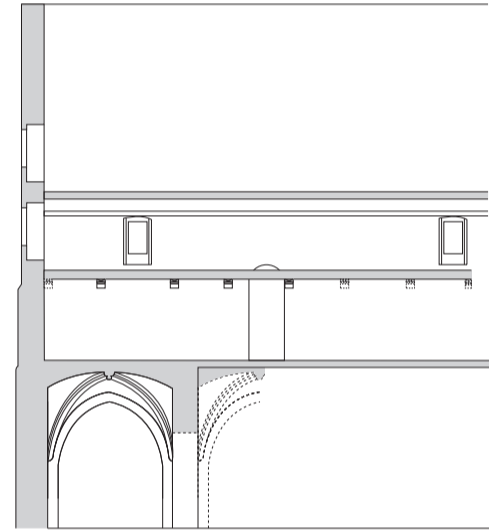
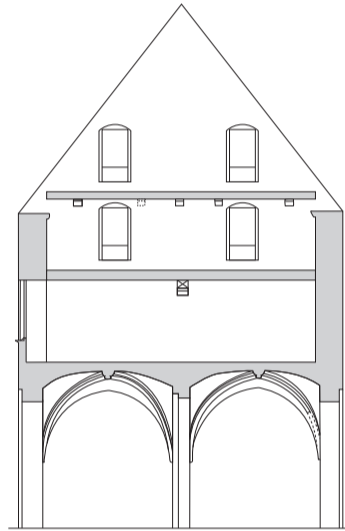
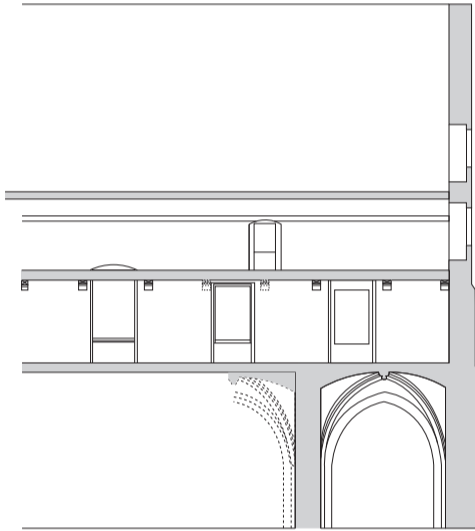
Etat 2 : La maison du Grand Prieur

Séquence 1005 : fin du 18e siècle



70 m NGF
65
60
55
50

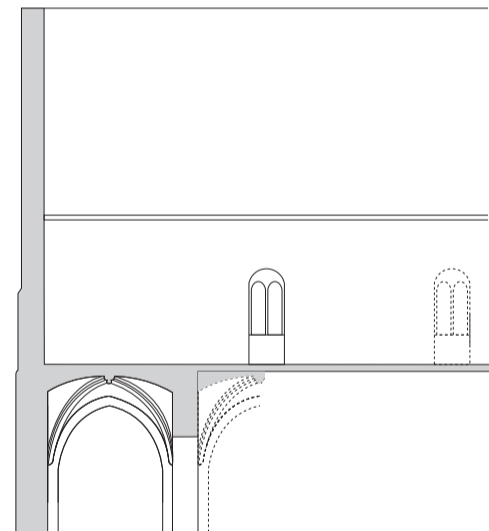
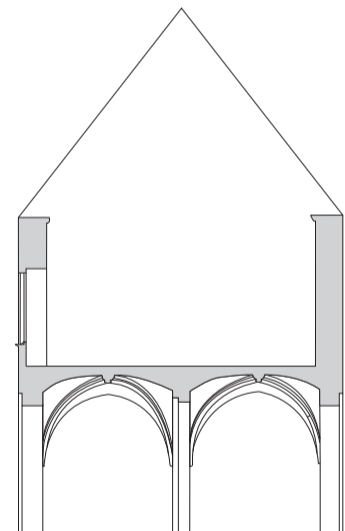
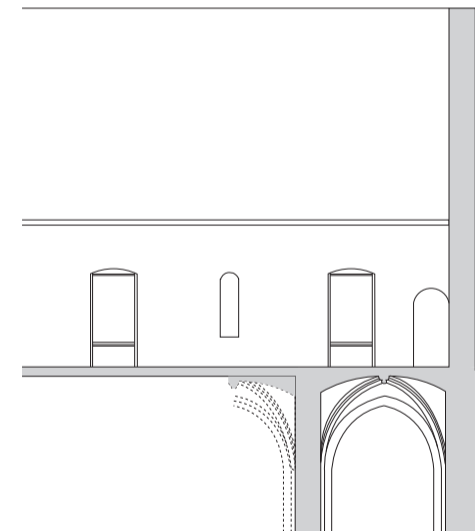
Séquence 1003 : fin du 17e siècle



70 m NGF
65
60
55
50

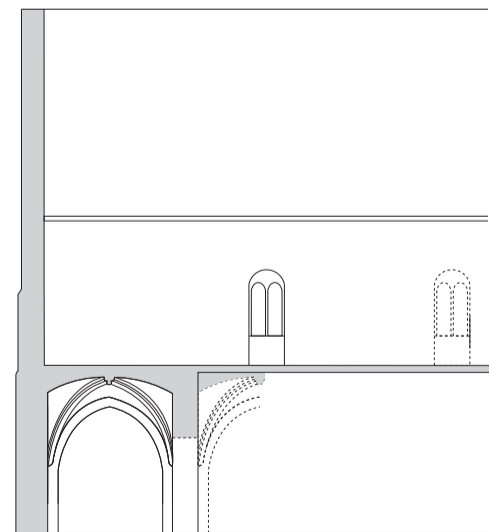
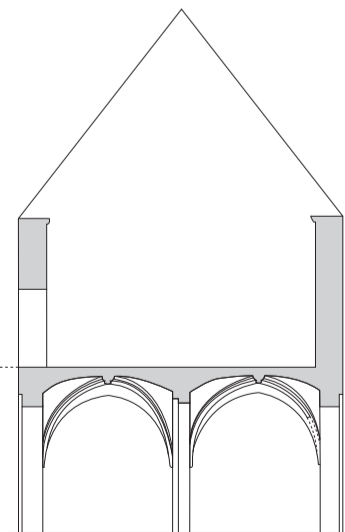
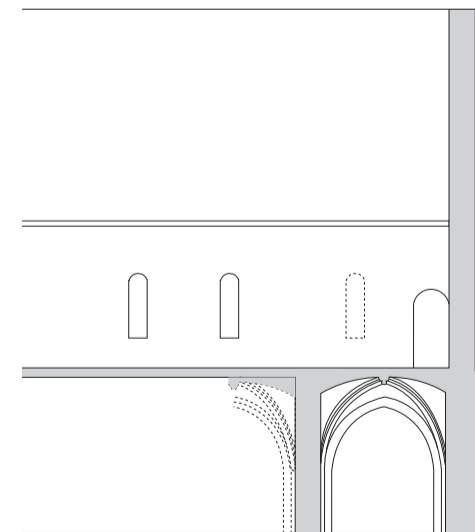
Etat 1 : l'hôtellerie

Séquence 1002 : fin du Moyen Age



70 m NGF
65
60
55
50

Séquence 1001 : fin du 12e siècle



70 m NGF
65
60
55
50

mur méridional : 505

mur occidental : 501

mur septentrional : 506

Tours site 17 - Marmoutier 2007

Fig.4

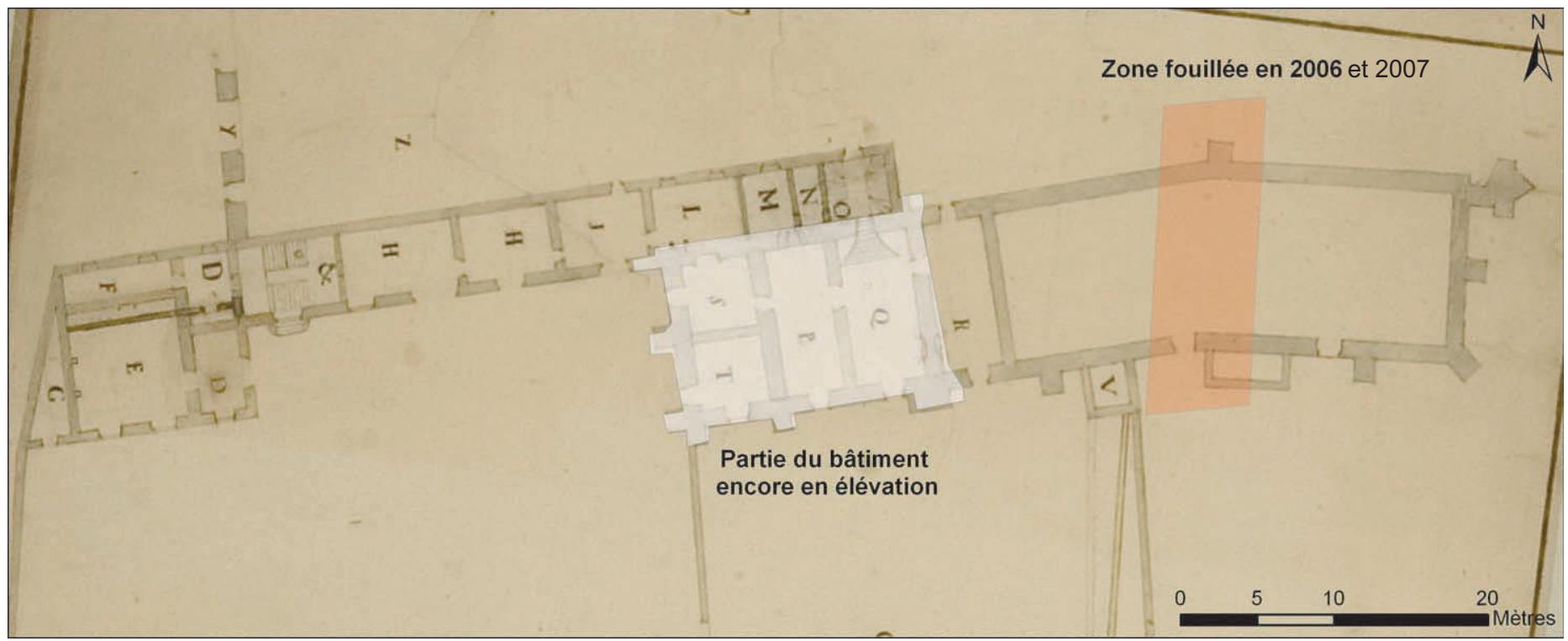
Zone 3

Propositions de restitution des principaux états architecturaux du bâtiment dit de la Maison du Grand Prieur

CITERES, UMR 6173 - LAT - B.L.

0 5 10 m



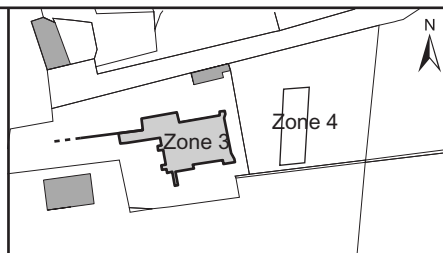


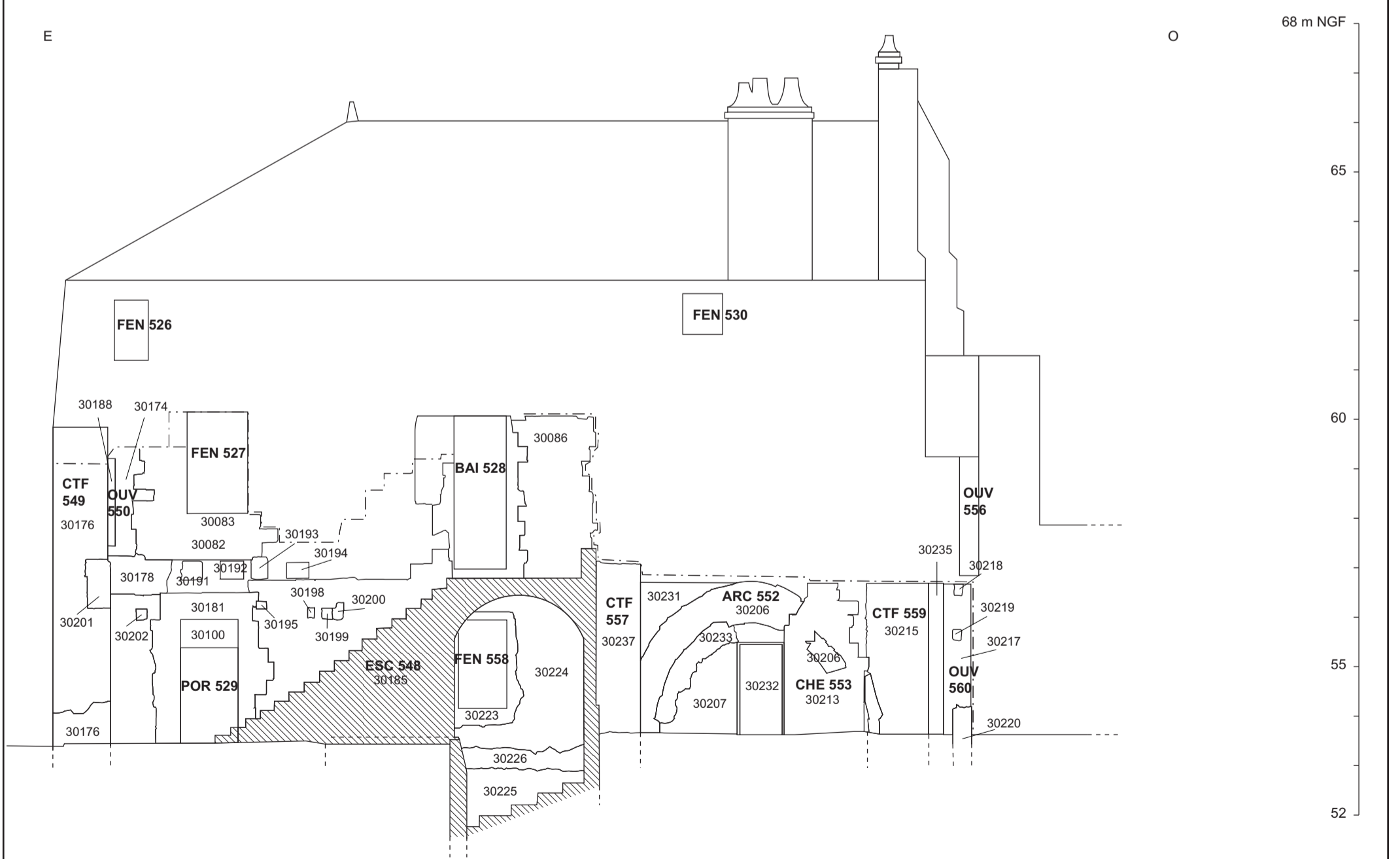
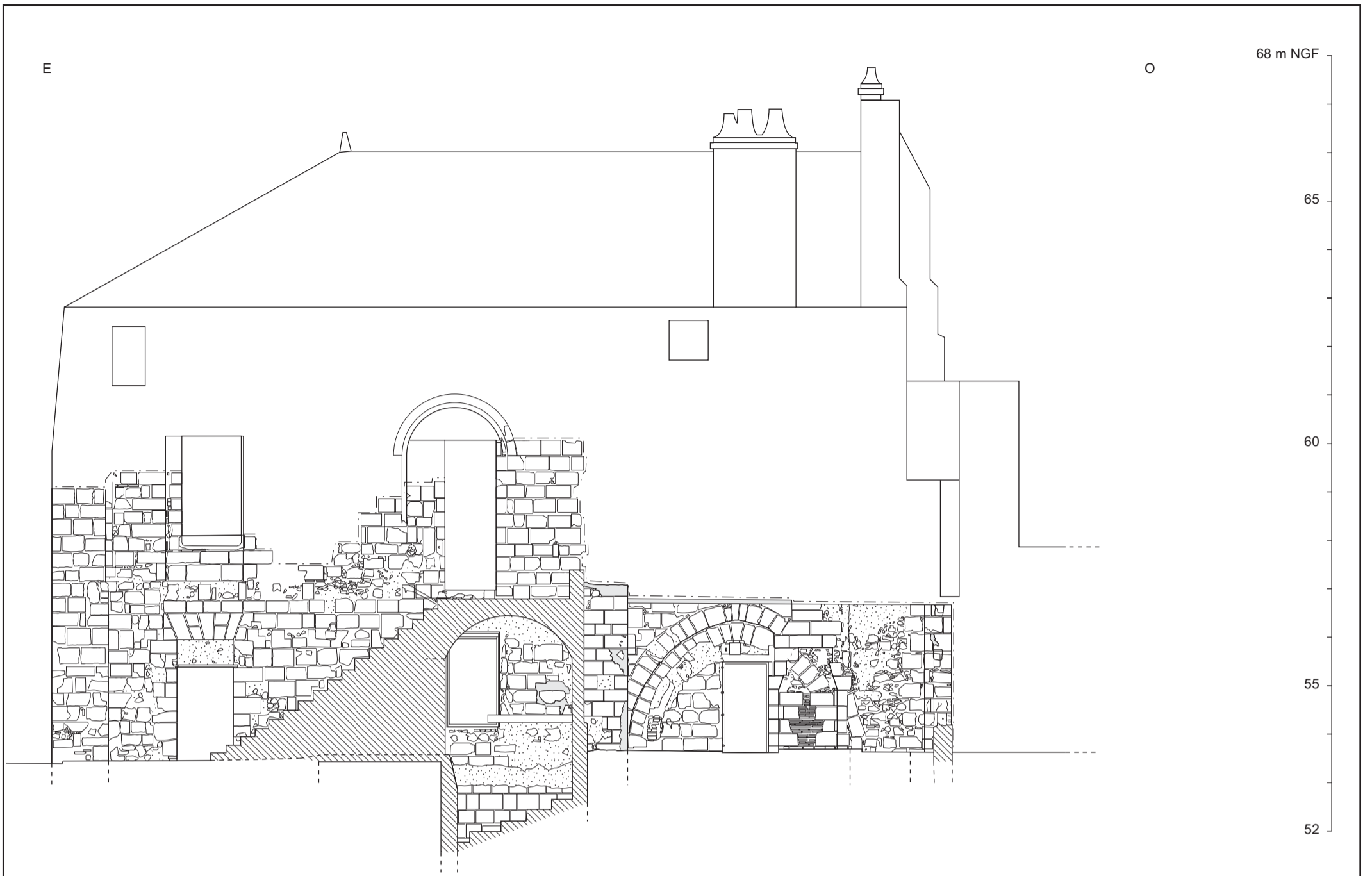
Tours site 17 - Marmoutier 2007

Fig. 5

Zone 3

Plan de la maison du Grand Prieur (ADIL H.236-2, 18e siècle)



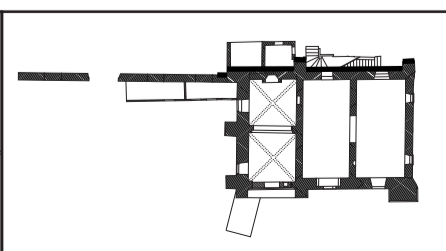
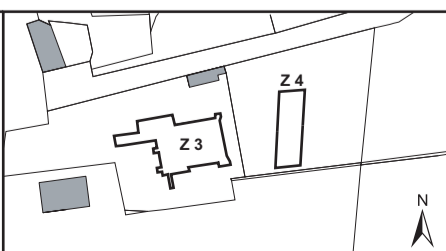


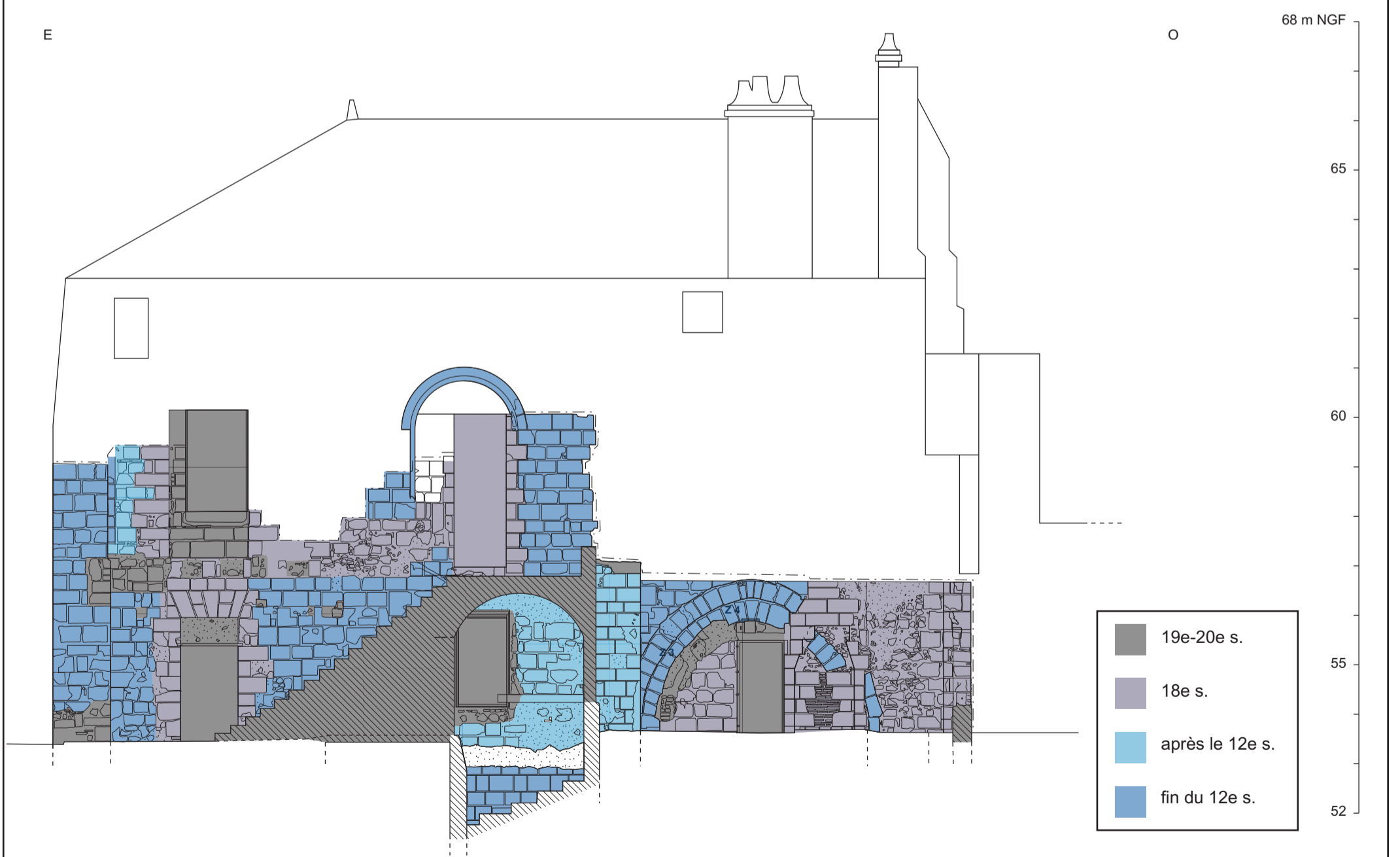
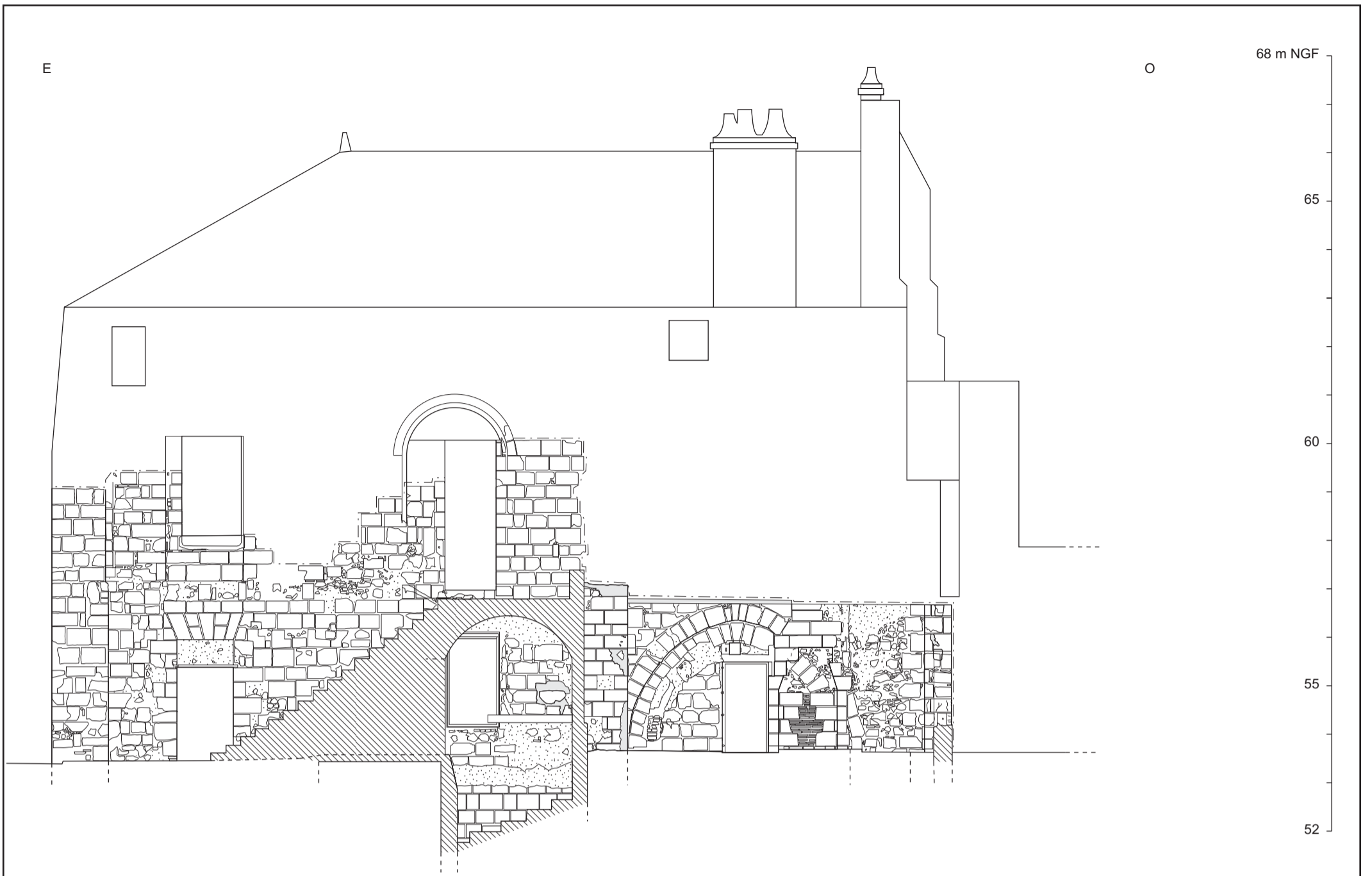
Tours site 17 - Marmoutier 2007

Fig.6

Zone 3

Relevé de la façade extérieure du mur 506 et localisation des EA et des UC





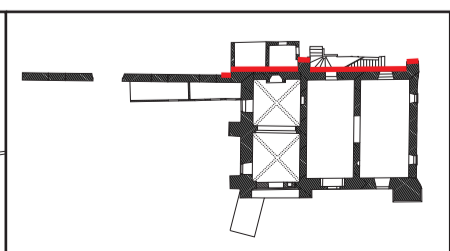
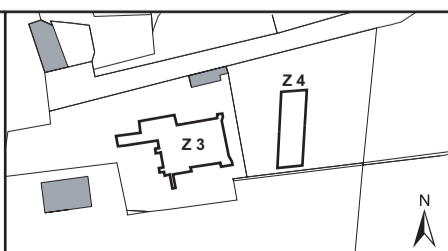
Tours site 17 - Marmoutier 2007

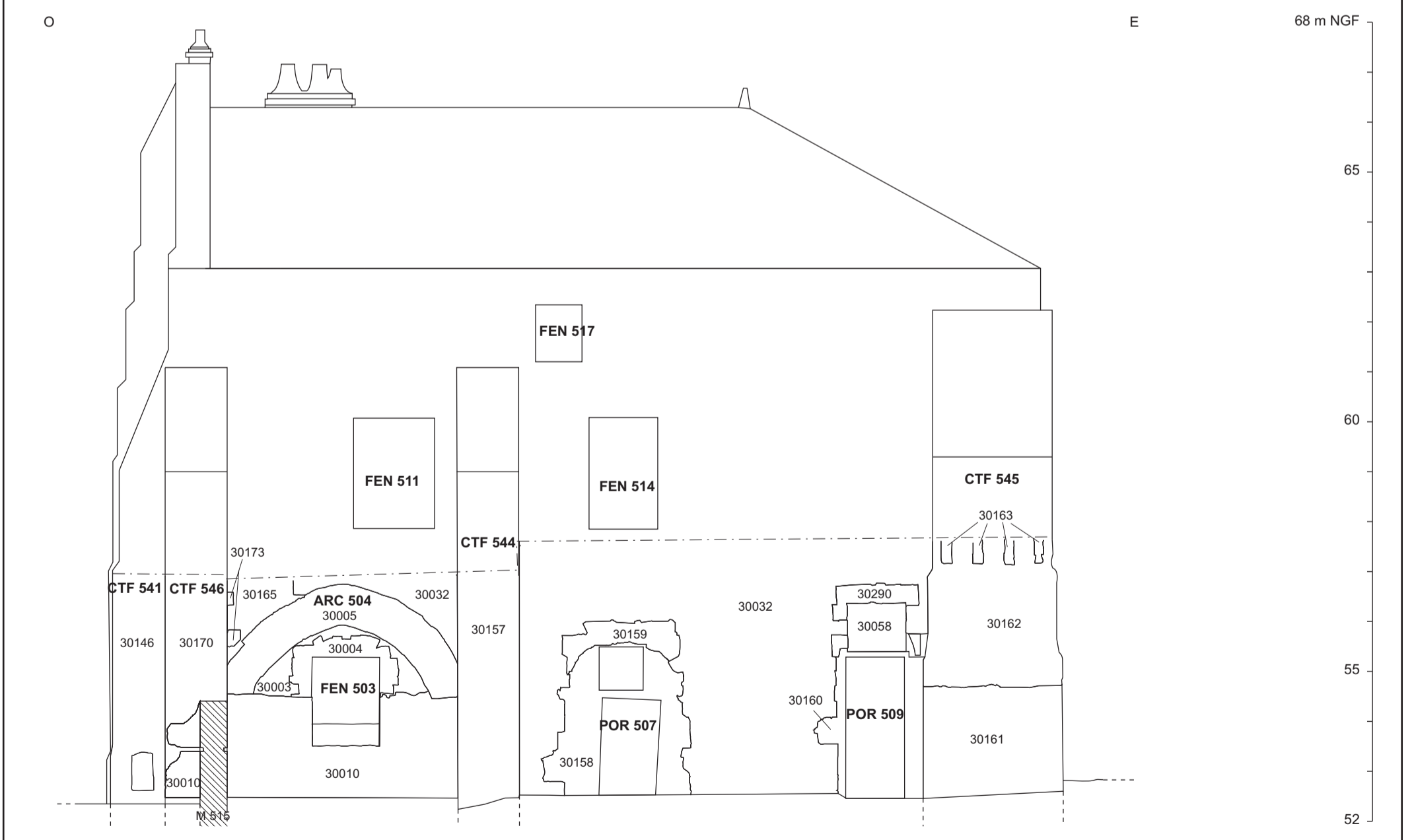
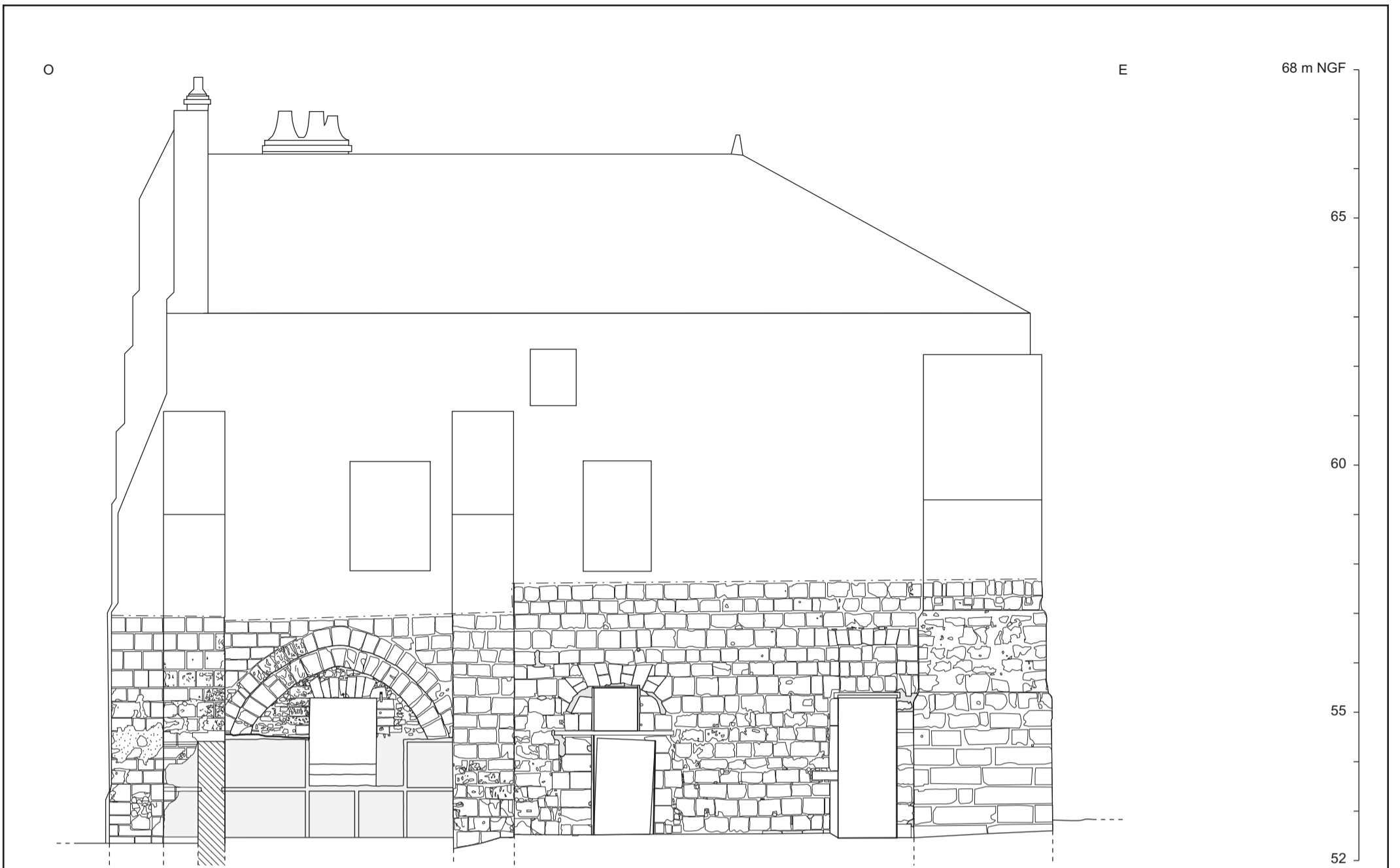
Fig.7

Zone 3

Relevé de la façade extérieure du mur 506 et proposition de phasage

CITERES, UMR 6173 - LAT - B.L.



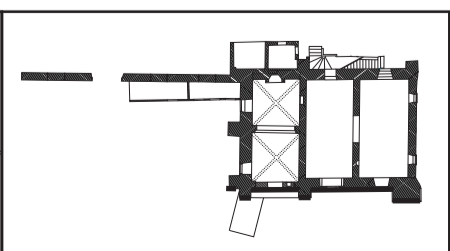
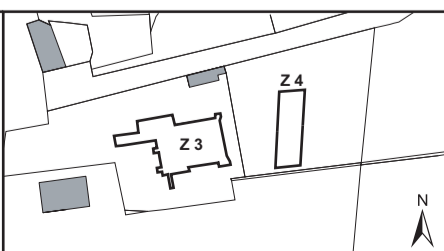


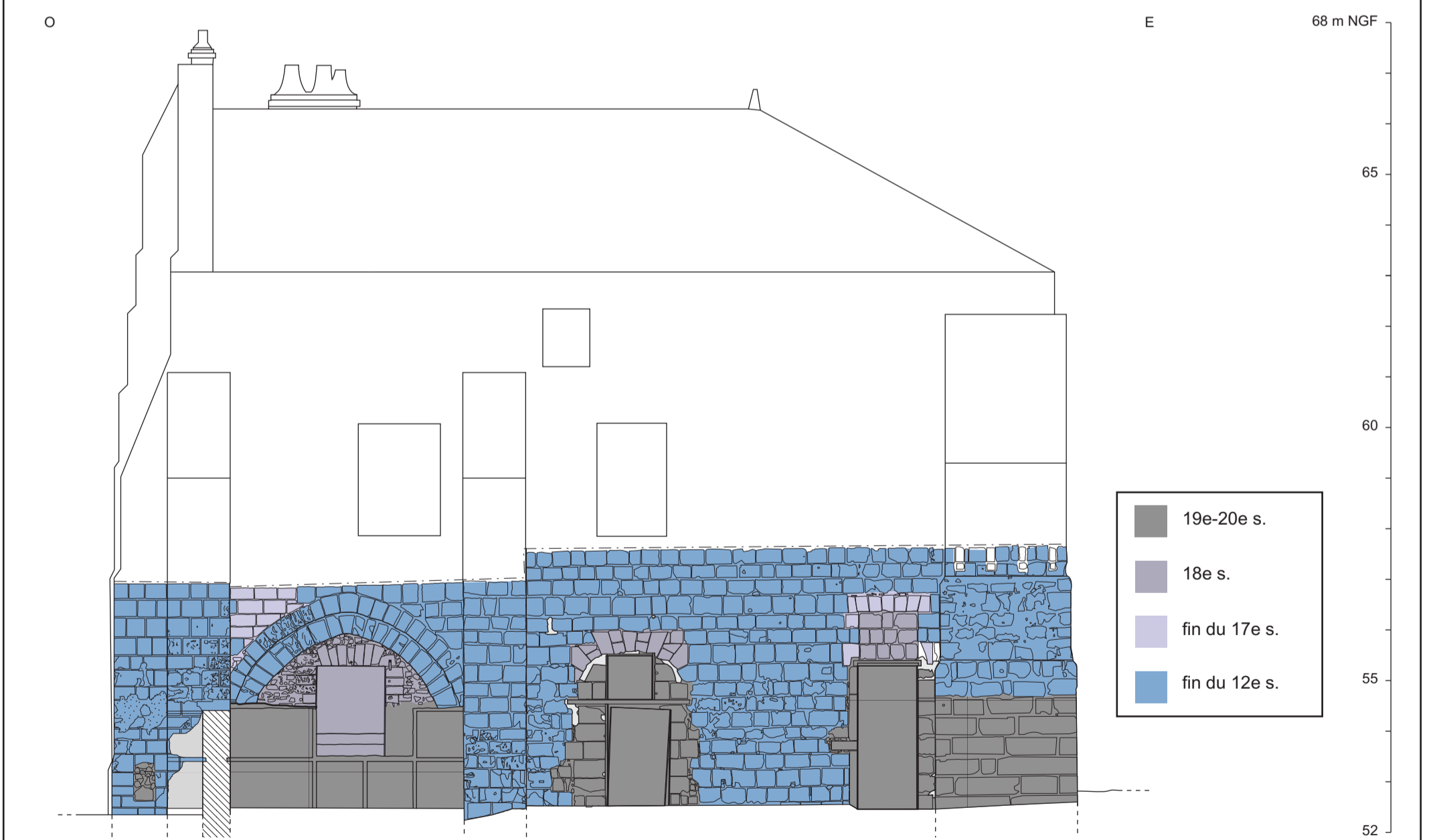
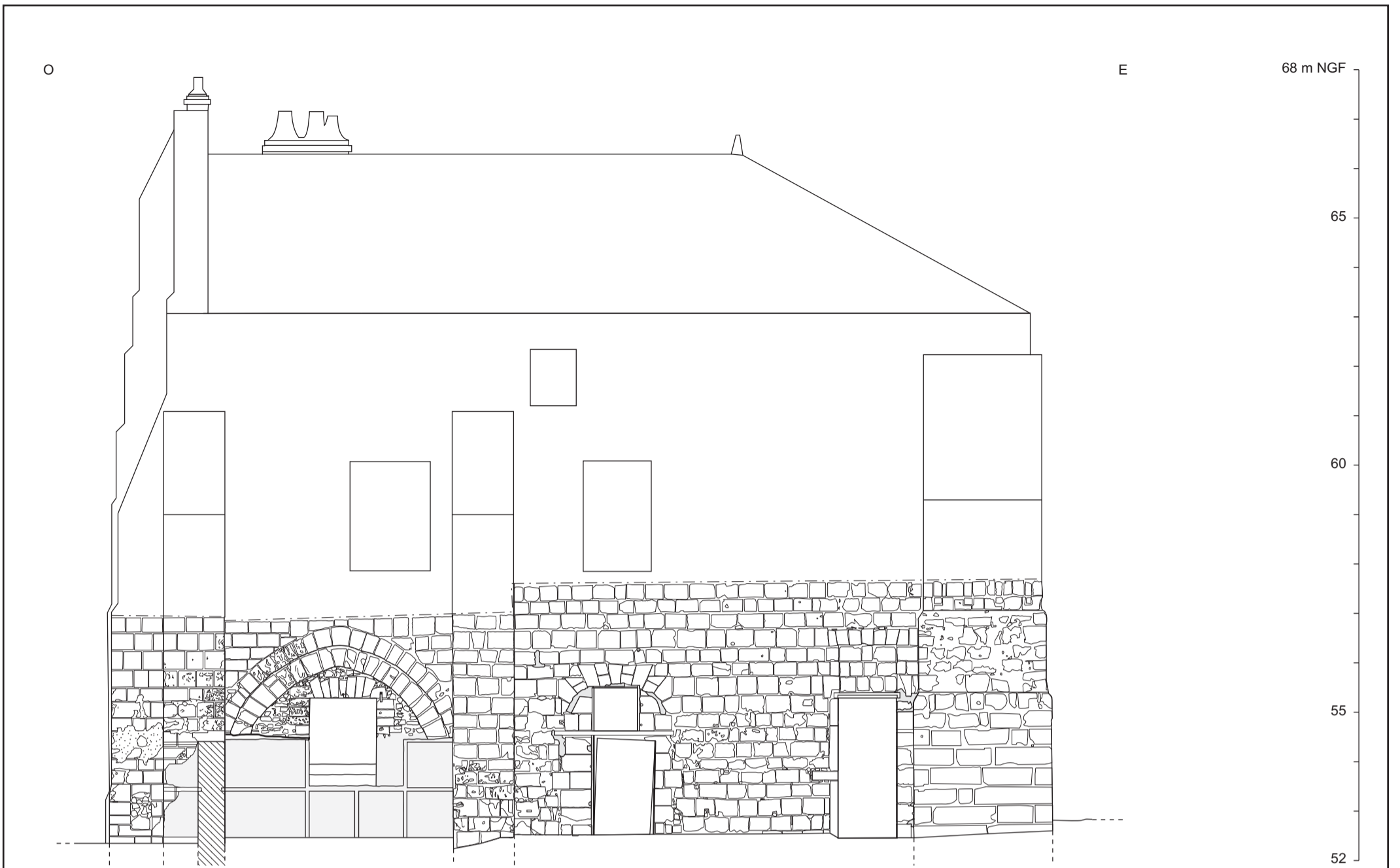
Tours site 17 - Marmoutier 2007

Fig.8

Zone 3

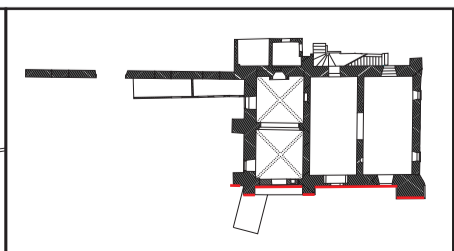
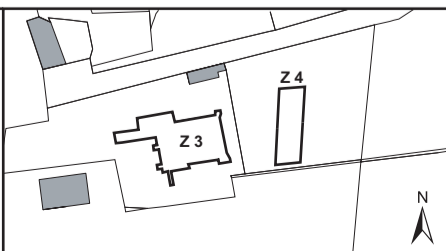
Relevé de la façade extérieure du mur 505 et localisation des EA et des UC

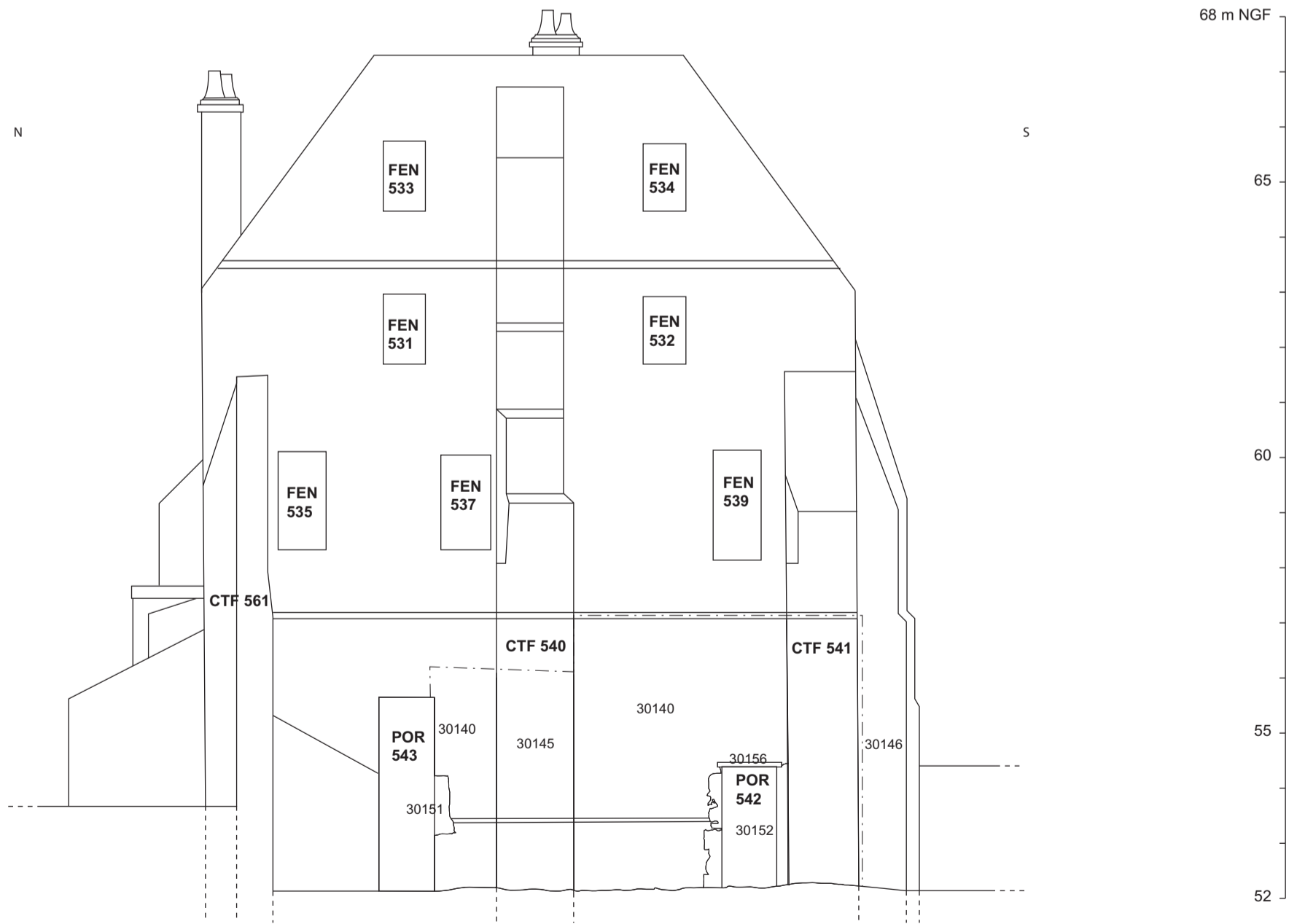
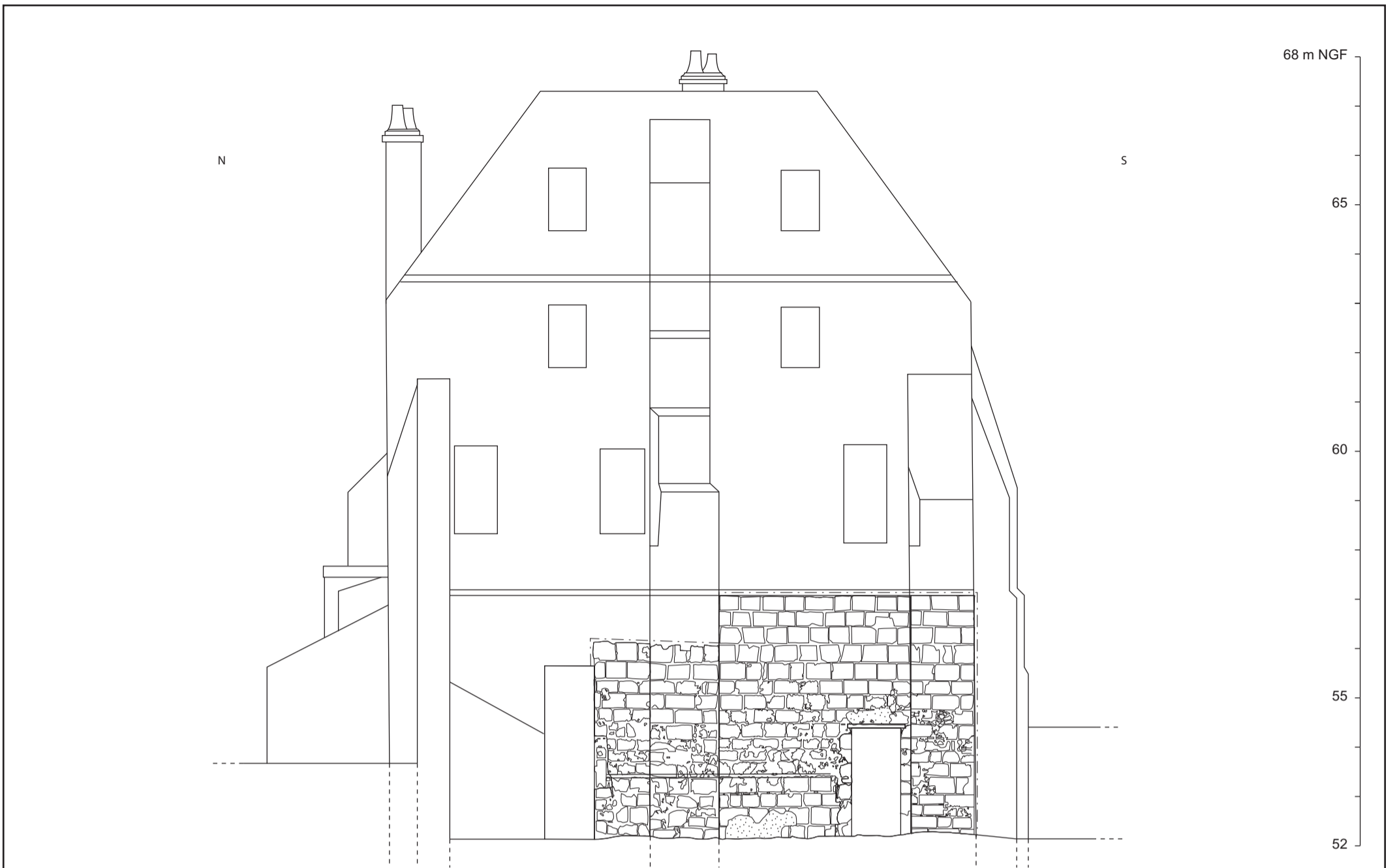




Tours site 17 - Marmoutier 2007
 Fig.9
 Zone 3
 Relevé de la façade extérieure du mur 505 et proposition de phasage

CITERES, UMR 6173 - LAT - B.L.





Tours site 17 - Marmoutier 2007

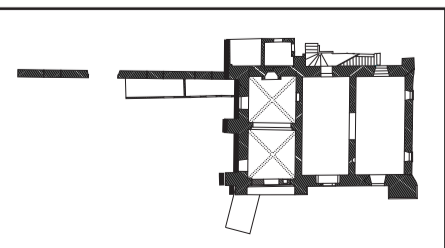
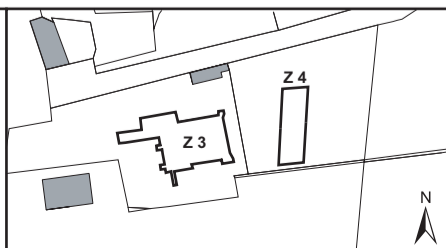
Fig.10

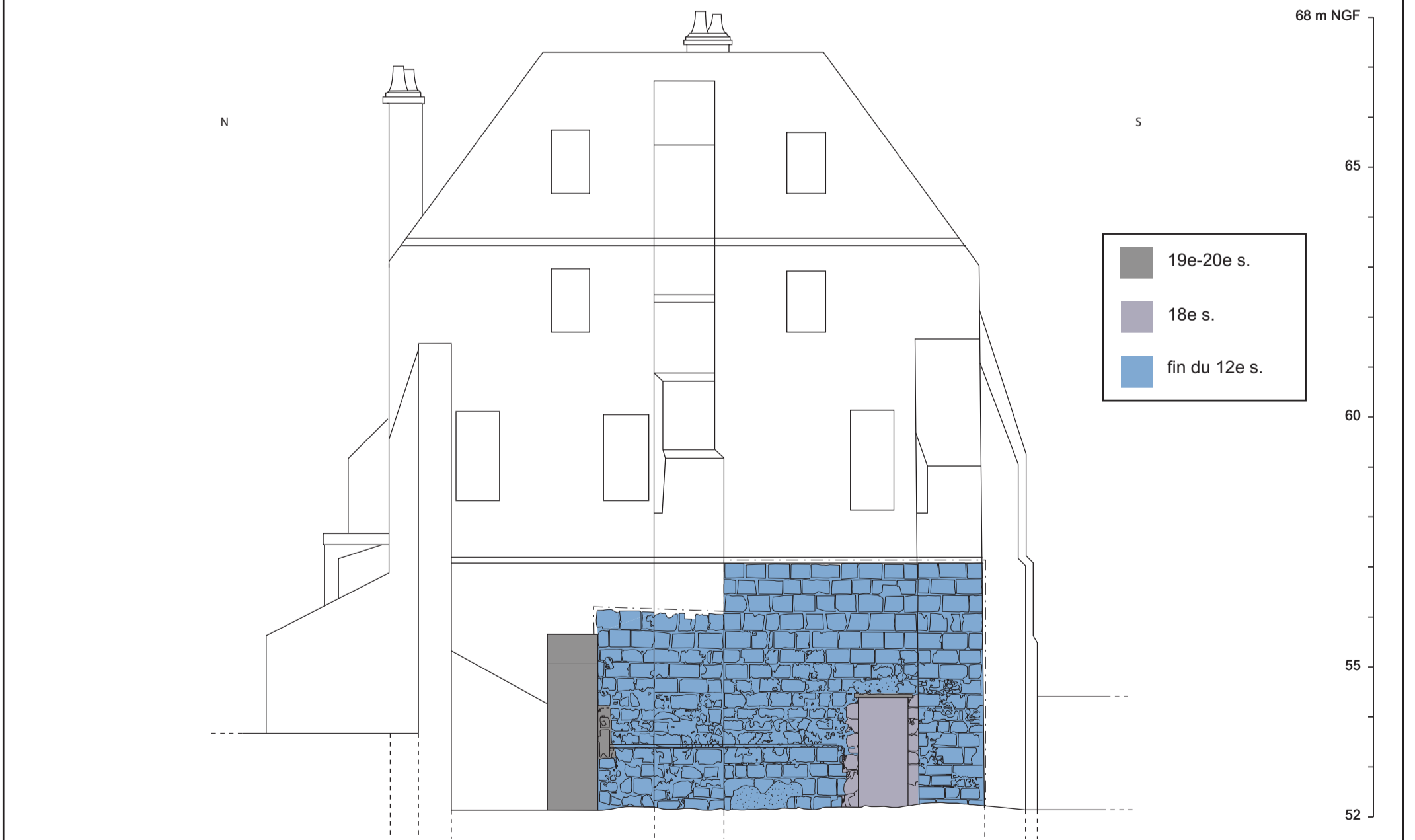
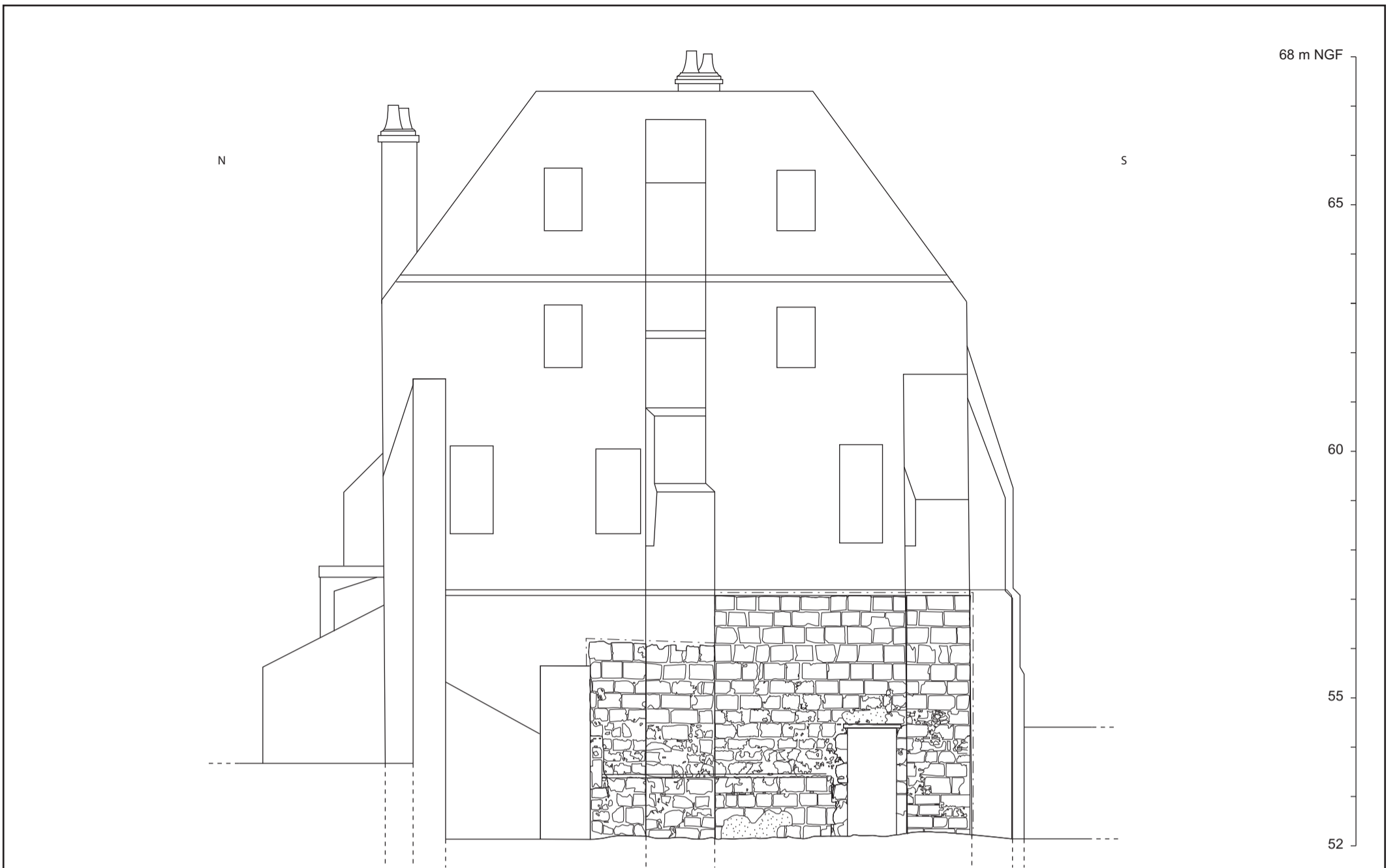
Zone 3

Relevé de la façade extérieure du mur 501 et localisation des EA et des UC

CITERES, UMR 6173 - LAT - B.L.

0 1 5 m





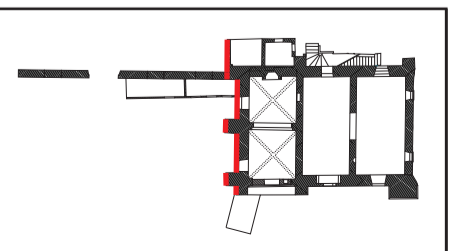
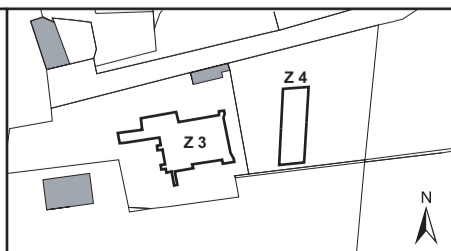
Tours site 17 - Marmoutier 2007

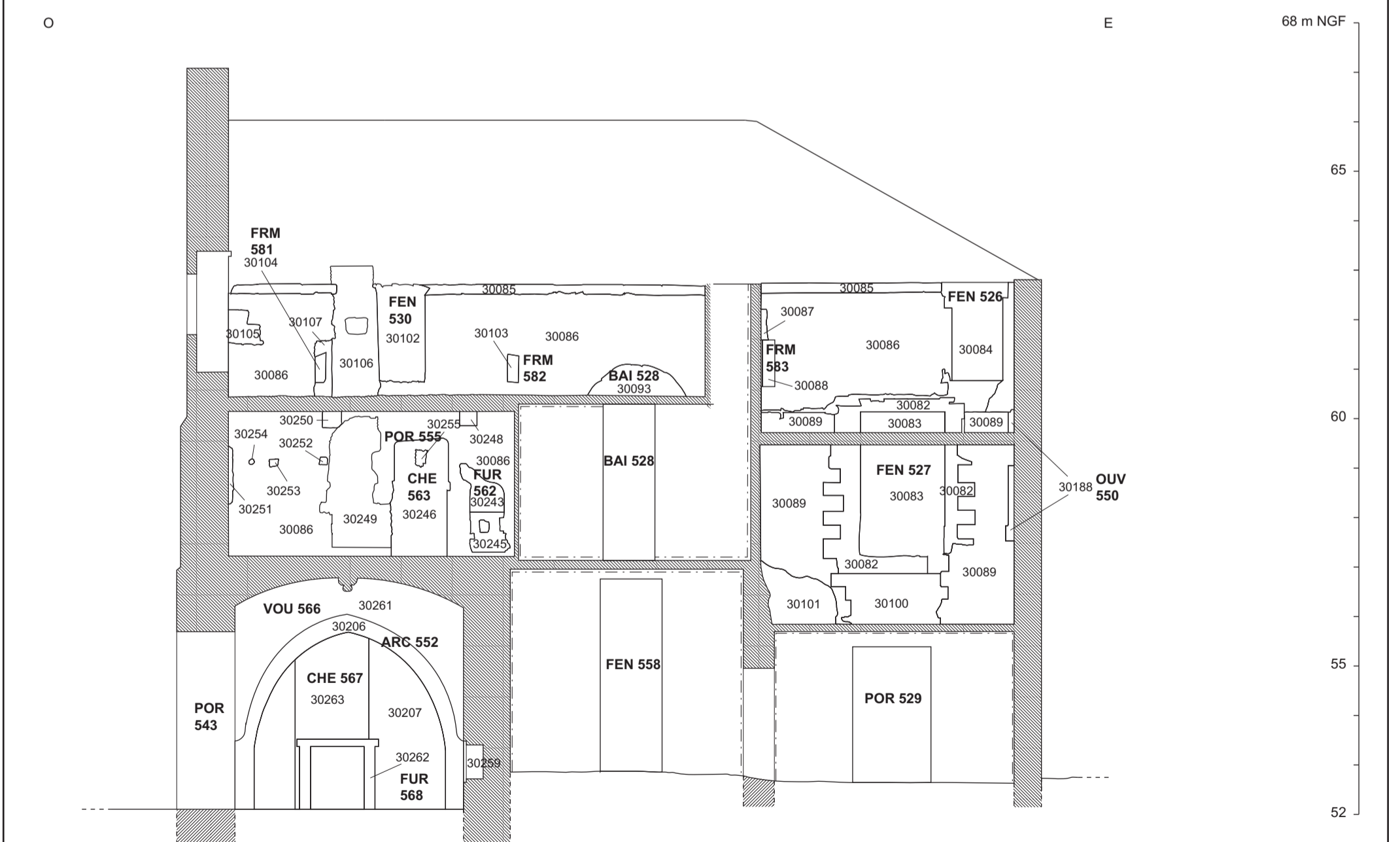
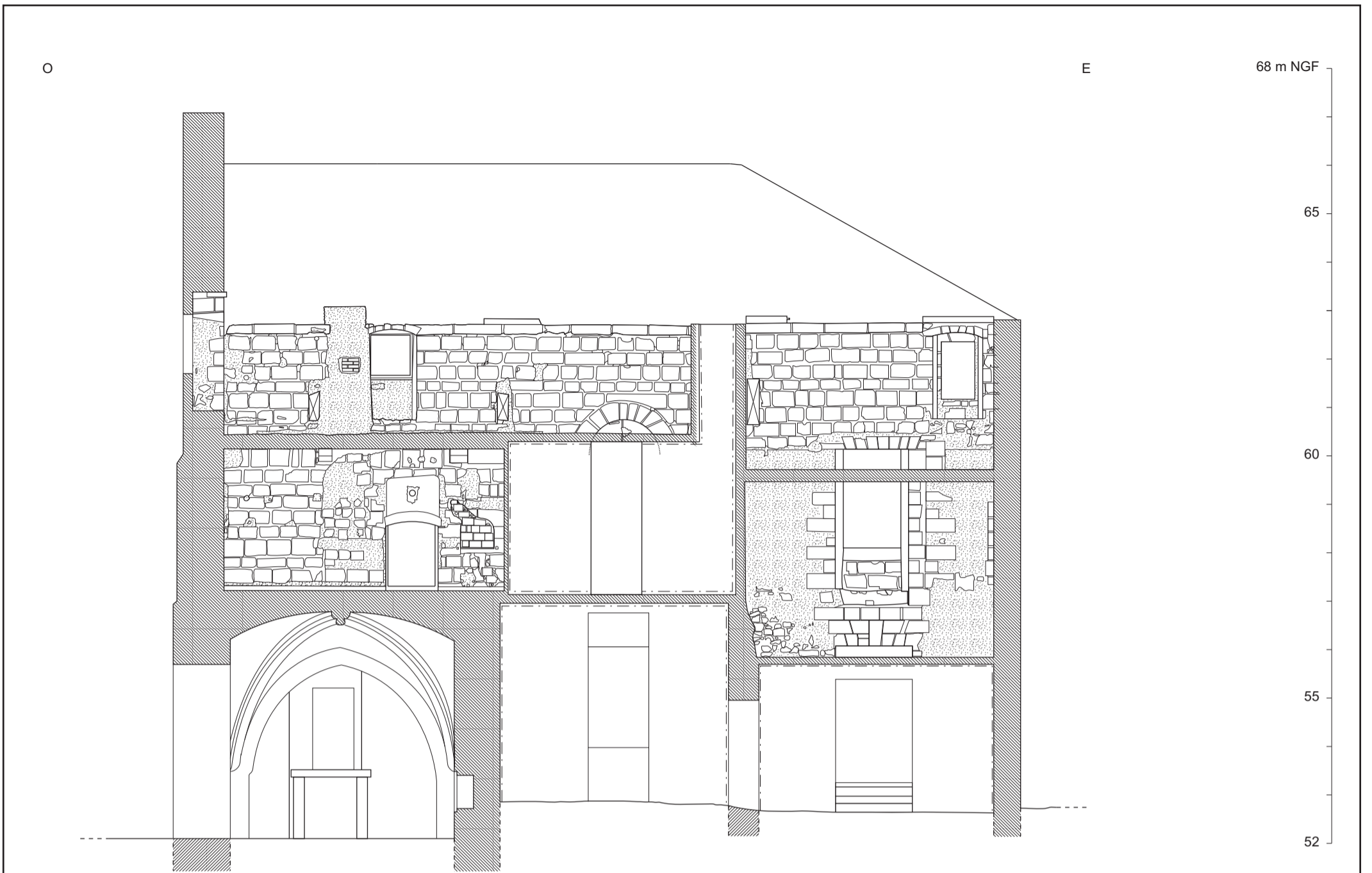
Fig.11

Zone 3

Relevé de la façade extérieure du mur 501 et proposition de phasage

CITERES, UMR 6173 - LAT - B.L.



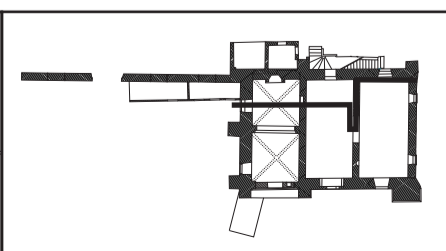
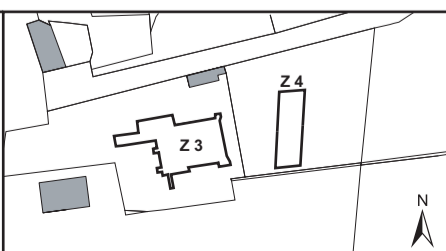


Tours site 17 - Marmoutier 2007

Fig.12

Zone 3

Relevé de la face intérieure du mur 506 et localisation des EA et des UC



O

E

68 m NGF



65

60

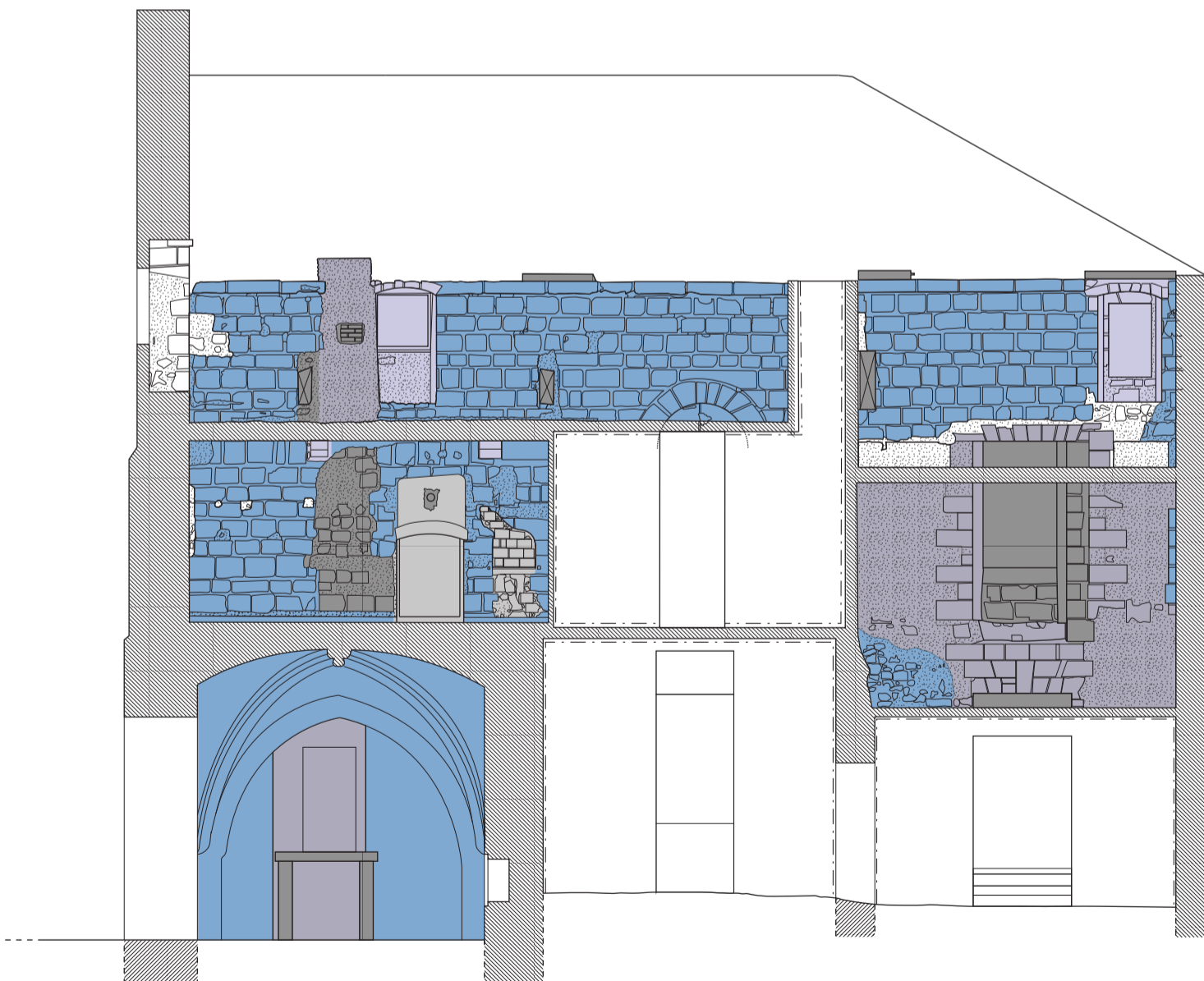
55

52

O

E

68 m NGF







65

60

55

52

	19e-20e s.
	18e s.
	fin du 17e s.
	fin du 12e s.

Tours site 17 - Marmoutier 2007

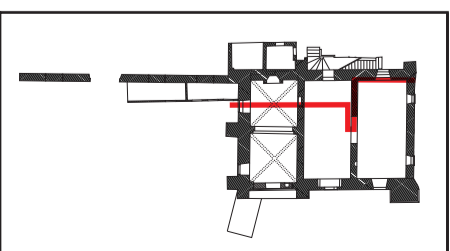
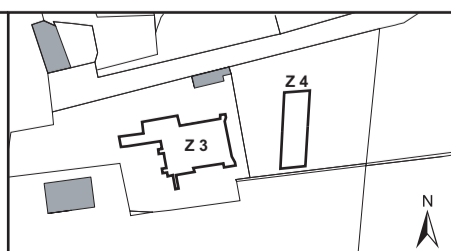
Fig.13

Zone 3

Relevé de la face intérieure du mur 506 et proposition de phasage

CITERES, UMR 6173 - LAT - B.L.

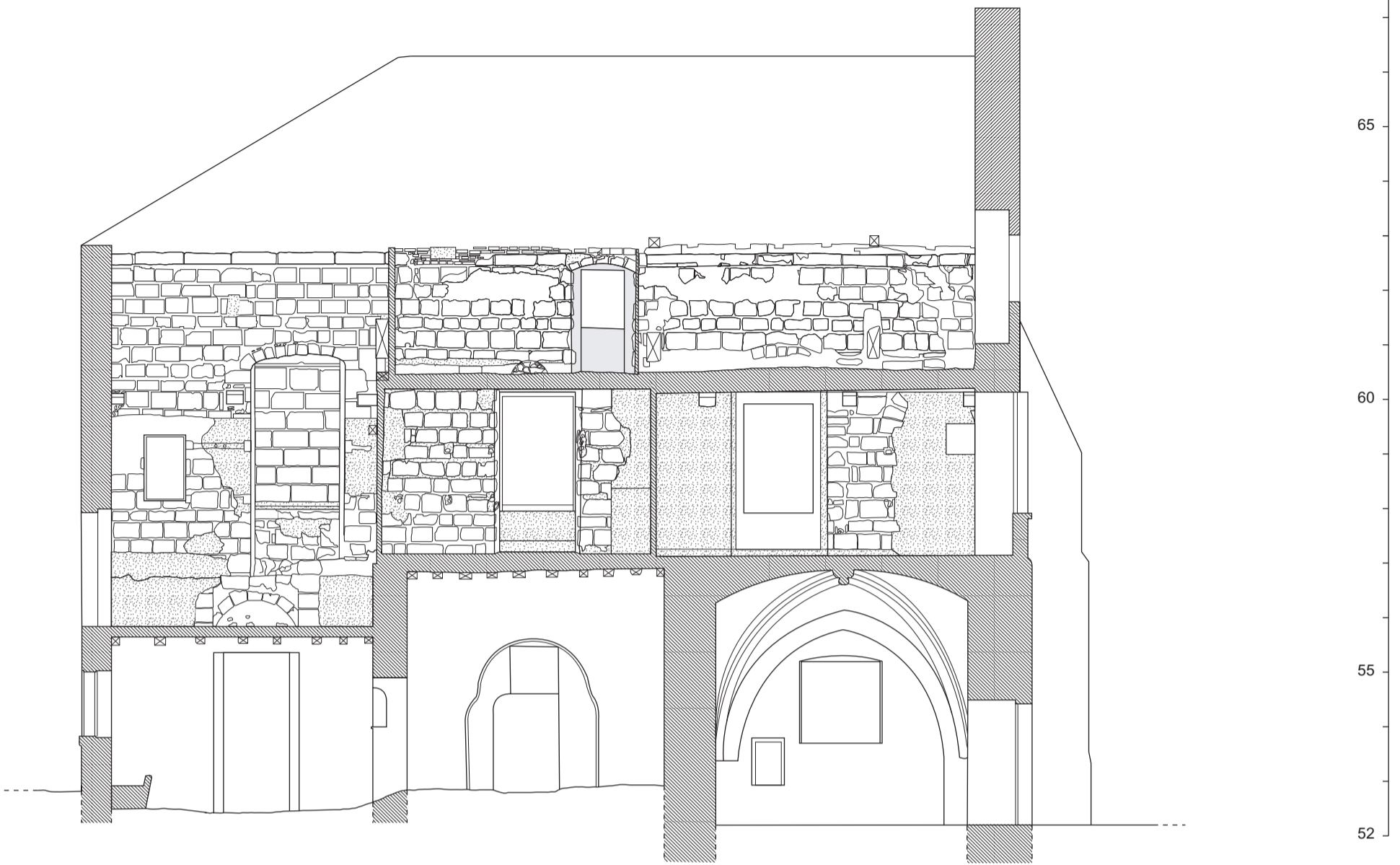
0 1 5 m



E

O

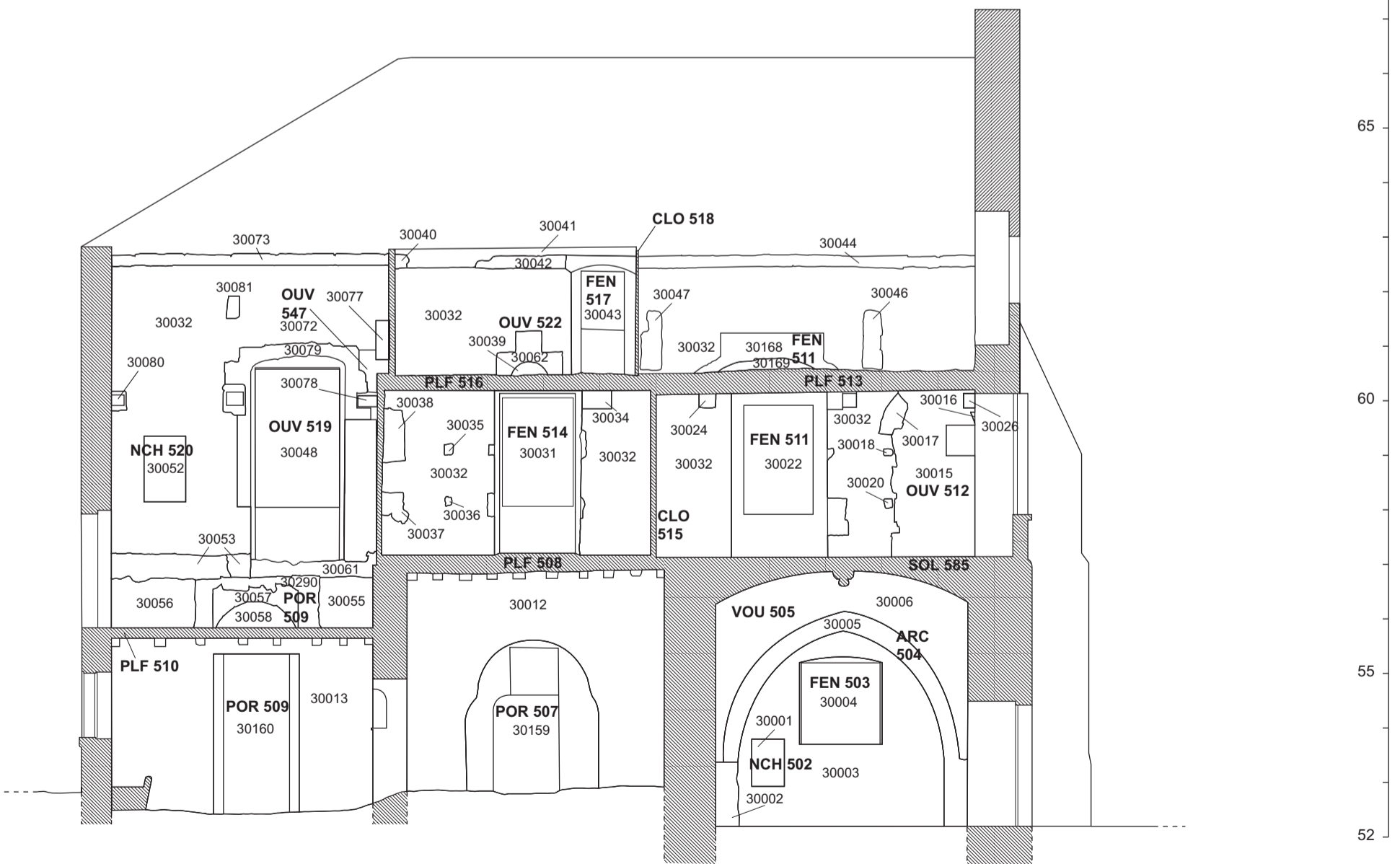
68 m NGF



E

O

68 m NGF

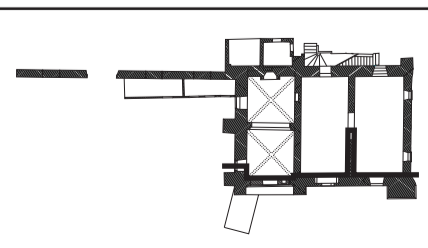
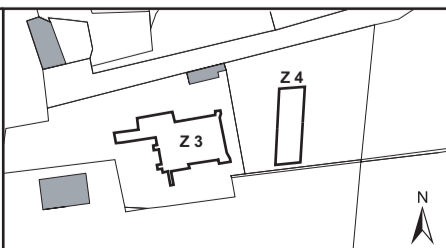


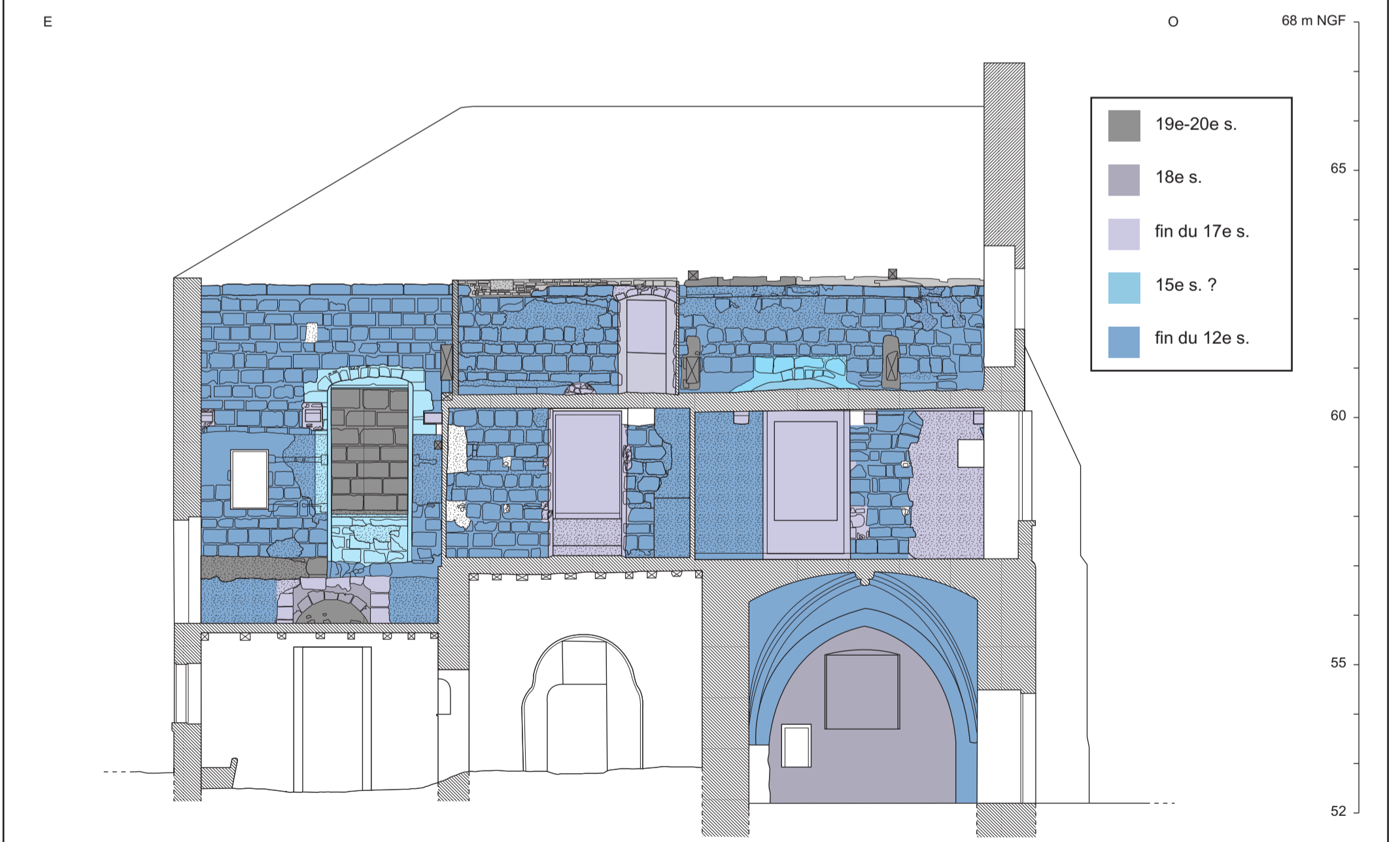
Tours site 17 - Marmoutier 2007

Fig.14

Zone 3

Relevé de la face intérieure du mur 505 et localisation des EA et des UC





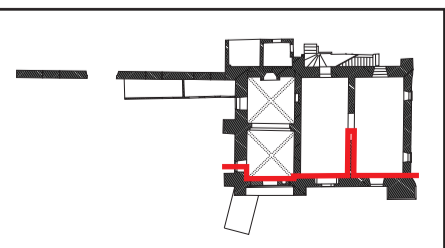
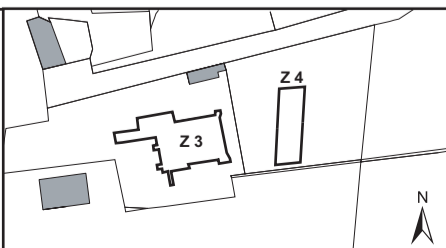
Tours site 17 - Marmoutier 2007

Fig.15

Zone 3

Relevé de la face intérieure du mur 505 et proposition de phasage

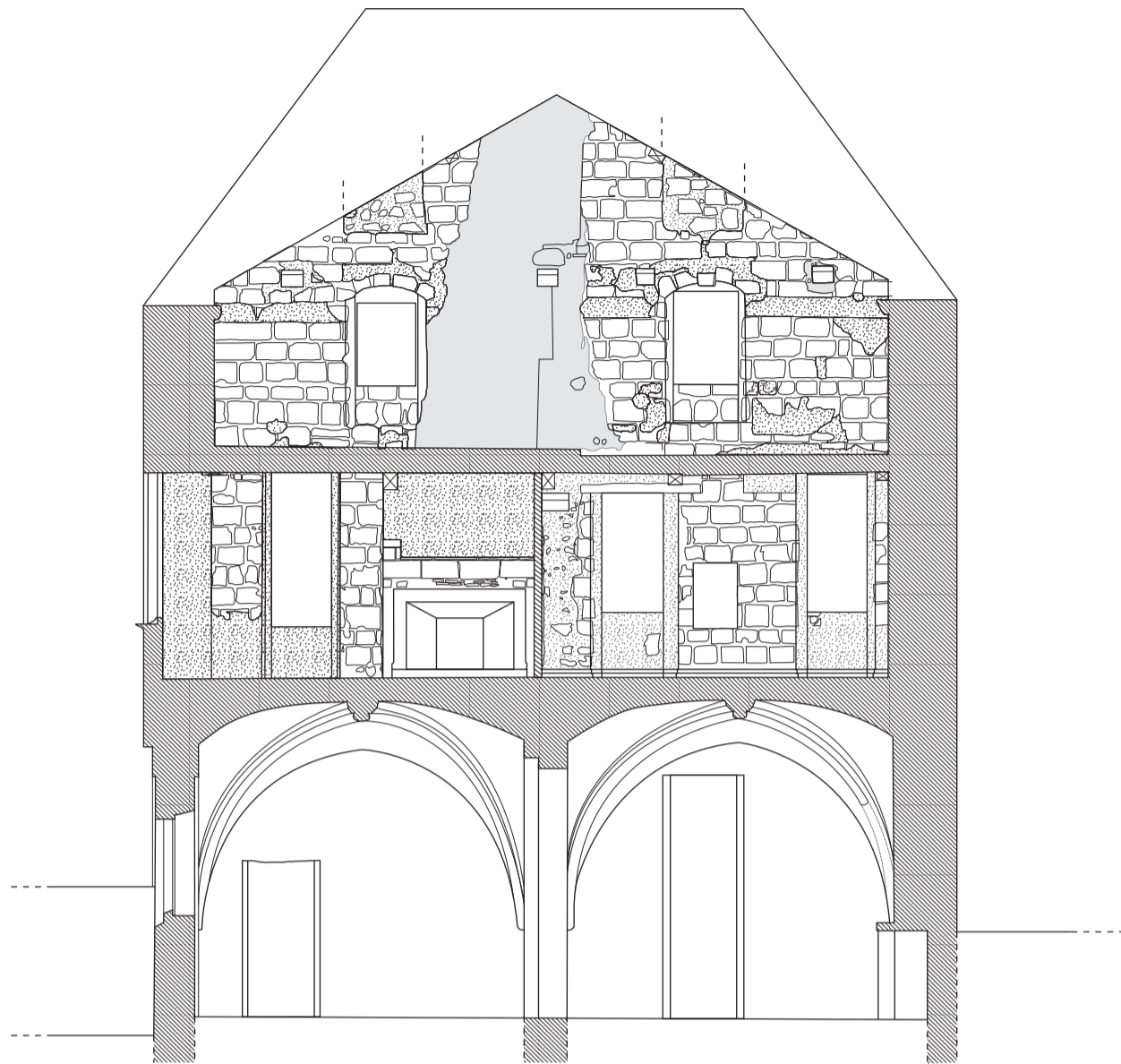
CITERES, UMR 6173 - LAT - B.L.



68 m NGF

S

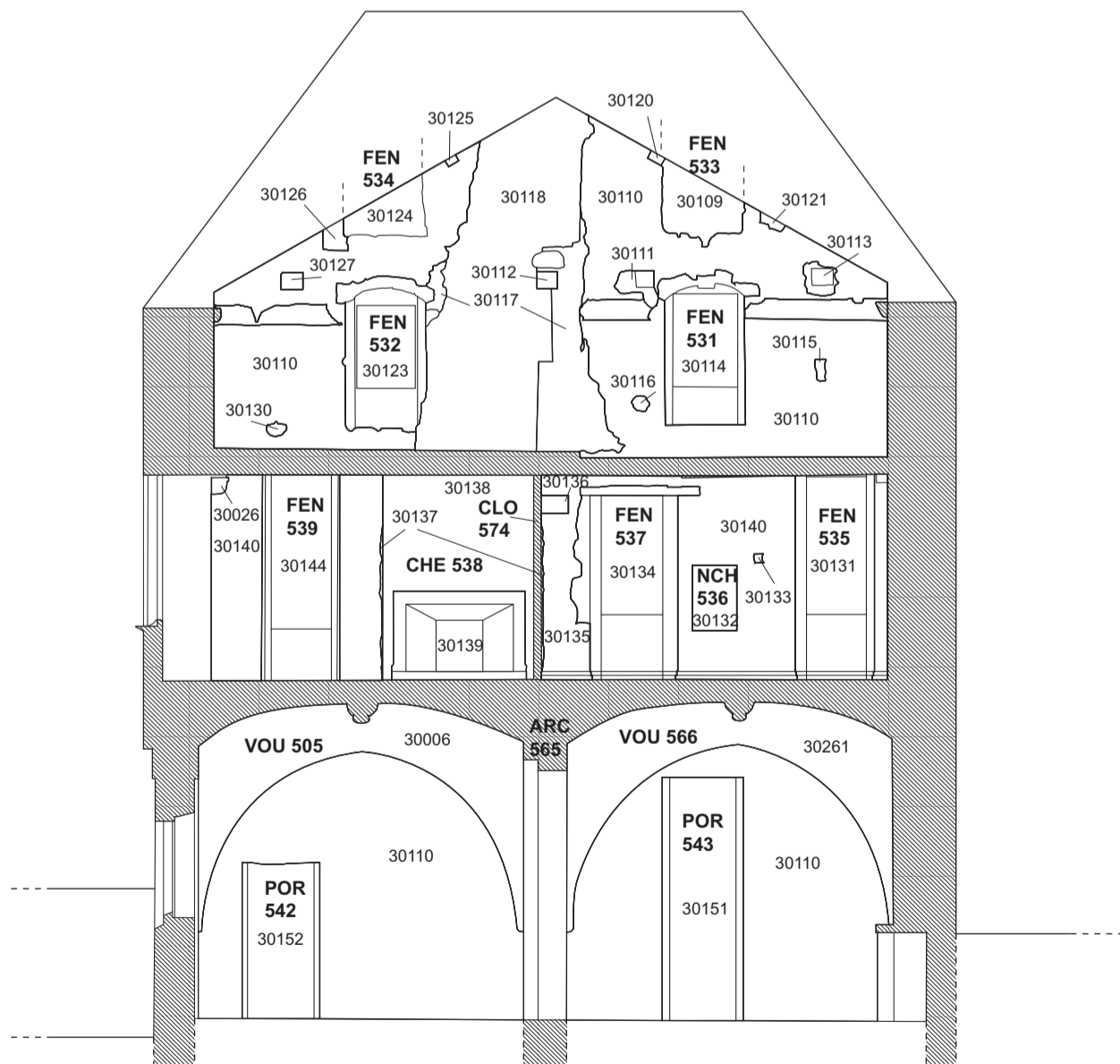
N



68 m NGF

S

N

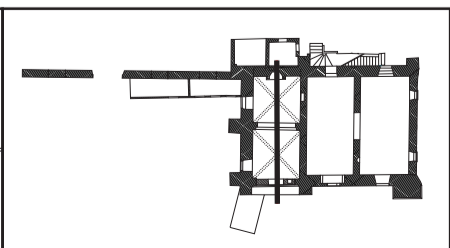
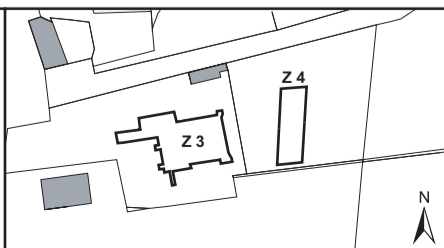


Tours site 17 - Marmoutier 2007

Fig.16

Zone 3

Relevé de la face intérieure du mur 501 et localisation des EA et des UC





Tours site 17 - Marmoutier 2007

Fig.17

Zone 3

Relevé de la face intérieure du mur 501 et proposition de phasage

CITERES, UMR 6173 - LAT - B.L.

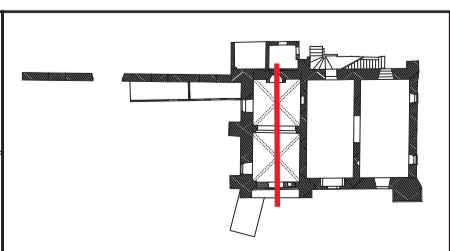
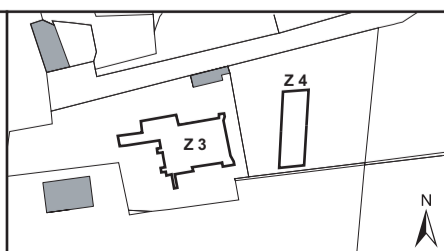




Fig.A : Face nord du mur 506



Fig.B : Angle nord-ouest du bâtiment au niveau 3 de l'élévation : décor de faux joints et frise à motifs géométriques au même niveau sur le pignon ouest (M.501)

Tours site 17 - Marmoutier 2007

Fig. 18 a et b

Zone 3

Extrémité occidentale du mur 506 : face extérieure et décor peint au niveau 3

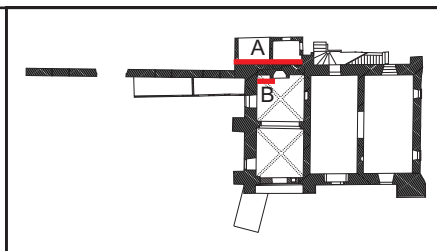




Fig. A : Le décor de faux joints rouges et les faux claveaux de l'OUV 522 (niveau 3)

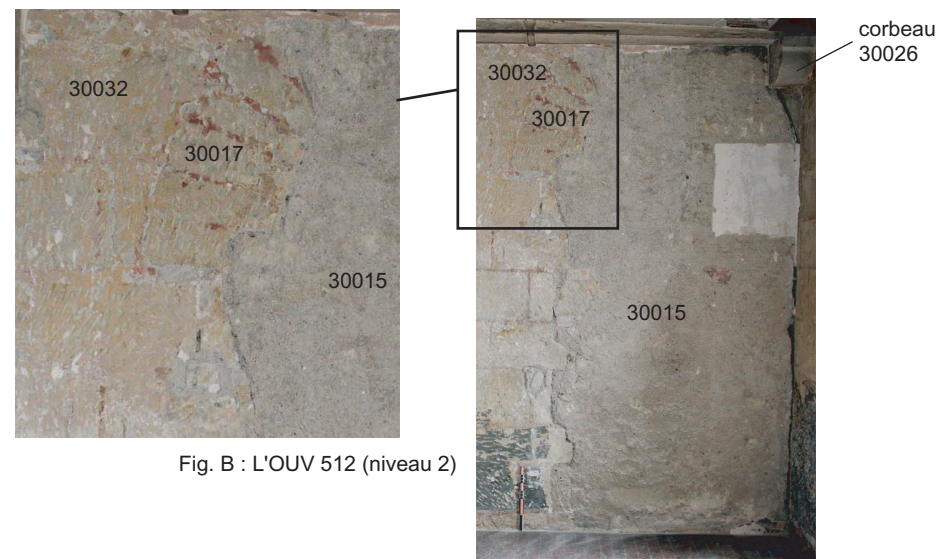


Fig. B : L'OUV 512 (niveau 2)

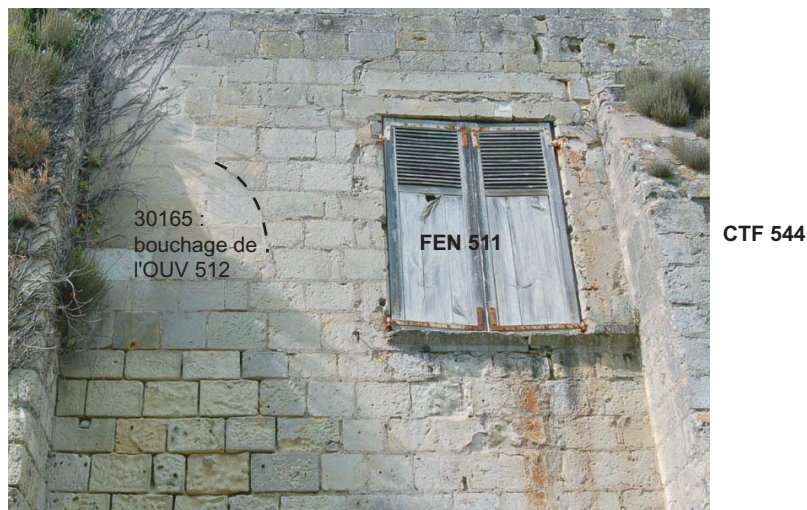


Fig. C : mur 505 face sud, traces de l'OUV 512 et FEN 511



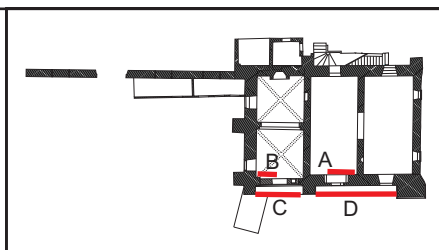
Fig. D : mur 505 face sud, traces des OUV 519, 522 et 547, FEN 514

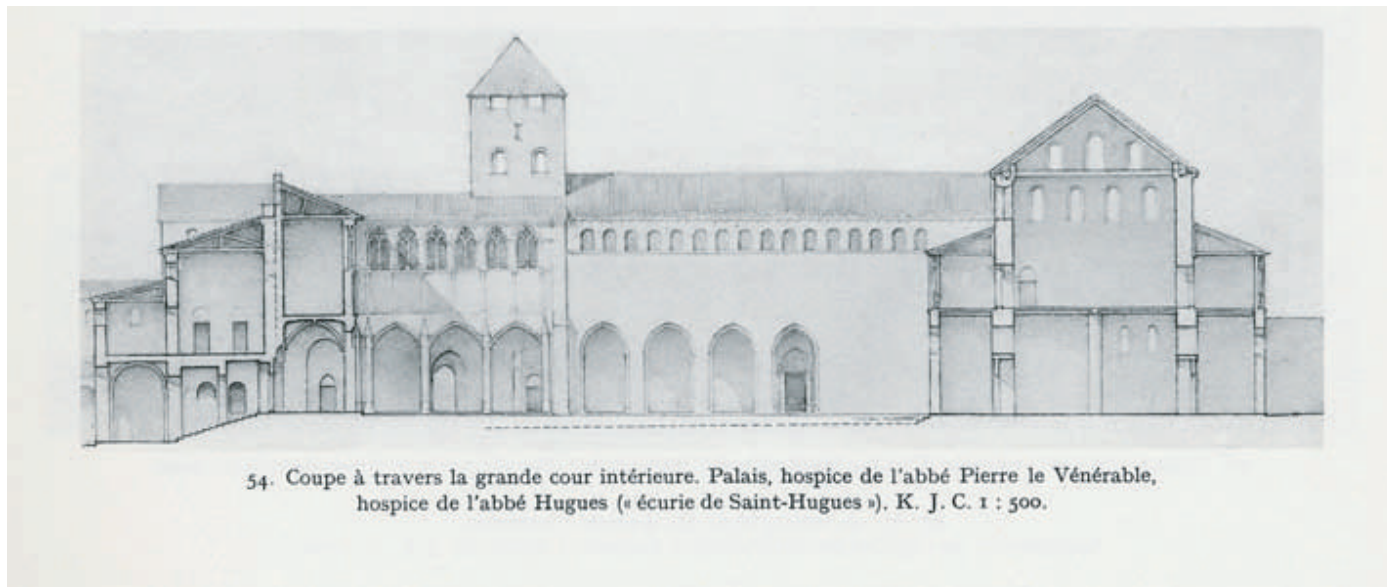
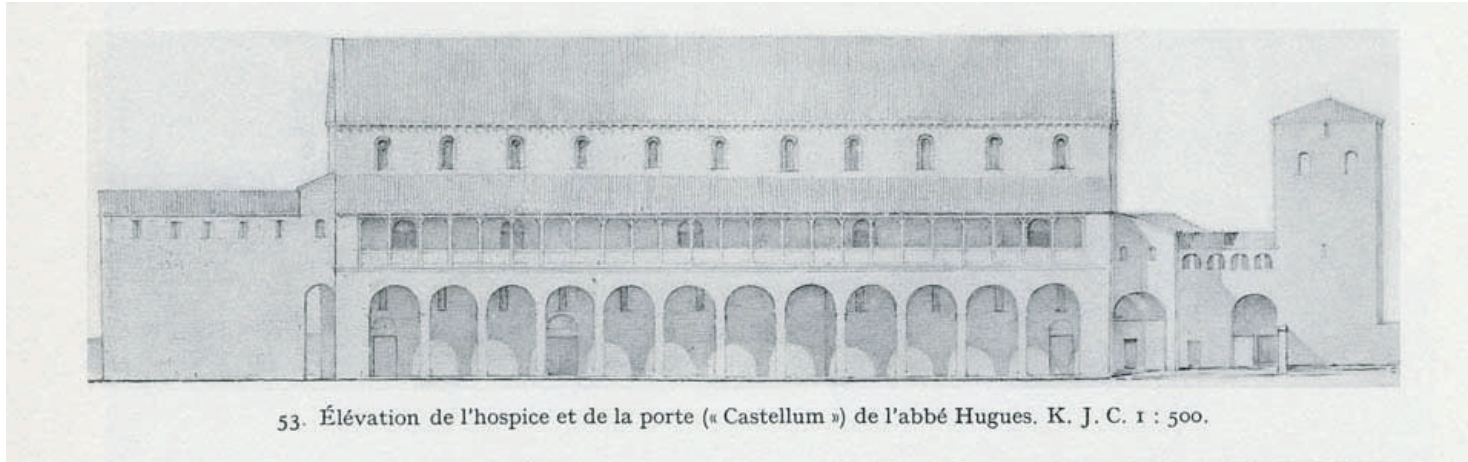
Tours site 17 - Marmoutier 2007

Fig. 19 a, b, c, d

Zone 3

Le mur 505





Tours site 17 - Marmoutier 2007

Fig. 20

L'hôtellerie de Cluny (Hospice de l'abbé Hugues), relevés tirés de CONANT 1968, fig. 53 et 54



Fig. A : Détail de la frise peinte sur le mur 501, au troisième niveau d'élévation



Fig. B : L'extrémité occidentale du bâtiment : le mur 501

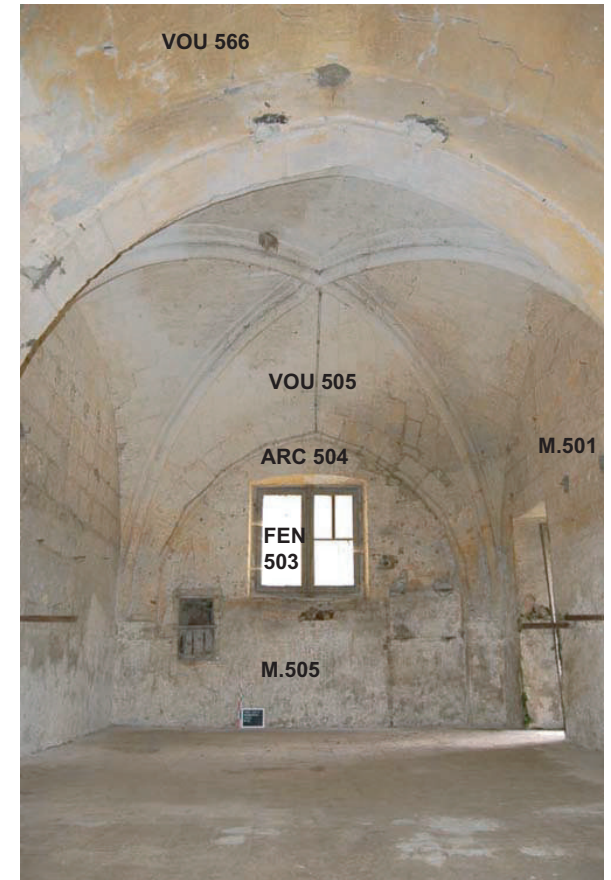


Fig. C : L'extrémité occidentale du bâtiment : le mur 505 et les voûtes

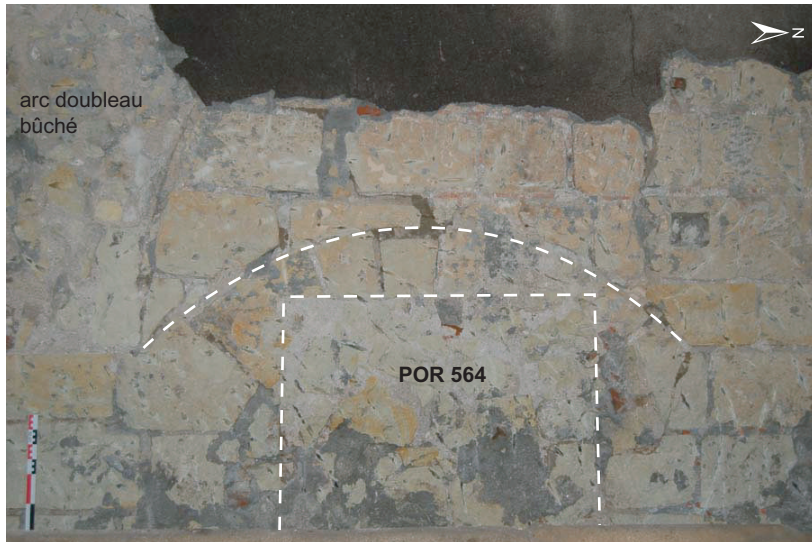


Fig. D : La porte antérieure à la POR 564, dans le mur 502, face est



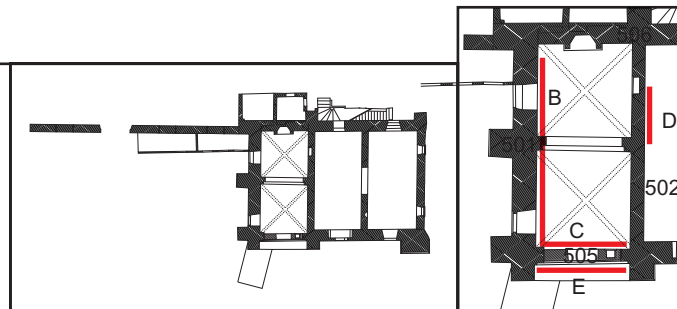
Fig. E : L'ARC 504 vu du sud (mur 505)

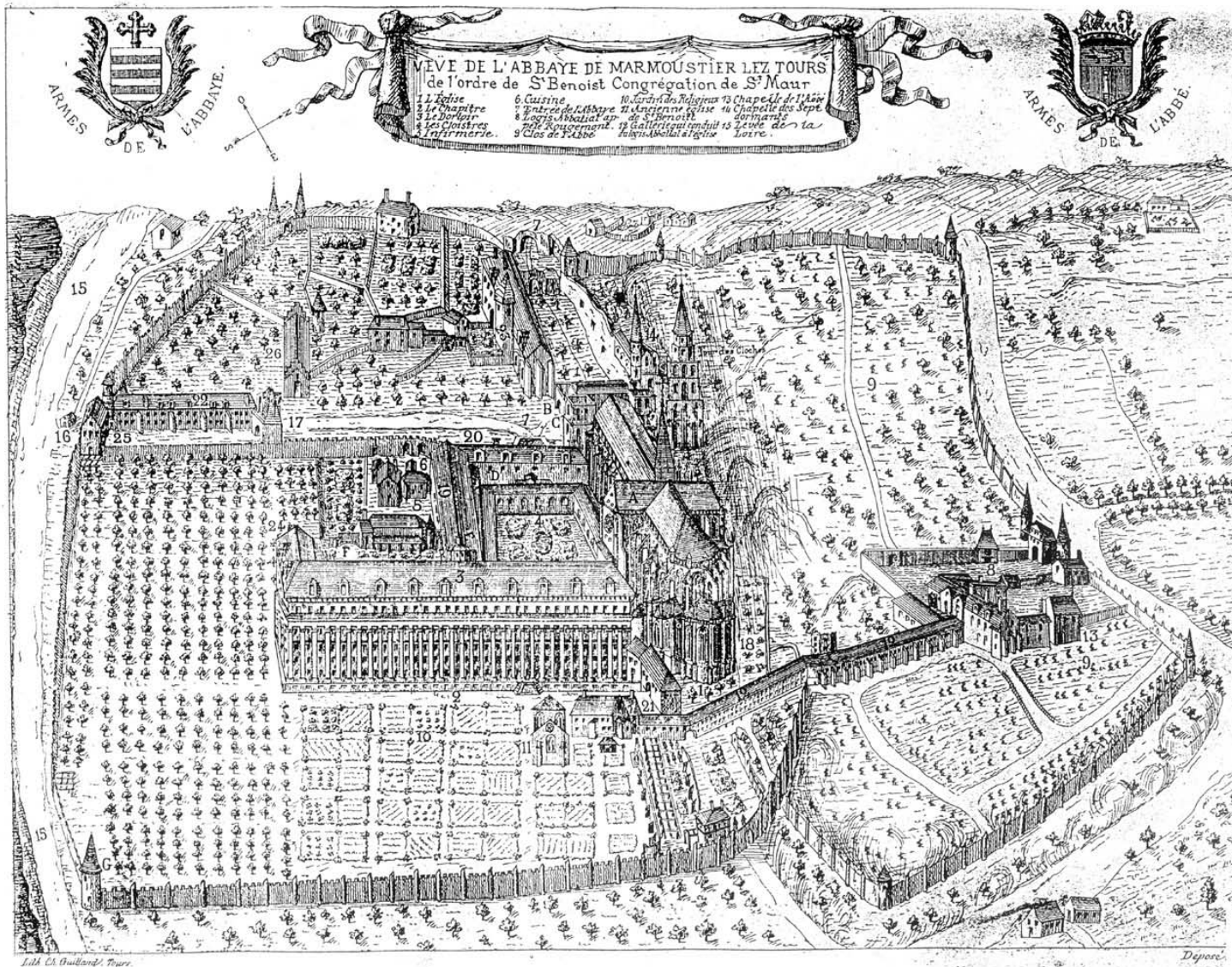
Tours site 17 - Marmoutier 2007

Fig. 21 a, b, c, d et e

Zone 3

Le mur 501 et l'extrémité occidentale voûtée au premier niveau d'élévation



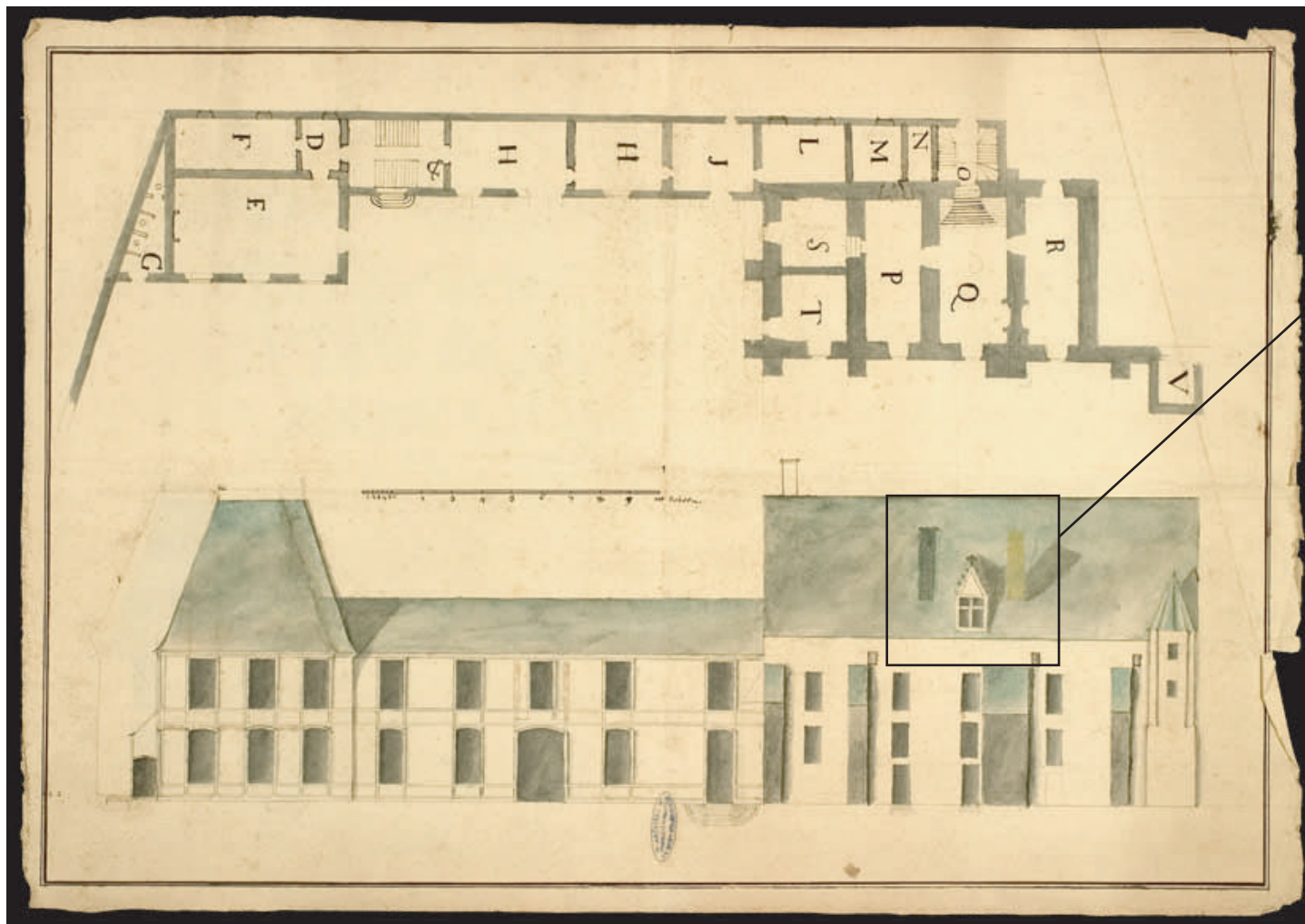


Tours site 17 - Marmoutier 2007

Fig. 22 a et b

Zone 3

La vue de Gaignières (1699) : le monastère de Marmoutier vu de l'est et détail de la Maison du Grand Prieur (n° 23 de la légende)



Photos : © Christophe Raimbault - Conseil Général d'Indre-et-Loire

Fig. A : Le document H.305-10 : représentation en plan et en élévation de la partie ouest de la Maison du Grand Prieur (le tiers ouest de l'ancienne hôtellerie et le nouveau corps de bâtiment)



Fig. B : Détail de la lucarne, dont les rampants sont ornés de crochets



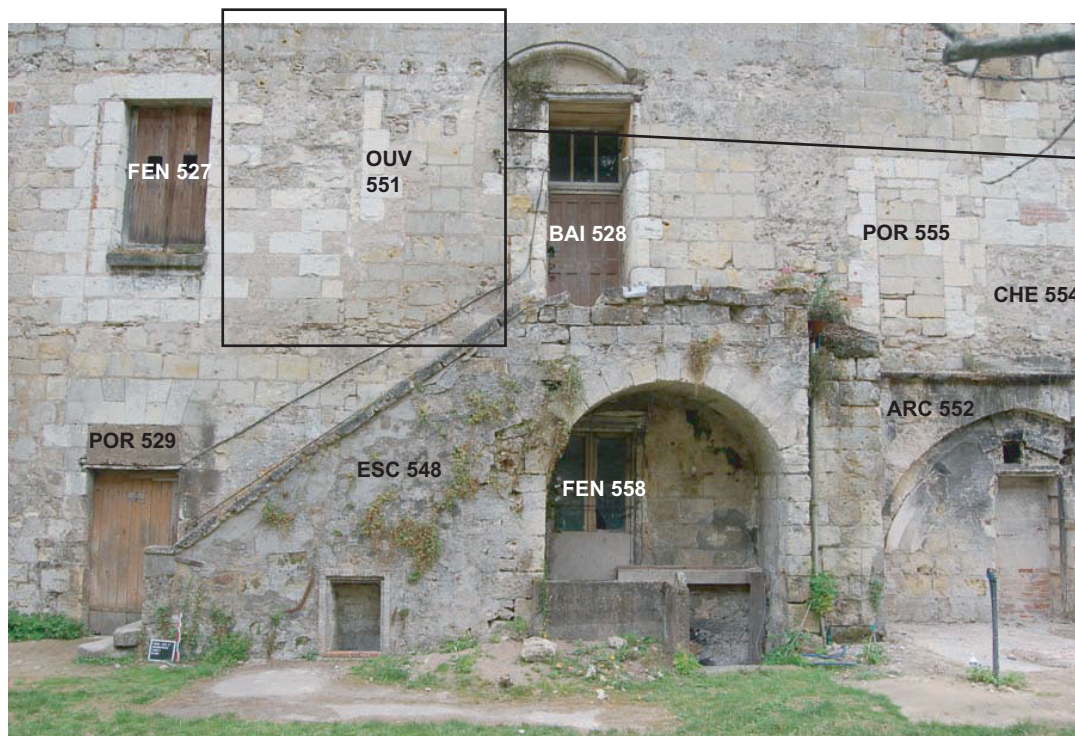
Fig. C : Détail de la seconde version (planche H.305-9) : les rampants de la lucarne sont cette fois représentés sans décor.

Tours site 17 - Marmoutier 2007

Fig. 23 a, b, c

Zone 3

Maison du Grand Prieur : plan et élévation de la partie ouest du bâtiment (ADIL H.305-9 et H.305-10) et détails des rampants de la lucarne



UC 30240 (trous de poutres)

Fig. A : La partie orientale du mur 506



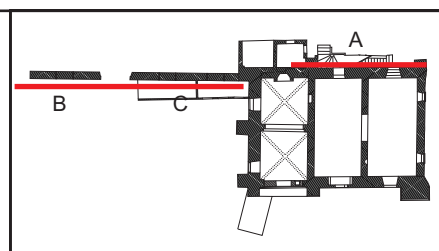
Fig. B et C : Façade sud de la nouvelle aile (mur 512)

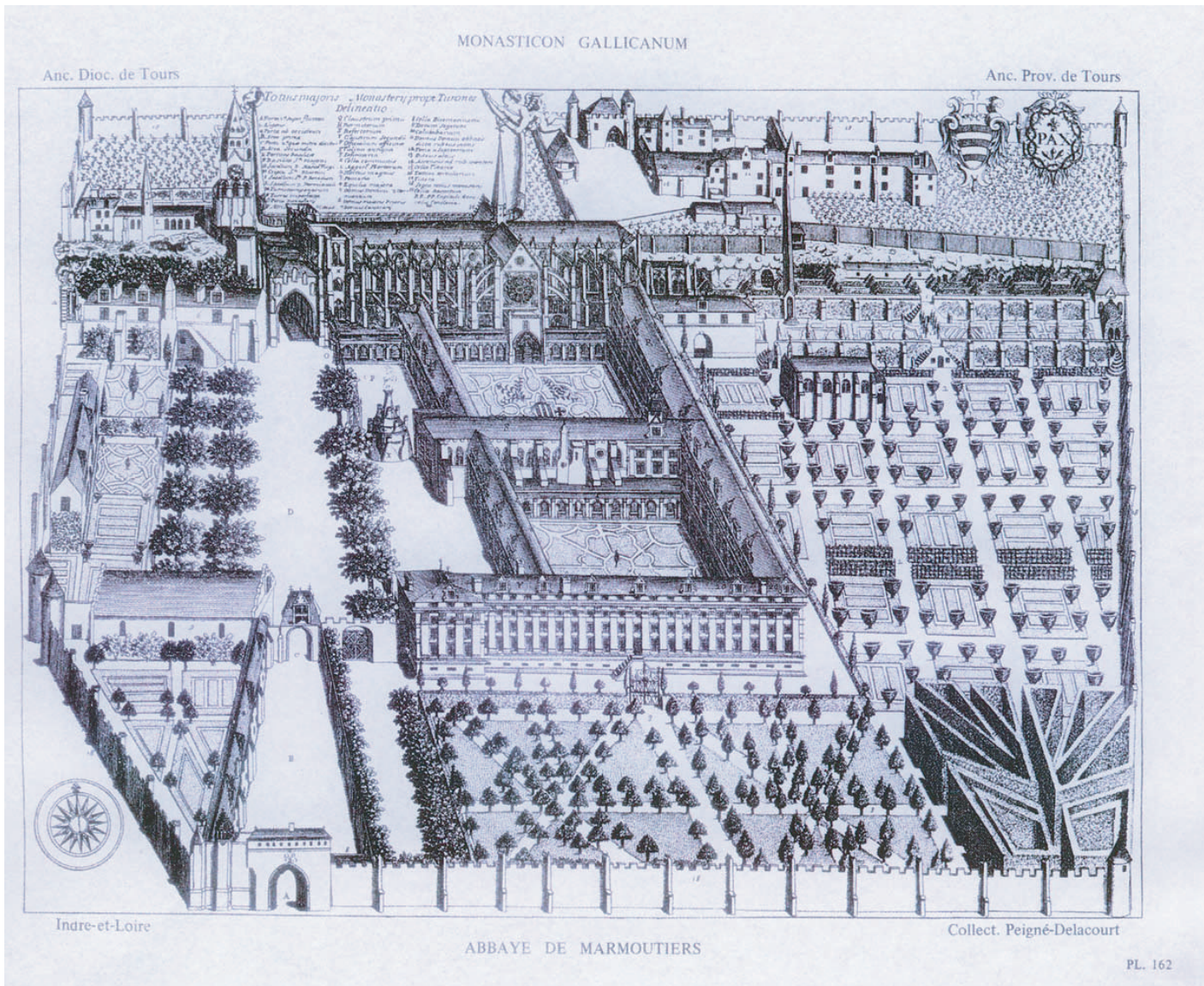
Tours site 17 - Marmoutier 2007

Fig. 24 a, b, c

Zone 3

Les traces du nouveau corps de bâtiment (séquence 1005) : le mur 506 (face nord du bâtiment) et le mur 512 (façade sud de la nouvelle aile)



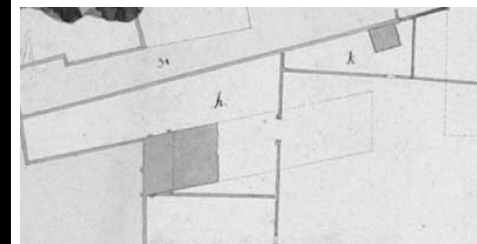
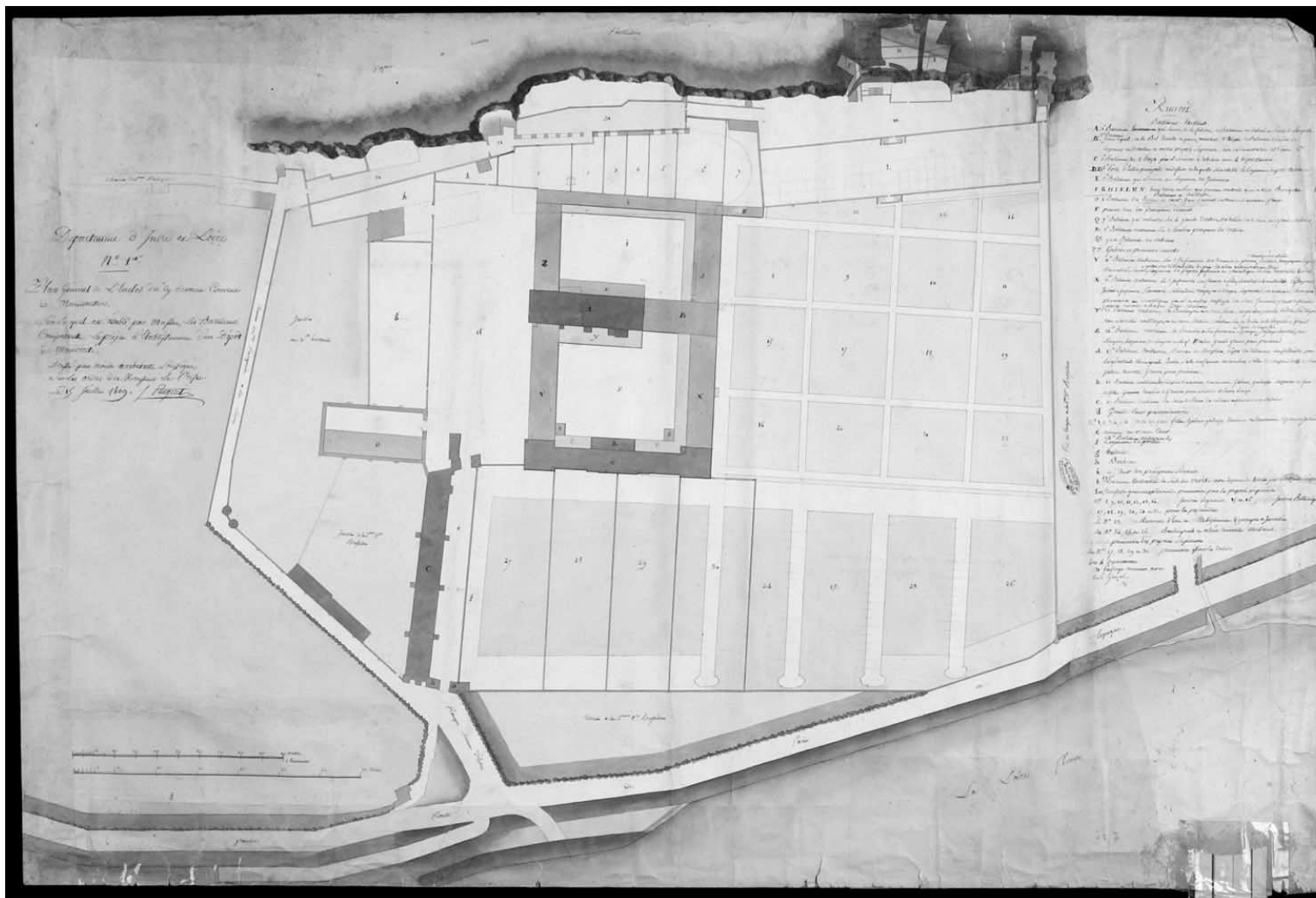


Tours site 17 - Marmoutier 2007

Fig. 25

Zone 3

La vue du *Monasticon Gallicanum* : le monastère de Marmoutier vu du sud et détail de la Maison du Grand Prieur (n° 6 de la légende)



Tours site 17 - Marmoutier 2007

Fig. 26

Zone 3

Le plan du projet de dépôt de mendicité établi par Pinguet en 1809 (ADIL V/10.1.2) : la partie orientale de la Maison du Grand Prieur est déjà démolie.



Fig.B : Face intérieure de M.504 : ancrage d'un aisseleur de la charpente au troisième niveau d'élévation

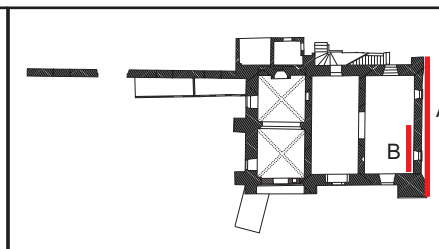
Fig.A : Le mur 504 (séquence 1011), fermant le bâtiment après la démolition de la partie orientale

Tours site 17 - Marmoutier 2007

Fig. 27 a et b

Zone 3

Le mur 504 et la charpente (séquence 1011)



3^{EME} PARTIE

ETUDE DU MOBILIER DES FOUILLES ANCIENNES

ANALYSE ANTHROPOLOGIQUE : BILAN PROVISOIRE (CH. THEUREAU).....26

1. IDENTIFICATIONS CONFIRMÉES.....	26
2. IDENTIFICATIONS VRAISEMBLABLES.....	27
3. IDENTIFICATIONS FAUSSES.....	28
4. BILAN PROVISOIRE SUR LES PRELEVEMENTS ANCIENS.....	28
ANNEXE : Etat des ossements prélevés sous la direction de Ch. Lelong.....	29
BIBLIOGRAPHIE.....	30

ETUDE DES RESTES TEXTILES DECOUVERTS DANS LES SEPULTURES : BILAN PROVISOIRE (D. HENRI).....31

1. LES RESTES TEXTILES : DONNEES GENERALES ET CONDITIONS D'ETUDE.....	31
2. LE MOBILIER TEXTILE.....	33
2.1. Remarques préliminaires.....	33
2.2 Inventaire sommaire par sépulture.....	33
2.3. Etat des restes textiles.....	34
2.4. Etude des restes textiles en 2006-2007.....	34
LISTE DES FIGURES.....	36
LISTE DES ANNEXES.....	36
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....	37

LES ENDUITS DE MARMOUTIER : ESSAI DE CLASSEMENT ET ANALYSE VISUELLE (A. GORDINE).....55

1. ENDUITS GALLO-ROMAINS.....	55
2. ENDUITS DU HAUT MOYEN ÂGE ET DE L'EGLISE DES ENVIRONS DE L'AN MIL.....	56
3. ENDUITS DE L'ABBATIALE ROMANE.....	57
4. ENDUITS DE L'ABBATIALE GOTHIQUE.....	61
LISTE DES FIGURES.....	62
ANNEXE : rapport de Mme A. Barbet.....	64
BIBLIOGRAPHIE.....	65

ANALYSE ANTHROPOLOGIQUE : BILAN PROVISOIRE (CH. THEUREAU)

Les ossements humains collectés par Charles Lelong ont logiquement fait partie du récolement des données anciennes qui a accompagné les nouvelles fouilles dirigées par Elisabeth Lorans. Dans un premier temps, l'examen ostéologique a été mené sans tenir compte des conclusions déjà avancées afin de ne pas influencer les nouvelles constatations. Il a eu en prélude un simple recensement renseigné par les seules indications portées sur ou dans les emballages. Or, cette collection a manifestement subi des conditions de conservation déplorable. La situation n'a pas été améliorée par l'ensachage qui a précédé la mise en dépôt dans le sous-sol de la basilique Saint-Martin. Plusieurs fois, des vestiges de différents individus ont été réunis sous une seule immatriculation et ont rendu les identifications fortement suspectes. En effet, dans un contexte d'enterrements successifs, le squelette le plus complet ou le mieux conservé n'est pas obligatoirement celui du dernier inhumé qui reçoit habituellement la numérotation donnée à la sépulture. Ces mélanges sont la conséquence d'une négligence dans les prélèvements autant que d'une défaillance chronique des emballages hétéroclites qui sont parfois restés ouverts ou se sont souvent éventrés, quand ils n'avaient pas perdu leur marquage ou ne l'avaient même jamais reçu. Dès le bilan partiel établi en 2006, il était clair que des prélèvements manquaient tandis que les mélanges inexplicables multipliaient les doublons anonymes.

La situation exigeait donc que la priorité soit donnée à la vérification des immatriculations. Pour ce faire, le recensement brut a été comparé, d'une part au compte-rendu de fouille que Charles Lelong a communiqué en 1992 dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine* (« Mourir à Marmoutier... ») et, d'autre part, aux données de terrain (dessins et photos) dépouillées par Estelle Bidault en 2005. Cet exercice, qui a entraîné l'utilisation du moindre indice, a résolu des questions, mais en a aussi soulevé d'autres. Il a engendré un classement des identifications, en fonction de trois niveaux de qualité, selon qu'elles sont confirmées, vraisemblables ou fausses, classement adopté pour ce bilan provisoire qui aborde aussi les identifications des défunts proposées par Ch. Lelong mais sans entrer dans l'ensemble du débat chronologique.

1. IDENTIFICATIONS CONFIRMÉES

L'identification de S.2, en tant que sépulture de Charles de Bourbon, ne semble pas contestable. La publication de 1992 nous apprend que sa tête (le crâne, avec sa calotte sciée pour le prélèvement coutumier du cerveau, plus la mandibule) et le squelette de l'adolescent de S6, présumé être François Sforza, ont reçu un examen médical. Or, ces pièces manquent à l'inventaire et, faute de connaître l'identité des médecins consultés, leur recherche a été lancée dans les collections ostéologiques du CHRU de Tours (Institut médico-légal et Laboratoire d'anatomie), mais elle est restée vaine.

Grâce à la discrète mention marginale d'un relevé dessiné, l'énigmatique dénomination de "Bouyseau", qui accompagnait un squelette, a pu être authentifiée comme désignant S.4.

Les restes de S.9 ne contiennent pas de contamination. Le fait qu'ils soient ceux d'Eudes de Braccéoles semble assuré car la sépulture était isolée dans une absidiole qui a constitué un repérage caractéristique.

Le petit coffre de S.20, construit en pierre, a été qualifié d'ossuaire par Lelong. Son relevé bien annoté montre qu'il avait été conçu pour recevoir la réduction d'un corps d'adulte

qui, au vu du maintien de quelques connexions, n'était pas encore entièrement décomposé au moment de sa seconde inhumation. Ce qui en est venu résulterait d'un premier prélèvement car il y manque, en particulier, les membres inférieurs et l'os coxal droit présents sur le dessin tandis que, au contraire, les pièces examinées correspondraient logiquement à des emplacements montrés vides par le relevé.

Au sujet de la sépulture S.21, Ch. Lelong précise qu'elle avait été laissée sur place. Elle occupait un sarcophage de type poitevin qui n'avait été ouvert qu'à moitié et qui contenait apparemment un seul corps dont les photos montrent le squelette des membres inférieurs avec des chaussons (prélevés lors de la découverte). Une récente visite de la cuve n'a rapporté que des éléments de membres supérieurs dont l'appartenance au défunt ne fait toutefois guère de doute.

L'immatriculation du squelette S.26 est confirmée par la présence d'une infime gouttelette de mercure parmi les ossements bien conservés malgré leur séjour en cercueil. L'existence du métal est relatée par Ch. Lelong qui précise aussi que les ossements sont indemnes de pathologie alors qu'ils présentent, entre autres, une ostéophytose largement diffuse.

2. IDENTIFICATIONS VRAISEMBLABLES

Des doutes planent sur le groupe d'ossements immatriculé S.1. Les pièces altérées qui le composent, accompagnées d'un crâne assez bien conservé, confirmeraient la description donnée par le fouilleur. On y distingue toutefois trois individus parmi lesquels il est impossible de choisir entre les identités présumées de Gérard Paute et de Gui de Lure.

La forte altération du squelette de S.3 est conforme au relevé dessiné. Avec les colorations brunes qui l'accompagnent, elle indiquerait une inhumation en cercueil alors que Ch. Lelong l'a déclarée en pleine terre. Les autres ossements groupés sous cette immatriculation contiennent les restes d'au moins trois individus dont deux sont trop largement représentés pour être assimilés à du matériel erratique courant. Il pourrait s'agir de squelettes perturbés par le dernier enterrement ou d'une récente adjonction inopinée.

Sous l'immatriculation S.5, il a été distingué les restes de deux individus : l'un fortement partiel et aux pièces très fragmentées, mais indemnes d'altération, alors que l'autre, beaucoup plus complet, aux os très attaqués par une décomposition typique d'un milieu aérobie, semblerait mieux correspondre à l'inhumation en cercueil de plomb présumée être celle de Jean de La Rochefoucauld. Le corps de ce dernier serait apparu intact et embaumé lors d'une première ouverture de tombe effectuée en 1799. Aucun témoignage de cet état de conservation ou de ce traitement n'a toutefois été retrouvé sur les os présents. Il faut se demander maintenant si le rapport ancien n'a pas été abusé inconsciemment ou si les restes subsistant aujourd'hui ne sont pas ceux d'une autre personne.

Le squelette de S.10 est bien représenté malgré d'une part, sa structure osseuse altérée par son séjour en cercueil (bardé de lames de fer), d'autre part, une perturbation présumée de la sépulture. Dans les ossements supplémentaires de ce prélèvement il a été distingué deux squelettes assez complets plus un troisième représenté seulement par un membre supérieur droit. Le couvercle articulé du contenant aurait pu inciter des inhumations successives responsables des bouleversements dénoncés par Ch. Lelong et des éléments en surnombre. Par ailleurs, rien n'est parvenu de la sépulture S.13 et la partie inférieure du squelette, logiquement tronquée par la mise en place de S.10, n'a pas pu être retrouvée dans les ossements épars de cette dernière.

Un exemple des tergiversations imposées à l'examen est donné par le secteur D.II où la fouille a défini cinq sépultures. Les pièces erratiques de ce groupe ont permis d'identifier S.16

avec certitude et S.17 avec beaucoup de vraisemblance tandis que S.14 n'a pas pu y être discernée. Les ossements parvenus sous l'immatriculation S.19 se sont révélés faussement référencés et sont indubitablement ceux de S.18. Entre autres différences, ces derniers comportent les deux membres inférieurs alors que le squelette S.19, toujours pas retrouvé, a eu ses deux jambes emportées par une tranchée médiévale. Enfin, dans le reliquat des pièces erratiques de ce secteur D.II, il a été découvert une paire d'humérus indiquant un individu arrivé en fin d'adolescence et de sexe à coup sûr masculin comme l'indique la manifeste robustesse des deux os. Cette présence affaiblit la crédibilité de l'argument de la jeunesse que Ch. Lelong a avancé pour reconnaître en S.6 la sépulture de François Sforza.

De S.22, il n'est parvenu que quelques équilles présentant des traces de décomposition, mais sans les habituels vestiges des parties les plus massives du squelette telles que les diaphyses des fémurs. Le relevé ne porte que sur le cercueil qui s'accorde avec la décomposition constatée et il est regrettable que le squelette n'ait pas été dessiné pour conclure plus précisément. Dans leur état, ces maigres restes s'apparentent plutôt à un reliquat subsistant en fond de sépulture après le prélèvement du squelette.

Les lots d'ossements des sépultures S.32 et 33 ont permis d'individualiser trois squelettes supplémentaires assez largement représentés (S.32, 1 ; S.32, 2 et S.33, 1) et un quatrième plus partiel (S.33, 2). Pour les quatre, l'état de conservation empêche de les assimiler aux pièces erratiques, mais leur existence n'est pas expliquée pour autant. Une confusion entre des inhumations successives n'est pas à exclure.

3. IDENTIFICATIONS FAUSSES

Pour mémoire, rappelons que le squelette de S.18 portait, par erreur, le numéro 19.

Les quelques fragments (de crâne et de talons) retrouvés sous l'immatriculation S.44 ne proviennent manifestement pas du squelette complet de cette sépulture. Ils appartiennent certainement à un groupe d'erratiques dont certains exemplaires apparaissent sur le relevé et sur la photo.

4. BILAN PROVISOIRE SUR LES PRELEVEMENTS ANCIENS

Sur la base des 45 immatriculations établies à l'origine, il apparaît maintenant que :

- l'immatriculation des ossements examinés est confirmée pour 15 sépultures (S.2, 3, 4, 5, 7, 15, 16, 18, 20, 21, 24, 25, 26, 28 et 36) ;
- 15 identifications ne sont pas avérées, mais restent toutefois vraisemblables (S.1, 8, 9, 10, 17, 22, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 39, 41 et 43) ;
- 1 immatriculation est infirmée pour des pièces ne provenant manifestement pas du squelette mis au jour (S.44) ;
- il n'a pas été retrouvé d'ossements identifiés pour 14 immatriculations (S.6, 11, 12, 13, 14, 19, 23, 27, 29, 37, 38, 40, 42 et 45).

On retiendra finalement que les pièces examinées, individualisées ou non, appartiennent à des sujets tous de sexe masculin et pareillement d'âge adulte, sauf deux un peu plus jeunes. Ces prélèvements anciens pourront encore susciter quelques vérifications, mais il ne faut pas en espérer mieux qu'une progression très modeste compte tenu de la quantité des investigations déjà menées et des difficultés rencontrées.

ANNEXE : Etat des ossements prélevés sous la direction de Ch. Lelong

Les immatriculations comportant une décimale correspondent aux individualisations discernées dans un mélange d'ossements regroupés sous une même numérotation générique.

Les colonnes intitulées "cité par CL" et "localisé par EB" font respectivement référence à l'article de Charles Lelong de 1992 et au master d'Estelle Bidault de 2006.

Les qualificatifs attribués aux sépultures examinées reprennent la classification donnée à la validité des identifications.

Matricule	Cité par CL	Localisé par EB	Os examinés
1	X	X	X (vraisemblable)
1,1			X
2	X	X	X (confirmé)
2,1			X
2,2			X
2,3			X
2,4			X
3	X	X	X (confirmé)
3,1			X
3,2			X
3,3			X
4		X	X (confirmé)
5	X	X	X (confirmé)
5,1			X
6	X	X	
7	X	X	X (confirmé)
8			X (vraisemblable)
8,1			X
9	X	X	X (vraisemblable)
10	X	X	X (vraisemblable)
10,1			X
10,2			X
10,3			X
11	X	X	
12		X	
13	X	X	
14		X	
15	X	X	X (confirmé)
16		X	X (confirmé)
17		X	X (vraisemblable)
18		X	X (confirmé)
19	X	X	
20	X	X	X (confirmé)
21	"laissée en place"	X	X (confirmé)
22	X	X	X (vraisemblable)
23	X	X	
24	X	X	X (confirmé)
25	X	X	X (confirmé)
26	X	X	X (confirmé)
27	X	X	
28	X	X	X (confirmé)
29		X	
30		X	X (vraisemblable)
30,1			X
30,2			X
31			X (vraisemblable)
31,1			X
31,2			X

Matricule	Cité par CL	Localisé par EB	Os examinés
32	X	X	X (vraisemblable)
32,1			X
32,2			X
33	X	X	X (vraisemblable)
33,1			X
33,2			X
33,3			X
34		X	X (vraisemblable)
35			X (vraisemblable)
36	X	X	X (confirmé)
37		X	
38		X	
39		X	X
40		X	
41		X	X (vraisemblable)
42		X	
43		X	X (vraisemblable)
43,1			X
44	X	X	X (faux)
45		X	

BIBLIOGRAPHIE

BIDAULT 2005

Bidault E., *Les églises abbatiales de Marmoutier : bilan des fouilles anciennes*, mémoire de Master 1, Université de Tours, sous la direction de E. Lorans, doc. dactyl. 2 vol.

LELONG 1992

Lelong C., Mourir à Marmoutier : cimetières, tombes et pratiques funéraires, *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, t. XLIII : 473-496.

ÉTUDE DES RESTES TEXTILES DECOUVERTS DANS LES SEPULTURES BILAN PROVISOIRE (D. HENRI)

Dans le cadre d'un mémoire de master I d'archéologie co-encadré par E. Lorans (Université de Tours) et S. Desrosiers (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales), a été entreprise l'étude des restes textiles mis au jour par les fouilles anciennes et qui n'avaient été que partiellement examinés. Le travail effectué en 2006-2007 a d'abord consisté en un inventaire des éléments conservés puis en une étude préliminaire, qui sera prolongée et achevée en seconde année de master (Annexes 1 et 2).

1. LES RESTES TEXTILES : DONNEES GENERALES ET CONDITIONS D'ETUDE

Les campagnes de fouilles anciennes ont livré un total de 49 sépultures dont sept contenant du mobilier textile d'après l'article de Ch. Lelong de 1992 (S.1, 5, 6, 7, 20, 21 et 26 ; fig. 1).

Toutefois, l'inventaire informatisé du mobilier, effectué en 2005 et 2006 par E. Bidault et E. Marot, n'a rien révélé de tel pour les sépultures 5, 6 et 7, une absence qui a fait l'objet d'une vérification personnelle. Comme les quelques relevés de ces sépultures localisent assez précisément ces fragments textiles, leur disparition est sans doute à mettre sur le compte des mauvaises conditions de conservation durant les trente années qui séparent la fouille de cette étude.

Les quatre sépultures restantes, S.1, 20, 21 et 26, sont concentrées dans le chœur de l'église gothique (fig. 1) mais toutes n'appartiennent pas au dernier état de l'abbatiale. Les informations concernant la fouille de ces sépultures sont principalement tirées de l'article de Ch. Lelong « Mourir à Marmoutier : cimetière, tombes et pratiques funéraires » publié en 1992 mais elles ont été confrontées aux relevés et photographies conservées aux Archives municipales de Tours ainsi qu'au bilan provisoire de l'étude ostéologique conduite par Ch. Theureau dont le nombre d'individus représenté dans chaque tombe est extrait (*cf. supra*). On peut ainsi récapituler les principales données de la manière suivante :

- S.1, fouillée en 1975, est un caveau pourrissoir qui contenait les restes de trois individus. Outre le mobilier textile, elle a livré une crosse et une croix pectorale de bois, un anneau de métal doré dont le chaton est serti d'une pierre, une lampe en verre sur trépied de fer ansé, et une bulle en plomb du pape Grégoire XI (1370-1378). Cette sépulture appartient avec certitude à la phase gothique de l'église abbatiale (Marmoutier 2005 : 56) ;

- S.20, coffrage rectangulaire en pierres de taille non jointoyées, a été mise au jour en 1978-1979 (les rapports mentionnent qu'elle a été fouillée en 1979 mais les sacs de prélèvements portent des dates de novembre 1978). Le fouilleur a interprété cette sépulture comme un « ossuaire » (LELONG 1992 : 494) mais la description qu'il en a donné montre que l'on avait affaire à la réduction d'un corps très incomplètement décomposé lors de son déplacement. Tous les restes examinés appartiennent à un seul individu mais il y manque les membres inférieurs cités par Ch. Lelong. Cette inhumation, implantée dans l'axe de l'absidiole du bras nord du transept de l'église romane dont elle a transpercé le sol, serait antérieure à l'érection du nouveau transept gothique dans les années 1280 (LELONG 1992 : 494).

- S.21, fouillée en 1979, est un sarcophage du haut Moyen Âge dont le couvercle est orné d'une croix à triple traverse mais qui fut réemployé à l'intérieur de l'église romane (Marmoutier 2006 : 20-21). Si Ch. Lelong indique bien en 1992 (p. 474 et 495, note 9) qu'il a laissé les ossements en place, il n'en précise pas la nature. En 2007, le sarcophage ne contenait plus que des éléments de membres supérieurs, qui ont été prélevés, les membres inférieurs visibles sur la photographie, avec des chaussures de cuir, faisant défaut.

- S.26, fouillée en 1980, est un cercueil de bois trapézoïdal « puissamment clouté », déposé dans une fosse « large et irrégulière » et accompagné de dix-neuf « pots à charbons de bois et à encens » (Lelong 1992 : 486-487).

L'hypothèse que S.26 soit la même sépulture que S.20 a été émise dans un premier temps (BIDAULT 2005 : 14 ; THEUREAU, bilan du 29 novembre 2006 : 1), en raison des indications portées sur une étiquette mais Ch. Theureau n'a pas maintenu cette hypothèse dans la suite de son travail. En effet, la localisation de ces tombes, l'une au nord, l'autre au sud du chœur, à environ 15 m l'une de l'autre, ainsi que les photographies prises lors des fouilles anciennes, qui montrent deux fosses bien différentes, prouvent qu'il s'agit bien de sépultures distinctes.

En outre, le mobilier textile est clairement attribué à une sépulture ou à l'autre : S.20 contenait des fragments de sergé grossier, S.26 un petit fragment de fil d'or et des amas de textiles agglomérés par les jus de décomposition.

Les sépultures S.1 et S.21 posent le problème du réemploi des contenants : il est impossible d'attribuer tel ou tel élément du mobilier à un défunt ou un autre (tab. 1).

Sépulture	Localisation actuelle	Localisation Lelong	Type de contenant	Datation	NMI
S.1	Zone 1 secteur 1	secteur TR1	Caveau-pourrissoir	14e-15e siècle (daté par le mobilier)	3
S.20	Zone 1 secteur 4	Secteur DI	Coffrage en pierre	11e-13e siècle (daté par la stratification)	1
S.21	Zone 1 secteur 2.1	Secteur CHI	Sarcophage 5e-8e siècle en réemploi	13e siècle (daté par daté par la stratification)	1
S.26	Zone 1 secteur 2	Secteur CHIII	Cercueil de bois trapézoïdal	16e siècle (daté par la forme de la fosse et par la présence de mercure)	1

Tableau 1 : Tableau des principales données concernant les sépultures ayant livré du mobilier textile.

Dans le but d'identifier les individus dont il avait fouillé les sépultures, Ch. Lelong a comparé ses données de fouilles aux indications livrées par les sources écrites. Il a eu recours principalement à la *Chronique des abbés de Marmoutier*, rédigée par deux moines de l'abbaye, Jean (au 13^e siècle) et Jean Tirel (au 15^e siècle), et qui couvre au total une période allant de 986 à 1426 (SALMON 1854). Il s'appuie également sur Dom Edmond Martène, membre de la Congrégation de Saint-Maur, qui écrivit en 1700 *une Histoire de Marmoutier* publiée au 19^e siècle par C. Chevalier (1874-1875).

Ces identifications et les datations qui en découlent ont été en grande partie remises en cause par le réexamen récent des données effectué d'une part dans le cadre d'un mémoire de master I d'Archéologie (BIDAULT 2005), d'autre part par Ch. Theureau, qui étudie les restes osseux de ces sépultures (*cf. supra*), enfin à l'occasion de la reprise des fouilles qui a notamment porté sur S.1, 5 et 21 (Marmoutier 2006 : 9-10 ; 16-17 et 20-21). Cette question abordée dans le mémoire de master I (HENRI 2007 : 6-20) mais qui demande encore à être

affinée par la confrontation de tous les éléments disponibles, sera laissée de côté ici, le propos se concentrant sur l'étude des textiles eux-mêmes.

2. LE MOBILIER TEXTILE

2.1. Remarques préliminaires

En examinant les photographies prises lors de l'ouverture des sépultures, on peut se demander si tout a bien été prélevé. Cette hypothèse semble confirmée par Ch. Lelong lui-même (1992 : 486) qui écrit à propos de S.26 que « des traces de tissu ont été observées sous le crâne, sur les épaules et sur la poitrine », mais sans préciser si tous ces tissus ont été prélevés. Quoi qu'il en soit, le fouilleur a eu à cœur de faire étudier une partie du mobilier textile qu'il avait recueilli et qu'il a transmis en 1978 à G. Vial, secrétaire technique du Centre International d'Etude des Textiles Anciens (CIETA) basé à Lyon. Le rapport de G. Vial a été communiqué au LAT par le CIETA à l'automne 2006 et a été transcrit afin d'être incorporé aux archives des fouilles anciennes¹ (Annexe 3).

Les fragments textiles issus des fouilles de Marmoutier se répartissent en deux grandes catégories : les tissus simples et les rubans aux tablettes.

Les tissus simples sont des fragments dont l'armure, qui désigne la manière dont les fils s'entrecroisent (fig. 3 et 4), est un sergé 2 lie 2 (fig. 2). Un seul fragment de toile a pu être identifié à l'heure actuelle, apparemment de laine, en bon état (c'est également l'unique pièce ayant conservé des traces de teinture, noire ; fig. 5), ainsi que quelques fragments de taffetas (?) (fig. 6). Le croisement appelé toile est le même que celui appelé taffetas, seule change la nature des fibres (fibres discontinues pour la toile, continues pour le taffetas). L'identification des fibres n'est pas chose aisée mais une analyse plus poussée est actuellement en cours, avec l'aide des élèves de Mme Dal Pra (INP, *cf. infra*).

Les textiles plus complexes sont des galons aux tablettes, apparemment tous en soie, certains brochés de fils d'or, technique consistant à ajouter un fil de trame supplémentaire à des fins décoratives (fig. 7 et 8). Une partie de ces galons avait été étudiée par G. Vial en 1982 (fig. 9). En raison de la torsion qui est donnée par la rotation des tablettes, le tisserand doit inverser régulièrement le sens de torsion ; c'est ce phénomène que G. Vial évoque dans son rapport (Annexe 3). L'étude de ces galons n'a pas été reprise cette année.

Enfin, les jus de décomposition des corps affectent la couleur des textiles ; dans un cas extrême comme ici ils adoptent tous une teinte allant du brun clair au brun foncé.

2.2 Inventaire sommaire par sépulture (Annexe 2)

S.1 a livré des fragments de sergé 2 lie 2 qui ont tous un aspect très semblable ainsi que des fragments de toile ou taffetas de finesse variable. On peut émettre l'hypothèse qu'ils ont été traités de la même façon avant la mise en terre, par grattage ou foulage du tissu (voire qu'ils proviennent du même vêtement ?). Des restes de cordelettes ont été prélevés en S.1, mais souvent trop fragmentés pour pouvoir être étudiés, ainsi que quatre pompons produits par différentes techniques (nœud, guipage). Notons cependant un fragment relativement bien conservé de ce qui pourrait être une ceinture (fig. 10).

¹. Un exemplaire de cette transcription et les images numériques des photographies qui accompagnaient ce rapport ont été remis aux Archives municipales de Tours où est conservée toute la documentation originale des fouilles anciennes.

S.20 a livré quatre fragments de sergé 2 lie 2 d'aspect comparable et qui diffèrent légèrement de ceux trouvés en S.1.

S.21 a fourni deux enchevêtrements de toile très fine (taffetas ?), mêlés à des fragments de cuir.

S.1 et S.21 contenaient des restes de chaussures (« sandales » pour S.21), constitués de « semelle et empeigne de cuir cousues à une chaussette », dont l'étude n'a pas été réalisée (LELONG 1978 ; 1992 : 495, note 9). Après observation des fragments de toile/taffetas (la nature des fibres est incertaine) incrustés dans le cuir, on peut émettre l'hypothèse que le défunt portait des chaussons ou chaussettes dans des chaussures de cuir.

Des amas ont été prélevés par l'équipe de Ch. Lelong dans la sépulture S.26. Il s'agit d'une dizaine de petits blocs (environ 5 cm de hauteur et 5 cm de diamètre), dans lesquels s'agglutinent du bois, du cuir, du textile, de la peau (?) et des fragments osseux (fig. 11). Ces amas pourraient fournir de précieux indices sur la superposition des éléments autour du défunt, à condition que leur examen soit possible, ce dont Mme Dal Pra, conservatrice et restauratrice à l'Institut National du Patrimoine, doute.

2.3. Etat des restes textiles

L'étude complète de la plupart des fragments n'a pu être menée à bien en raison de leur état de conservation et de leur conditionnement actuel.

Quatre boîtes, soit une dizaine de pièces, avaient été envoyées par Ch. Lelong au Centre International d'Etude des Textiles Anciens en 1978. Ces fragments provenaient, pour les trois premières boîtes, de la sépulture S.1, pour la quatrième, de la sépulture S.20. Cette information a été recueillie sur la boîte même, aucune fiche ni rapport, même pas celui de G. Vial, ne confirmant cette attribution (il n'indique pas le numéro des sépultures d'où proviennent les textiles qu'il a étudiés mais le mobilier semble bien correspondre aux autres textiles découverts dans S.20). Ces textiles ont été étudiés en 1982 et renvoyés au domicile de Ch. Lelong. Ils font aujourd'hui partie du mobilier déposé aux Archives Municipales de Tours par la Société Archéologique de Touraine (Marmoutier 2005 : annexe 2, p. 78).

G. Vial a procédé à un nettoyage des pièces textile, entraînant leur fragmentation mais permettant leur étude complète.

2.4. Etude des restes textiles en 2006-2007

2.4.1. Méthode

La plupart des experts étudiant un textile ancien, d'où qu'il vienne, se penche sur une série d'éléments à observer, décrire, analyser et identifier : la fibre qui a servi de matière première au fil, le fil qui a servi de matière première au textile, dans certains cas les colorants et autres apprêts, et enfin le textile, matière première permettant de fabriquer, entre autres, des vêtements, le but étant de déterminer la façon dont le vêtement était porté, ou éventuellement sa forme quand celui-ci n'est pas complet.

Les fibres textiles, lorsqu'elles sont en bon état, sont examinées au microscope à fort grossissement (longitudinalement ou en coupes transversales).

Les fils et les textiles sont observés au compte-fils et à la loupe binoculaire ; on évalue ainsi la finesse et la quantité relative des fils (réduction) ainsi que leur armure (CARDON 2000 : 7).

La plupart des textiles de Marmoutier étant groupée en enchevêtrements de matériaux, il a été impossible de les examiner en détail (fig. 12 et 13) : le décompte exact des fragments est donc pour l'instant incertain.

La séparation de ces enchevêtrements aura lieu lors du nettoyage et de la mise à plat des pièces, une opération qui sera effectuée par P. Dal Pra et ses élèves, à l'Institut National du Patrimoine, en novembre 2007.

Lorsque les textiles étaient observables, une loupe simple et un compte-fils de précision ont été utilisés. Les observations ont été notées sur des fiches d'enregistrement créées pour l'occasion, inspirées de différents modèles déjà existants (WALTON et EASTWOOD 1988 : 18-19). Une série de photographies et de relevés complètent ce travail.

Les relevés sont indispensables dans la mesure où la restauration est destructrice ; or les plis, par exemple, peuvent être de précieux indices pour l'identification de la fonction de ce tissu. Outre les plis, les relevés localisent également les taches, les incrustations, les contours, les coutures, le décor éventuel ; ils précisent également le(s) sens chaîne/trame et bien entendu l'armure du textile lorsqu'elle est visible.

2.4.2. Résultats 2006-2007

La première observation qu'on peut effectuer au sujet de ce corpus est qu'on ne note pas la présence de textile principal d'exception. La majeure partie des textiles présents ici semble de bonne qualité, mais la technique reste commune. Cependant un textile d'armure relativement simple peut être une pièce d'exception après avoir subi un certain nombre de traitements (foulonnage, lainage, teinture, etc.) qui peuvent ne plus être visibles aujourd'hui.

En revanche, la présence de rubans aux tablettes de soie et d'or, qui servaient probablement d'ornement ou d'insigne liturgique, montre une certaine richesse dans la fabrication du vêtement.

Se pose encore le problème de la représentativité du corpus. En raison de leur grande fragilité, les éléments textiles parviennent rarement jusqu'à nous. Les fouilles anciennes de Marmoutier ont peut-être livré de grandes quantités de textiles, mais le temps a poursuivi son œuvre. Tous les textiles issus des fouilles seront étudiés, mais il est probable que seuls ceux qui ont été découverts en S1, en raison de leur proportion et de leur qualité de conservation, livreront des résultats exploitables dans le domaine de l'archéologie.

LISTE DES FIGURES

- Fig. 1** : Localisation des différentes sépultures découvertes dans l'église abbatiale par Charles Lelong.
- Fig. 2** : Fragment de sergé issu de la sépulture S1 (photo D. HENRI, pièce 6c.2 face A).
- Fig. 3** : Dessin de l'armure toile. Par convention, on place les fils de chaîne en position verticale et les fils de trame en position horizontale. Les fils de chaîne sont ceux qui sont tendus sur le métier à tisser, les fils de trame passent entre eux (WILD 2003 : 42, fig. 30).
- Fig. 4** : Dessin de l'armure sergé 2 lie 2 (WILD 2003 : 42, fig. 30).
- Fig. 5 et 6** : Toile et taffetas ? (photo D. HENRI, pièces 4d.2 face A, S1, et 10a.1 face A, S21).
- Fig. 7** : Technique de tissage d'un galon aux tablettes. Les fils de chaîne sont tendus par groupes de quatre ; une fois le fil de trame passé on tourne les tablettes d'un quart de tour ou plus (WILD 2003 : 40, fig. 26).
- Fig. 8** : Tissu (ou galon) aux tablettes (WALTON et EASTWOOD 1988 : 13, fig. 14).
- Fig. 9** : Galon aux tablettes broché d'or issu de la sépulture S1 et étudié par Gabriel Vial (photo D. HENRI, S1 pièce Ar.3.c face B).
- Fig. 10** : Reste de cordelette issu de S1 (photo D. HENRI, pièce 6e.1 face B).
- Fig. 11** : Amas ; les liquides de décomposition qui ont aggloméré et préservé les différentes couches les ont également teintés en brun (photo D. HENRI, S26 amas 5).
- Fig. 12** : Exemple d'ensemble complexe (D. Henri, S1 sac 5b, relevé 1, face A).
- Fig. 13** : Exemple d'ensemble complexe (D. Henri, S1 sac 5b, photographie 1, face A).

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Catalogue des textiles

Annexe 2 : Tableau montrant la quantité de textile par sépulture

Annexe 3 : Rapport de Gabriel Vial (1982)

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources imprimées

MARTENE

Martène (dom E.) – *Histoire de Marmoutier*, publiée par C. Chevalier, Tours (Mémoire de la Société Archéologique de Touraine, XXIV-XXV), 1874-1875.

Bibliographie

BIDAULT 2005

Bidault E., *Les églises abbatiales de Marmoutier : bilan des fouilles anciennes*, mémoire de Master 1, Université de Tours, sous la direction de E. Lorans, doc. dactyl. 2 vol.

CARDON 2000

Cardon D., Archéologie des textiles : méthodes, acquis, perspectives, in D. Cardon et M. Feugère (dir.), *Archéologie des Textiles des origines au Vème siècle*, Monique Mergoil, Paris : 5-14.

HENRI 2007

Henri D., *Apports à la connaissance des sépultures découvertes dans l'église abbatiale de Marmoutier (Indre-et-Loire) : étude préliminaire des toiles et sergés mis au jour lors des fouilles anciennes*, mémoire de Master I, université de Tours, 1 vol. dact.

LELONG 1978

Lelong C., Chronique des fouilles médiévales en France, Constructions et habitats ecclésiastiques, Indre-et-Loire, *Archéologie médiévale*, t. VIII : 276-277.

LELONG 1992

Lelong C., Mourir à Marmoutier : cimetières, tombes et pratiques funéraires, *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, t. XLIII : 473-496.

Marmoutier 2005

Lorans E. (dir.), *Le site de l'abbaye de Marmoutier (Tours, Indre-et-Loire), Rapport 2005, Première campagne de relevé et de fouille, projet 2006-2008*, LAT, Tours, 2 vol. dactyl.

Marmoutier 2006

Lorans E. (dir.), *Le site de l'abbaye de Marmoutier (Tours, Indre-et-Loire), Rapport 2006, rapport de fouille*, LAT, Tours, 2 vol. dactyl. et CD-Rom.

THEUREAU 2006

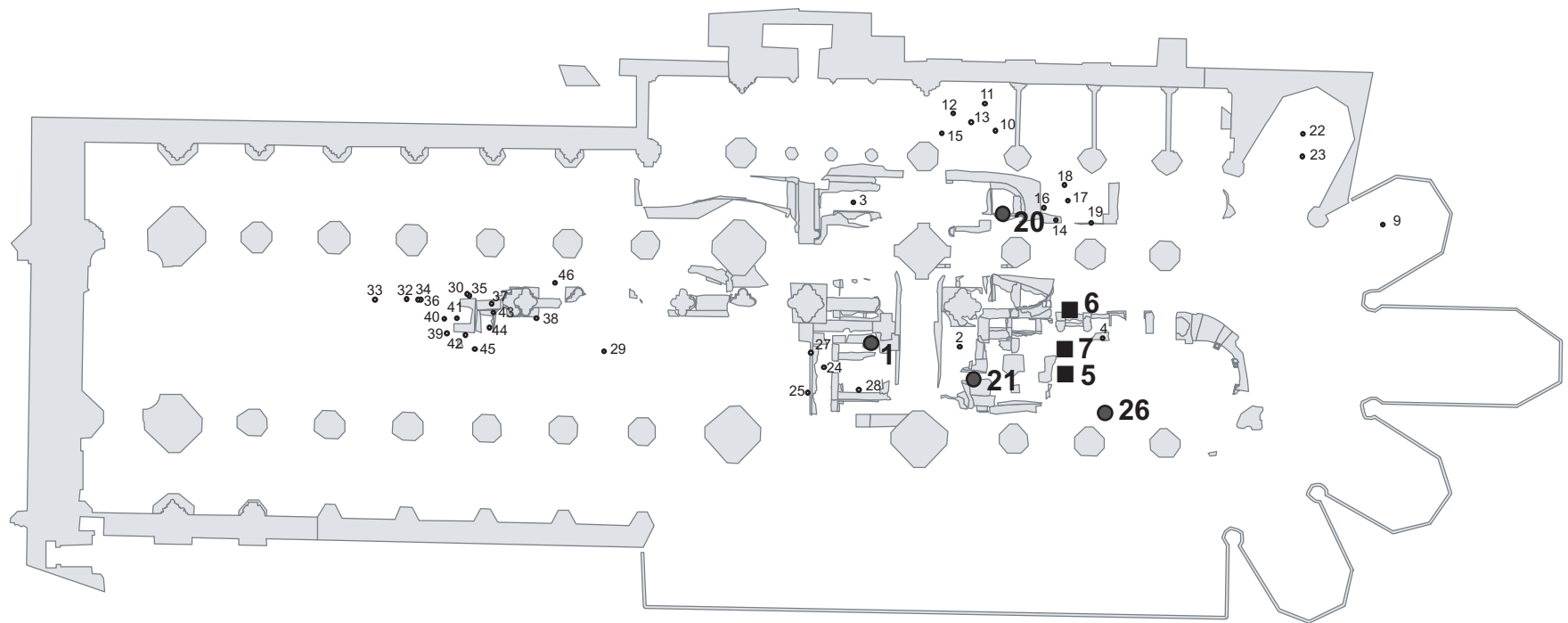
Theureau C., *Marmoutier : liste des squelettes examinés*, tapuscrit du 29 novembre 2006, archives LAT., Tours.

WALTON et EASTWOOD 1988

Walton P. et Eastwood G., *A Brief Guide to the Cataloguing of Textiles*, IAP (Institute of Archaeology Publications), Londres (1^e édition : 1983).

WILD 2003

Wild J. P., *Textiles in Archaeology*, Shire, Princes Risborough (1^e édition : 1988).



Tours site 17 - Marmoutier 2007
 Etude des restes textiles, bilan provisoire

Fig. 1
 Localisation des différentes sépultures découvertes dans l'église
 abbatiale par Charles Lelong.

CITERES, UMR 6173 - LAT - D.H., E.M.



Sépultures contenant du mobilier textile :

- Sépultures dont le mobilier textile a été retrouvé (S.1, S.20, S.21, S.26)
- Sépultures dont le mobilier textile n'a pas été retrouvé (S.5, S.6, S.7)
- Sépultures sans mobilier textile
- Plan des vestiges de l'église abbatiale (plan C. Lelong et relevés LAT 2005)



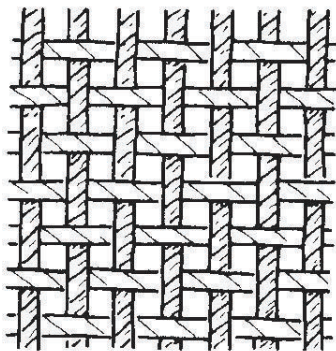
Tours site 17 - Marmoutier 2007

Etude des restes textiles, bilan provisoire

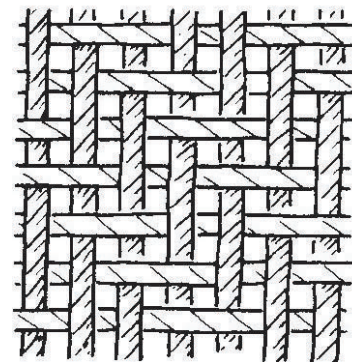
Fig.2

Fragment de sergé issu de la sépulture S.1
(photo D. Henri, pièce 6c.2 face A).

CITERES, UMR 6173 - LAT - E.M.



Par convention, on place les fils de chaîne en position verticale et les fils de trame en position horizontale. Les fils de chaîne sont ceux qui sont tendus sur le métier à tisser, les fils de trame passent entre eux



Tours site 17 - Marmoutier 2007

Etude des restes textiles, bilan provisoire

Fig.3

Dessin de l'armure toile.
(Wild 2003 : 42, fig. 30).

CITERES, UMR 6173 - LAT - E.M.

Tours site 17 - Marmoutier 2007

Etude des restes textiles, bilan provisoire

Fig.4

Dessin de l'armure sergé 2 lie 2
(Wild 2003 : 42, fig. 30)

CITERES, UMR 6173 - LAT - E.M.

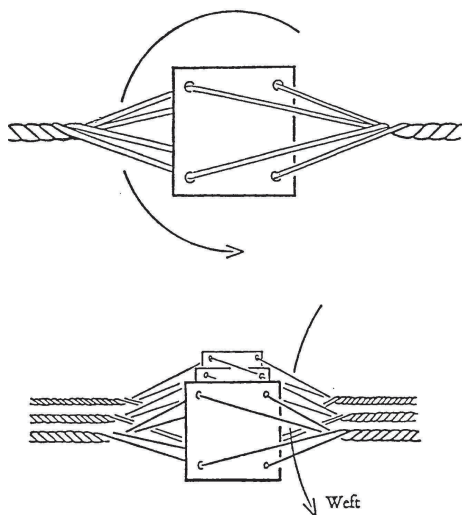


Tours site 17 - Marmoutier 2007
 Etude des restes textiles, bilan provisoire
Fig.5
 Toile et taffetas ?
 (photo D. Henri, pièce 4d.2 face A, S.1)

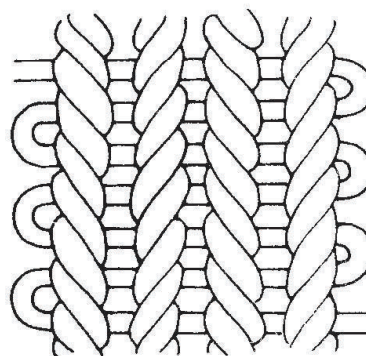
CITERES, UMR 6173 - LAT - E.M.

Tours site 17 - Marmoutier 2007
 Etude des restes textiles, bilan provisoire
Fig.6
 Toile et taffetas ?
 (photo D. Henri, pièce 10a.1 face A, S.21).

CITERES, UMR 6173 - LAT - E.M.



Les fils de chaîne sont tendus par groupes de quatre ; une fois le fil de trame passé on tourne les tablettes d'un quart de tour ou plus

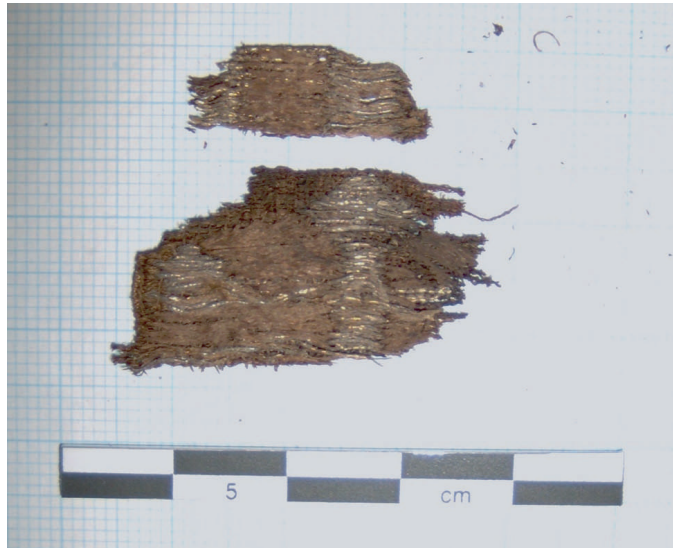


Tours site 17 - Marmoutier 2007
 Etude des restes textiles, bilan provisoire
Fig.7
 Technique de tissage d'un galon aux tablettes.
 (Wild 2003 : 40, fig. 26).

CITERES, UMR 6173 - LAT - E.M.

Tours site 17 - Marmoutier 2007
 Etude des restes textiles, bilan provisoire
Fig.8
 Tissu (ou galon) aux tablettes
 (Walton et Eastwood 1988 : 13, fig. 14).

CITERES, UMR 6173 - LAT - E.M.



Tours site 17 - Marmoutier 2007

Etude des restes textiles, bilan provisoire

Fig.9

Galon aux tablettes broché d'or issu de la sépulture S.1 et étudié par Gabriel Vial (photo D. Henri, S.1 pièce Ar.3.c face B).

CITERES, UMR 6173 - LAT - E.M.



Tours site 17 - Marmoutier 2007

Etude des restes textiles, bilan provisoire

Fig.10

Reste de cordelette issu de S.1 (photo D. Henri, pièce 6e.1 face B)

CITERES, UMR 6173 - LAT - E.M.



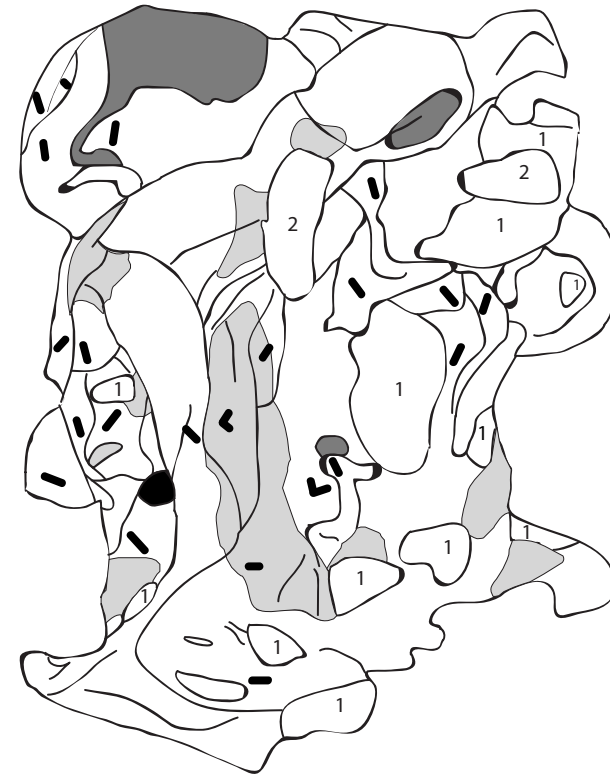
Tours site 17 - Marmoutier 2007

Etude des restes textiles, bilan provisoire

Fig.11

Amas ; les liquides de décomposition qui ont aggloméré et préservé les différentes couches les ont également teintés en brun (photo D. Henri, S.26 amas 5).

CITERES, UMR 6173 - LAT - E.M.



Tours site 17 - Marmoutier 2007

Étude des restes textiles, bilan provisoire

Fig. 12 et 13

Exemple d'ensemble complexe, relevé (D. Henri, S.1 sac 5b, relevé 1, face A) et photographie (D. Henri, S.1 sac 5b, photographie 1, face A).

1 : matière organique

2 : os

↘ Sergé, sens de la chaîne

↙ Toile, sens de la chaîne / trame

□ décoloration

■ tuffeau pulvérulent incrusté

■ tache sombre

ANNEXE 1 : Catalogue des textiles

La numérotation des fragments textiles reprend celle de Charles Lelong ainsi que celle de Gabriel Vial : « Ar » signifie que le fragment fait partie de ceux actuellement conservés aux Archives Municipales de Tours, le numéro qui suit est celui de la boîte, enfin la lettre désigne un fragment dans la boîte. Pour les textiles conservés au dépôt archéologique de Saint-Martin, le premier chiffre et la première lettre désignent le numéro de la boîte donné par Charles Lelong et le second chiffre désigne le numéro attribué au fragment textile dans cette boîte. Une nouvelle numérotation sera sans doute élaborée au moment d'inclure ce matériel au reste de l'inventaire du mobilier livré par le site de l'abbaye de Marmoutier.

Rappelons que les fragments conservés aux Archives ont été étudiés par Gabriel Vial, les observations qui les concernent sont en partie les siennes (voir son rapport).

Les dimensions données sont des maxima. Le sens chaîne est celui choisi comme longueur, le sens trame comme largeur. Sauf indication contraire, ces textiles ne portaient aucun décor.

S.1 (14^e-15^e siècle) :

N° pièce : 1A.1

Dimensions : plié : 19 cm de long, 16 cm de large

Etat de conservation : plié, encore souple, porte un dépôt blanchâtre, décoloré par endroits, présence de poils (ou fibres ?) incrustés

Qualification technique : sergé 2 lie 2

Chaîne(s) : 1 seule, 15 fils/ cm de diamètre moyen 0,3 mm (filé simple torsion Z de 5 à 10°)

Trame(s) : 1 seule, 10 coups/ cm de diamètre moyen 0,7 mm (filé simple torsion Z de 5°)

N° pièce : 1A.2

Matière : cuir

Le sac 2b porte la mention : "A3bis, 27.11.75".

N° pièce : 2b.1

Matière : cuir

N° pièce : 2b.2

Dimensions : 2 cm de long, 0,8 cm de large

Etat de conservation : incrustée dans un cuir fin (ou peau ?), recouverte par une gangue organique

Qualification technique : toile

Chaîne(s) : 1 seule, 30 fils/ cm environ, de diamètre moyen 0,3 mm

Trame(s) : 1 seule, 26 coups/ cm, de diamètre moyen 0,3 mm

Remarque : une seule face visible car incrusté dans une pièce de cuir.

Le sac 2c porte la mention : "Près lampe".

N° pièce : 2c.1

Matière : os, bois

N° pièce : 2c.2 (corde), 2c.3 (toile) et 2c.4 (sergé)
Dimensions : ensemble : 3,2 cm de long, 5,5 cm de large
Etat de conservation : ensemble de pièces imbriquées les unes dans les autres
Qualification technique : toile, cordelette et sergé 2 lie 2

Le sac 2d porte la mention : "A main droite".

N° pièce : 2d.1
Matière : os

N° pièce : 2d.2
Dimensions : 10 cm de long, 4 cm de large
Etat de conservation : incrustations de tuffeau, encore souple
Qualification technique : sergé 2 lie 2
Chaîne(s) : 1 seule, 19 fils / cm, de diamètre 0,2 mm, torsion Z, marron
Trame(s) : 1 seule, 12 coups / cm, de diamètre 0,3 mm, torsion Z, marron

N° pièce : 2d.3
Dimensions : 1,2 cm de long, 1 cm de large
Qualification technique : toile
Chaîne(s) : 1 seule, 10 fils / cm, de diamètre 0,15 mm, torsion Z, marron
Trame(s) : 1 seule, 5 fils / cm, de diamètre 0,2 mm, torsion Z de 2 bouts STA, marron

Le sac 2e porte la mention : "A-zone médiane Est".

N° pièce : 2e.1 (sergé), 2e.3 (toile) et 2e.4 (corde)
Dimensions : ensemble : 9 cm de long, 8,2 cm de large
Etat de conservation : ensemble de pièces imbriquées les unes dans les autres (impossible à détailler avant restauration)
Qualification technique : toile, sergé 2 lie 2, cordelette

N° pièce : 2e.2
Matière : os, cheveux

Le sac 2f porte la mention : "A lanière décorée".

N° pièce : 2f.1 (sergé), 2f.2 (galon aux plaquettes), 2f.4 (toile), 2f.5 (corde)
Dimensions : ensemble : 12,5 cm de long, 5,5 cm de large
Etat de conservation : ensemble de pièces imbriquées les unes dans les autres
Qualification technique : toile, sergé 2 lie 2, galon aux plaquettes, corde

N° pièce : 2f.3
Matière : cuir

Le sac 2g porte la mention : "A3-capuchon".

N° pièce : 2g.1
Matière : cuir et peau

N° pièce : 2g.2

Dimensions : ensemble : 7,2 cm de long, 4,8 cm de large

Etat de conservation : ensemble de pièces imbriquées les unes dans les autres ; nombreux fragments de toile pulvérulents sur plusieurs épaisseurs, les couches centrales n'étant pas accessibles à l'observation (impossible à détailler avant restauration)

Qualification technique : toile (on observe différentes finesses)

Remarque : les fragments les plus petits, de l'ordre de quelques millimètres carrés, n'ont pas été relevés

Le sac 2h porte la mention : "A1".

N° pièce : 2h.1

Etat de conservation : bon, incrustations de tuffeau pulvérulent

Qualification technique : galon aux plaquettes

N° pièce : 2h.2

Etat de conservation : bon, aspect lainé

Dimensions : 3 cm de long, 4 cm de large

Qualification technique : sergé 2 lie 2

Le sac 2i porte la mention : "entre A et B et filant en B".

N° pièce : 2i.1

Dimensions : env. 80 cm de long, 1,6 cm de large

Etat de conservation : assez raide, nombreuses incrustations de tuffeau pulvérulent

Qualification technique : galon aux plaquettes

Chaîne : tablettes à 4 trous : 4 x 30 fils / cm, de diamètre 0,1 à 0,2 mm, torsion Z

Trame : - trame de liage : env. 30 coups / cm

Remarque : traces de couture

Le sac 2k porte la mention : "A-extrémité Ouest, prélèvement initial, 26.11.75".

N° pièce : 2k.1

Qualification technique : galon aux plaquettes

N° pièce : 2l.1 (sergé), 2l.2 (corde)

Dimensions : 18 cm de long, 7,4 cm de large

Etat de conservation : ensemble de pièces imbriquées les unes dans les autres

Qualification technique : sergé 2 lie 2, cordelette

N° pièce : 2l.3

Matière : os

N° pièce : 2l.4

Matière : épi végétal

N° pièce : 2m.1 et 2m.2

Dimensions : 3 cm de long, 2,9 cm de large

Etat de conservation : 7 fragments, le dos invisible, concrétionné dans une gangue

Qualification technique : toile

Remarque : fragments bombés, non observables au compte-fil

N° pièce : 2m.3

Matière : verre

Le sac 2n porte la mention : "crâne A".

N° pièce : 2n.1 (sergé), 2n.4 (corde), 2n.5 (toile)

Dimensions : 15,2 cm de long, 6 cm de large

Etat de conservation : ensemble de pièces imbriquées les unes dans les autres

Qualification technique : toile fine d'aspect lainé, toile grossière, sergé 2 lie 2, cordelette

N° pièce : 2n.2

Matière : poils ou cheveux

N° pièce : 2n.3

Matière : peau

Le sac 2o porte la mention : "superposition tissus niveau hanche droite".

N° pièce : 2o.1 (sergé), 2o.2 (corde) et 2o.4 (toile)

Dimensions : 14,2 cm de long, 7,2 cm de large

Etat de conservation : ensemble de pièces imbriquées les unes dans les autres

Qualification technique : toile, sergé 2 lie 2, cordelette

N° pièce : 2o.3

Matière : peau

Le sac 2p porte la mention : "A derrière vertèbres cou".

N° pièce : 2p.1

Dimensions : 14,2 cm de long, 3,8 cm de large

Etat de conservation : ensemble de pièces imbriquées les unes dans les autres

Qualification technique : sergé 2 lie 2

N° pièce : 2p.2

Matière : cuir

Le sac 2q porte la mention : "A-zone médiane Est".

N° pièce : 2q.1 (sergé), 2q.2 (toile), 2q.3 (ruban aux plaquettes)

Dimensions : 14,2 cm de long, 6,8 cm de large

Etat de conservation : ensemble de pièces imbriquées les unes dans les autres

Qualification technique : sergé 2 lie 2, toile, ruban aux plaquettes

N° pièce : 2q.4

Matière : peau et os

N° pièce : 2q.5

Matière : poils

Le sac 2r porte la mention : "A-cordelière".

N° pièce : 2r.1 (sergé), 2r.2 (toile)

Dimensions : 1,8 cm de long, 8,1 cm de large

Etat de conservation : ensemble de pièces imbriquées les unes dans les autres

Qualification technique : toile, sergé 2 lie 2

N° pièce : 2r.3

Matière : cuir

N° pièce : 2v.1, 2v.2 et 2v.3

Qualification technique : ruban aux plaquettes

Remarque : décor (2v.1) de fils d'or

N° pièce : 2w.1 (sergé), 2w.2 (ruban aux plaquettes), 2w.3 (ruban aux plaquettes)

Qualification technique : sergé 2 lie 2, ruban aux plaquettes

Remarque : 2w .2 est sur 2w.1. Les deux rubans aux plaquettes portent un décor indéterminé en fil d'or.

Le sac 4c porte la mention : "entre A et B".

N° pièce : 4c.1

Dimensions : 4 cm de long, 2 cm de large

Qualification technique : ruban aux plaquettes

Remarque : décor de fils d'or

N° pièce : 4c.2 (sergé) et 4c.3 (corde)

Dimensions : 10,9 cm de long, 3,6 cm de large

Etat de conservation : ensemble de pièces imbriquées les unes dans les autres

Qualification technique : sergé 2 lie 2, cordelette

N° pièce : 4d.1

Matière : cuir

N° pièce : 4d.2

Dimensions : 3,2 cm de long, 3,7 cm de large

Etat de conservation : un peu rigide, une tache blanche

Qualification technique : toile lainée

Chaîne(s) : 1 seule, laine noire, 12 fils/ cm, de diamètre 0,4 mm (filé simple torsion Z de 20°)

Trame(s) : 1 seule, laine noire, 9 coups/ cm, de diamètre 0,6 mm (filé simple torsion S de 20°)

Colorant : noir

Remarque : aspect lainé sur la face B

N° pièce : 4d.3 et 4d.4

Qualification technique : ruban aux plaquettes

N° pièce : 4d.5

Matière : peau

N° pièce : 4d.6

Qualification technique : pelote (?)

N° pièce : 4e.1

Dimensions : 4,6 cm de long, 3,9 cm de large

Etat de conservation : très plié, analyse à compléter après mise à plat

Qualification technique : sergé 2 lie 2

Le sac 5a porte la mention : "tissu barre médiane".

N° pièce : 5a.1

Dimensions : 15,5 cm de long, 4,7 cm de large

Etat de conservation : ensemble de pièces imbriquées les unes dans les autres

Qualification technique : sergé 2 lie 2

N° pièce : 5a.2

Matière : os

N° pièce : 5a.3

Qualification technique : fibres (à déterminer)

Le sac 5b porte la mention : "barre médiane".

N° pièce : 5b.1

Dimensions : 19,8 cm de long, 14,7 cm de large

Etat de conservation : ensemble de pièces imbriquées les unes dans les autres

Qualification technique : sergé 2 lie 2, fibres

N° pièce : 5b.2

Matière : os

Le sac 6a porte la mention : "bassin, pas complet".

N° pièce : 6a.1

Dimensions : 3,3 cm de long, diamètre 1,4 cm

Etat de conservation : fragmenté, induré et sale, dans gangue organique claire

Qualification technique : cordelette et noeud

Cordelette: trop fragmentée pour être observable

Noeud: extrémité d'une première cordelette (au moins 14 fils, filé simple torsion Z retors S - diamètre 0,4 mm-, torsion 30°), maintenue en pompon par une seconde cordelette (7 fils, mêmes caractéristiques) qui s'enroule autour de la première, ses bouts sont aujourd'hui plus courts que ceux de la première cordelette; elle était sans doute maintenue par un noeud, aujourd'hui on ne voit qu'une torsion de ses bouts. La pièce est de couleur beige à brun clair.

Le sac 6b porte la mention : "bassin, pas complet".

N° pièce : 6b.1

Dimensions : 1,5 cm de long, 3 cm de large

Etat de conservation : dans une gangue organique, difficilement observable

Qualification technique : toile

Chaîne(s) : 1 seule, 10 fils/ cm, diamètre des fils moyen: 0,4 mm

Trame(s) : 1 seule, 10 coups/ cm, diamètre des fils moyen: 0,4 mm
Remarque : collé dans un morceau de cuir (semelle?)

N° pièce : 6b.2
Matière : cuir

Le sac 6c porte la mention : "bassin, pas complet".

N° pièce : 6c.1
Qualification technique : ruban aux plaquettes

N° pièce : 6c.2 (photo dans ce volume, fig. 21, p. 21 et relevé, fig. 32, p. 34)
Dimensions : 4,4 cm de long, 8,4 cm de large
Etat de conservation : assez plié, dépôts organiques
Qualification technique : sergé 2 lie 2
Couture : 1 seule, lie deux sergés de même couleur et de mêmes caractéristiques

N° pièce : 6d.1
Qualification technique : ruban aux tablettes

N° pièce : 6d.2
Qualification technique : toile

N° pièce : 6d.3
Matière : cuir ou peau

N° pièce : 6e.1 (photo dans ce volume, fig. 26, p. 29)
Dimensions : environ 29 cm de long, environ 1 cm de diamètre
Etat de conservation : en partie dans une gangue minérale (?), assez souple
Qualification technique : cordelette à un pompon
Cordelette : filé simple torsion Z (15°, diamètre 0,3 à 0,7 mm), retors 2S (diamètre 0,6 à 2 mm, torsion 30°), câblé 2Z (diamètre moyen 0,8 mm, torsion 20°), recâblé 2Z (diamètre moyen 10 mm, torsion 5°)
Pompon : pas étudiable car dans la gangue
Remarque : la finesse des fils varie dans la longueur

N° pièce : 7b.1 (sergé), 7b.2 (os), 7b.3 (poils ou cheveux), 7b.4 (cuir)
Remarque : collés sur des os

N° pièce : Ar.1.A
Dimensions : 15 cm + 3,5 cm de long, 4,8 cm de large
Etat de conservation : ne semble pas complet sur les deux côtés, on ne constate pas de retournement des torsades dans le sens de la hauteur (pas complet en hauteur). Rigide et friable. Lavé par G. Vial, mais conserve des traces organiques et minérales.
Qualification technique : ruban aux tablettes
Construction interne : 72 torsades de 4 fils chacune, alternant direction S et Z
Chaîne(s) : 1 seule, organsin de soie 2 bouts, brun, 56 fils/ cm (torsion S)
Trame(s) : 1 seule, soie, brun, 18 coups/ cm (torsion indéterminable)
Remarque : très semblable à Ar.2.A, Ar.2.B et Ar.3.D

N° pièce : Ar.2.A

Dimensions : 2,9 cm + 3,9 cm de long, 4,8 cm de large

Etat de conservation : semble entier dans le sens de la largeur ; desséché, lavé par G. Vial, mais conserve des traces organiques et minérales.

Qualification technique : ruban aux tablettes

Construction interne : 72 torsades de 4 fils chacune, alternant direction S et Z

Chaîne(s) : 1 seule, organsin de soie 2 bouts, brun, 56 fils/ cm (torsion S)

Trame(s) 1 seule, soie, brun, 18 coups/ cm (torsion indéterminable)

Remarque : très semblable à Ar.1.A, Ar.2.B et Ar.3.D

N° pièce : Ar.2.B

Dimensions : 1 cm + 0,5 cm de long, 3,7 cm de large

Etat de conservation : partiel dans sa longueur et dans sa largeur,

Qualification technique : ruban aux tablettes

Construction interne : torsades de 4 fils chacune, alternant direction S et Z

Chaîne(s) : 1 seule, organsin de soie 2 bouts, brun, 56 fils/ cm (torsion S)

Trame(s) : 1 seule, soie, brun, 18 coups/ cm (torsion indéterminable) + traces de 2 trames supplémentaires (une en soie, une en fil d'or), semblant ajouter un décor broché (?)

Rapport de dessin : indéterminé

Remarques : décor de fils d'or, très semblable à Ar.1.A, Ar.2.A et Ar.3.D

N° pièce : Ar.2.C

Dimensions : 3,2 cm de long, 0,4 cm de large

Etat de conservation : semble complet dans le sens de la largeur

Qualification technique : toile effet trame

Chaîne(s) : 1 seule, organsin de soie 2 bouts, brun, 45 fils/ cm (retordage S)

Trame(s) : 1 seule, soie, brun, 21 à 22 coups/ cm (torsion indéterminée)

Remarque : ruban de toile à peu près plat et propre

La boîte Ar.3 porte la mention : "zone pieds".

N° pièce : Ar.3.A

Dimensions : 2,9 cm de long, 3,1 cm de large

Etat de conservation : partiel dans les deux sens

Qualification technique : ruban aux tablettes, broché

Construction interne : 74 torsades de 4 fils chacune

Chaîne(s) : 1 seule, organsin de soie 2 bouts, brun foncé, 54 fils/ cm (torsion S)

Trame(s) : 3, 1 coup de chaque lat (1er fond, soie ; 2ème soie STA, 3ème deux bouts de filé or monté S sur âme de soie faible torsion S) 17,7coup/ cm pour chaque trame

Rapport de dessin : pas identifiable

Remarques : compléterait, selon G. Vial, un motif de croix ; semblable à Ar.3.B et Ar.3.C

N° pièce : Ar.3.B

Dimensions : 3,7 cm de long, 5,3 cm de large

Etat de conservation : semble entier dans le sens de la largeur (incertitude pour un des côtés, due à l'état de conservation), partiel dans le sens de la longueur

Qualification technique : ruban aux tablettes, broché

Construction interne : 74 torsades de 4 fils chacune

Chaîne(s) : 1 seule, organsin de soie 2 bouts, brun foncé, 54 fils/ cm (torsion S)

Trame(s) : 3, 1 coup de chaque lat (1er fond, soie ; 2ème soie STA, 3ème deux bouts de filé or monté S sur âme de soie faible torsion S) 17,7coup/ cm pour chaque trame

Rapport de dessin : indéterminé

Remarques : Abondance relative de la trame or sur l'envers, quelques liages limitent les flottés, décor de croix tréflée, semblable à Ar.3.A et Ar.3.C

N° pièce : Ar.3.C

Dimensions : 1,6 cm de long, 3 cm de large

Etat de conservation : en deux fragments (?)

Qualification technique : ruban aux tablettes

Construction interne : 74 torsades de 4 fils chacune

Chaîne(s) : 1 seule, organsin de soie 2 bouts, brun foncé, 54 fils/ cm (torsion S)

Trame(s) : 3, 1 coup de chaque lat (1er fond, soie ; 2ème soie STA, 3ème deux bouts de filé or monté S sur âme de soie faible torsion S) 17,7coup/ cm pour chaque trame

Rapport de dessin : pas identifiable

Remarques : semblable à Ar.3.A et Ar.3.B. Compléterait selon G. Vial le décor de croix tréflée. Nous avons découvert dans la boîte deux fragments qui, mis bout à bout, semblaient correspondre au numéro attribué par G. Vial. J'ai donc émis l'hypothèse que le fragment nommé 2.B s'était fractionné durant le transport et j'ai réuni ces deux fragments dans l'analyse et sur les photographies, en veillant toutefois à ce que la différence entre les deux pièces reste visible.

N° pièce : Ar.3.D

Dimensions : 2,7 cm de long, 1,7 cm de large

Etat de conservation : partiel dans les deux sens

Qualification technique : ruban aux tablettes, cordelette à pompon

Construction interne : 72 torsades de 4 fils chacune, alternant direction S et Z

Chaîne(s) : 1 seule, organsin de soie 2 bouts, brun, 56 fils/ cm (torsion S)

Trame(s) : 1 seule, soie, brun, 18 coups/ cm (torsion indéterminable)

Cordelette et pompon : formé d'un groupe de fils passés dans un trou dans le ruban et couvert (guipé) par un fil de soie enroulé autour sur 2,6 cm. L'extrémité du pompon était sans doute laissée libre dès l'origine, formant une petite frange.

Remarques : la partie ruban est semblable à Ar.1.A, Ar.2.A et Ar.2.B ; la cordelette à pompon semblable à Ar.3.E

N° pièce : Ar.3.E (E1 et E2)

Dimensions : 2,8 et 3,5 cm de hauteur, 0,3 cm de diamètre

Etat de conservation : raides, friables, partielles dans le sens de la hauteur

Qualification technique : deux extrémités de cordelettes à pompon isolées

Construction interne : faisceaux de fibres STA entourés d'un fil (guipés), l'extrémité laissée libre formant une frange

Remarque : semblable à la cordelette à pompon de Ar.3.D

N° pièce : Ar.3.F

Dimensions : 4,6 cm de long, 1,5 cm de large

Etat de conservation : partiel dans le sens de la hauteur

Qualification technique : ruban aux tablettes à pompon

Construction interne : 28 torsades de 4 fils / cm (le double de la contexture des autres fragments de même technique)

Chaîne(s) : 112 fils/ cm, organsin de soie, brun

Trame(s) : 22 coups/ cm, soie, brun

Lisières : difficiles à suivre sur toute la longueur à cause de l'altération du textile

Coutures : selon G. Vial, le textile aurait été « replié et cousu » ; la largeur diminue en effet dans la hauteur du ruban ; notons toutefois qu'un ruban aux tablettes peut varier dans sa largeur si le tisserand serre plus ou moins les fils de trame et que ce type de textile peut adopter une forme tubulaire sans couture, en passant les fils de trame d'une certaine façon.

Pompon : placé à l'extrémité coupée de cette pièce, sur un côté, un pompon réalisé en passant un groupe de fils dans un trou du ruban, sans doute guipé à l'époque

Remarque : cette pièce a été qualifiée par G. Vial comme étant « en forme de doigt de gant » ; c'est ceci que Charles Lelong mentionne comme « doigt de gant ». Cette pièce ne peut être un doigt de gant, ou alors celui d'un très jeune enfant, étant données ses dimensions.

S.20 (11^e-13^e siècle) :

N° pièce : 20k.1

Dimensions : 2,4 cm de long, 12,6 cm de large

Etat de conservation : assez plié

Qualification technique : sergé 2 lie 2 grossier

Remarque : comparable à 20m.1, 20n.1 et Ar.4.A

Le sac 20m porte les mentions : "S20-7 29.11.78", "Lelong".

N° pièce : 20m.1

Dimensions : 2,3 cm de long, 6,7 cm de large

Etat de conservation : assez plié

Qualification technique : sergé 2 lie 2 grossier

Remarque : comparable à 20k.1, 20n.1 et Ar.4.A

N° pièce : 20m.2

Matière : cuir

Le sac 20n porte les mentions : "Lelong S20.8 tissu", "S20.8 tissu".

N° pièce : 20n.1

Dimensions : 3,8 cm de long, 5,7 cm de large

Etat de conservation : assez plié

Qualification technique : sergé 2 lie 2 grossier

Remarque : comparable à 20k.1, 20m.1 et Ar.4.A

N° pièce : Ar.4.A

Dimensions : indéterminables

Etat de conservation : collé sur un carton non neutre, nombreux fragments, souvent reliés entre eux par un ou deux fils

Qualification technique : sergé 2 lie 2

Chaîne(s) : 1 seule, laine, marron, 8 à 10 fils/ cm (filé simple torsion Z)

Trame(s) : 1 seule, laine, marron, 6 à 8 coups/ cm (filé simple torsion S)

Remarque : la seconde face n'a pu être observée ; il semblerait que G. Vial ait placé tous les fragments dans le sens chaîne, comparable à 20k.1, 20m.1 et 20n.1

S.21 (13^e siècle) :

Le sac 10a porte la mention : "Lelong S21 boîte 10 tissu entre semelle et empeigne".

N° pièce : 10a.1

Dimensions : 10,5 cm de long, 5,3 cm de large

Etat de conservation : ensemble de pièces imbriquées les unes dans les autres

Qualification technique : toile

Remarque : les microplis dus à la finesse de la toile n'ont pas été relevés par soucis de clarté

N° pièce : 10a.2

Qualification technique : fibres (à déterminer)

N° pièce : 10a.3

Matière : ongles

N° pièce : 10a.4

Matière : peau

N° pièce : 10a.5

Matière : cuir

N° pièce : 10b.1

Dimensions : 3 cm de long, 3,8 cm de large

Etat de conservation : ensemble de pièces imbriquées les unes dans les autres

Qualification technique : toile

Remarque : les microplis dus à la finesse de la toile n'ont pas été relevés, par soucis de clarté

N° pièce : 10b.2

Matière : cuir

N° pièce : 10b.3

Qualification technique : fibres (à identifier)

S.26 (16^e siècle) :

Le sac 21w porte la mention : "Lelong MA-80 "S22 26" tissu..."

N° pièce : 21w.1

Qualification technique : fil d'or

N° pièce : 21w.2

Qualification technique : « amas »

Remarque : semble être la stratification de la sépulture depuis les os de défunt jusqu'au cercueil.

ANNEXE 2 : Tableau montrant la quantité de textiles par sépulture

Sépulture	Boîte	Fragments toile/taffetas	Fragments sergé	Fragments cordelette	Fragments galon aux plaquettes	Nombre total des fragments
S.1	1A	-	1	-	-	1
	2b	1	-	-	-	1
	2c	1	1	1	-	3
	2d	1	1	-	-	2
	2e	1	1	1	-	3
	2f	1	1	1	1	4
	2g	3	-	-	-	3
	2h	-	1	-	1	2
	2i	-	-	-	1	1
	2k	-	-	-	1	1
	2l	-	1	1	-	2
	2m	7	-	-	-	7
	2n	1	1	1	-	3
	2o	1	1	1	-	3
	2p	-	2	-	-	2
	2q	1	1	-	1	3
	2r	1	1	-	-	2
	2v	-	-	-	3	3
	2w	-	1	-	2	3
	4c	-	1	1	1	3
	4d	1	-	-	2	3
	4e	-	1	-	-	1
	5a	-	1	-	-	1
	5b	-	1	-	-	1
	6a	-	-	1	-	1
	6b	1	-	-	-	1
	6c	-	1	-	1	2
	6d	1	-	-	1	2
	6e	-	-	1	-	1
	7b	-	1	-	-	1
Ar.1	-	-	-	1	1	
Ar.2	1	-	-	2	3	
Ar.3	-	-	1	5	6	
S.20	20k	-	1	-	-	1
	20m	-	1	-	-	1
	20n	-	1	-	-	1
	Ar.4	-	1	-	-	1
S.21	10a	1	-	-	-	1
	10b	1	-	-	-	1
S.26	21w	-	-	-	-	-
total	40	25	24	10	23	82

ANNEXE 3 : Rapport de Gabriel Vial (1982)

Le rapport de Gabriel Vial est constitué de quatre pages de texte et de 9 photographies (figures 1 à 9)

TISSUS DE MARMOUTIER

Les tissus découverts au cours de fouilles nous ont été adressés dans 4 boîtes, que nous avons numérotées de 1 à 4, bien que certains tissus se trouvant dans des boîtes différentes soient identiques.

Les tissus ont tous été lavés, par trempage dans l'eau ordinaire additionnée de TINOVETINE JU (Laboratoires CIBA), en général pendant une nuit. Ils ont été ensuite rincés et déposés pour sécher entre deux buvards.

Ce lavage était indispensable pour pouvoir procéder à une analyse qui consiste à faire glisser les fils. Absolument impossible à pratiquer à sec, ceci devient possible quand le tissu possède encore une très légère humidité.

BOITE n°1

Large ruban plat, recouvert en grande partie d'un produit poussiéreux et semi-pâteux..., crème. Le lavage n'a pas pu faire disparaître complètement cette poussière pâteuse. Il faudrait sans doute procéder à un traitement avec un solvant... mais, auparavant, il est nécessaire d'étudier la composition de la saleté. Le "solvant" devrait naturellement respecter la soie dont il est composé.

Dimensions du fragment : longueur : 15 + 3,5 cm (en deux parties)
largeur : 5 cm env.
(Une amorce de coupure existait et le tissu s'est partagé au lavage)

Qualification technique : tissu dit "aux cartons"

Chaîne : Une seule chaîne

Matière : Organsin de soie 2 bouts, torsion "S", coloris brun

Réduction : 56 fils au cm (288 fils comptés en 2,7 cm)

Trame : Une seule trame

Matière : soie. Impossible à identifier complètement, car la matière est extrêmement friable et il est impossible de la détordre.

Réduction : 18 coups au cm environ (48 coups en 2,7 cm)

Construction interne : Le tissu est composé de torsades juxtaposées, reliées par la trame. Cette technique remonte à plusieurs millénaires et on la rencontre beaucoup dans les ornements ecclésiastiques du Moyen Age, sous forme de rubans plus ou moins larges, unis ou décorés.

Il a été décompté dans la largeur du ruban : 72 torsades de chacune 4 fils, disposées régulièrement par : I torsade en direction "S", I torsade en direction "Z" (classique).

Le métier dit "aux cartons", qui sert à produire ce genre de ruban, utilise des plaquettes de bois, de carton, de cuir... percées d'un trou aux 4 angles. Chaque trou est muni d'un fil de chaîne et chaque carton, en tournant, produit une torsade de 4 fils.

A chaque quart de tour, la moitié des fils de chaîne se trouvent soulevés et la trame, en passant, fixe cette torsade qui constitue la base du tissu (Cf. schémas).

Il a été compté, dans la largeur du tissu (5 cm) 72 torsades, soit $72 \times 4 = 288$ fils. Le tissage a donc nécessité 72 cartons au moins, car le galon ne semble pas complet : la trame ne tourne pas sur les côtés, il manque donc quelques millimètres (ou quelques centimètres ?) – Voir les analyses suivantes portant sur le même galon un peu plus large.

On ne constate pas de "retournement" dans la hauteur du document. Ce retournement correspond à un changement de sens dans la rotation des cartons (indispensable) ; il correspond à un changement de sens dans les torsades. On peut facilement se rendre (par examen à la loupe) que les torsades marchent, individuellement, toujours dans le même sens.

BOITE n°2

Contenait 7 fragments :

1°/ – Un fragment de ruban identique à celui de la boîte n°1 :

Longueur : 7 cm. Largeur : 5 cm.

Il a été compté également 72 torsades soit 288 fils en 5 cm (Voir analyse et commentaire de la boîte n°1).

2°/ – Cinq petits fragments d'un autre tissu aux cartons, qui devait être décoré, car il subsiste les traces de deux trames supplémentaires, une en soie, une en fil d'or. Ils n'ont pas été mesurés.

Ces fragments sont identiques à l'échantillon "B" de la boîte n°3 auquel il faut se reporter pour l'analyse.

3°/ - un minuscule ruban d'une longueur de 3,2 cm, et d'une largeur de 0,4 cm.

Qualification technique : Taffetas de soie

Chaîne : 18 fils d'organsin de soie 2 bouts, torsion "S", col. Brun foncé.

Réduction moyenne : $18 : 0,4 = 45$ fils au cm.

Trame : Soie "X" bouts brun foncé

Réduction moyenne : 21-22 coups au cm.

BOITE n°3

Contenait 7 échantillons, dont il a été pris des photographies d'ensemble et de détail, étant donné la diversité et l'intérêt que présentait l'ensemble.

1°/ - Echantillon "B" (voir photo d'ensemble pour la numérotation)

Qualification technique : Tissu aux cartons, broché

Hauteur max. 4 cm. Largeur max. 5,5 cm.

Chaîne : Une seule chaîne

Matière : Organsin soie, 2 bouts, torsion "S", brun foncé

Réduction : 54 fils au cm (296 fils en 5,5 cm)

Trame : Proportion : 1 coup de chaque lat (trame)

Matière : 1^{er} lat, fond : Soie "X" bouts, brun foncé

2^{ème} lat, broché Soie "X" bouts, assemblés sans torsion appréciable

3^{ème} lat, broché, 2 bouts de filé or, monté "S" sur une âme Soie à faible torsion de direction "S".

Découpe : Une passée

Réduction : 17,7 passées au cm. (soit 17,7 coups de chacune des trames)

Réduction appréciée sur 2,7 cm ... 48 coups

Construction interne du tissu : Armure classique sur le coup de fond. Cette armure est la même que celle de l'échantillon de la boîte n°1 (Voir Schéma). Elle se poursuit, sur le coup de fond, dans toute la largeur du galon.

Le décor est produit par les flottés de l'une ou de l'autre des deux trames de broché (voir photo de détail "B"). La trame or semble disposée très discrètement dans le tissu et border simplement, sur 1 à 2 millimètres, l'effet produit par la trame de soie.

Ceci semble être confirmé par l'abondance relative de cette trame sur la face envers (voir photo de détail ; "B" envers).

D'après l'aspect de ces trames d'envers, on semble se trouver en face d'un décor en forme de croix tréflée (voir photo "B" envers), dont la branche horizontale était formée par une trame de soie, disparue en presque totalité par usure.

Dans la largeur du galon il a été compté 74 torsades (soit deux de plus que dans les autres galons de même largeur), ce qui donne $74 \times 4 = 296$ fils de chaîne au total. Le métier devait donc être équipé de 74 cartons au moins, car il s'agit vraisemblablement d'une même pièce à l'origine, comme nous le verrons dans les conclusions.

Mais, là encore, on n'est pas certain de posséder la largeur entière du galon, car la trame semble bien tourner d'un côté, mais pas avec certitude de l'autre côté.

Dans les parties où la trame de broché or flotte à l'envers, sur une assez grande distance, il semble que l'on ait désiré limiter ces flottés en disposant quelques liages (il en subsiste encore quelques uns).

Ces liages emprisonnent la trame or, à raison de deux coups sous le même pas, et ceci au même pas que les coups de fond correspondants. Les quelques rares liages subsistants peuvent se remarquer entre le bras vertical de la croix (ceci vu à l'envers) et le petit trilobé qui se trouve aux extrémités des barres verticales latérales.

2°/ - Echantillons "A" et "C" : Même construction que ci-dessus, mais décor impossible à identifier. Il compléterait vraisemblablement la croix ci-dessus ??

3°/ - Echantillon "D" : Le tissu est de la même construction que celui de la boîte n°1, mais il est garni, à une extrémité, par une espèce de petit "pompon", formé d'un groupe de fils passés dans un trou pratiqué dans le tissu, replié et couvert (guipé) par un fil de soie, actuellement très rigide, mais qui devait être très souple à l'origine. L'extrémité de ce pompon avait sans doute été laissée libre, formant ainsi une petite frange.

4°/ - Tissus E-1 et E-2 : Ce sont deux petits pompons isolés qui ont vraisemblablement été détachés d'un fragment actuellement détruit ?

5°/ - Echantillon "F" : Ce petit document se présente curieusement en forme de "doigt de gant" – (?). C'est également une étoffe "aux cartons" comme le montre très bien l'agrandissement photographique.

Il est également en SOIE, mais n'a pu être analysé à fond, car il est extrêmement fragile. Son épaisseur est plus importante que celle des autres étoffes similaires (boîte n°1), car il a été replié et cousu comme l'indiquent des traces de couture visibles à la loupe binoculaire. Après repli et couture, il semble également avoir été muni d'un pompon (dont le guipage aurait disparu...) encore attaché au "doigt de gant". Le rétrécissement de largeur qui se remarque

vers le bas et qui lui donne son aspect est sans doute dû à une coupe "en forme" du petit fragment avant repli et couture, mais dans quel but ??

Le tissu de base a été fait sur cartons classiques à 4 trous, comme les autres tissus analysés plus haut.

Il comporte, en moyenne, 28 torsades au cm., soit 112 fils au cm., ce qui constitue le double de la contexture des autres tissus... La matière chaîne est également de l'organsin de soie.

La trame est également en soie et la réduction est de 22 coups au cm. environ.

BOITE n° 4

Le tissu contenu dans la boîte était constitué de quatre fragments qui se sont partagés en onze éléments au lavage... (Voir photographies en cours de développement). Il n'a donc pas été possible de procéder aux mensurations qui étaient également indisponibles sur les fragments avant lavage car ils étaient trop friables pour être mis à plat.

Qualification technique : Serhé de laine, 2 lie 2

Chaîne : Une seule chaîne

Matière : laine torsion "Z", marron

Réduction : 8 à 10 fils au cm. environ

Trame : Une seule trame

Matière : laine torsion "S", marron

Réduction : 6 à 8 coups au cm. environ

Le tissu est très drapé et feutré rendant très difficile un décompte exact des réductions chaîne et trame.

Il est à noter que le fait de diversifier la torsion chaîne et trame, pour équilibrer la tenue de l'étoffe, indique une maîtrise déjà élaborée de la construction textile.

CONCLUSIONS

Quatre types de tissus sont présents ici :

Un sergé de laine, qui constituait vraisemblablement le vêtement de base du défunt (Boîte n°4)

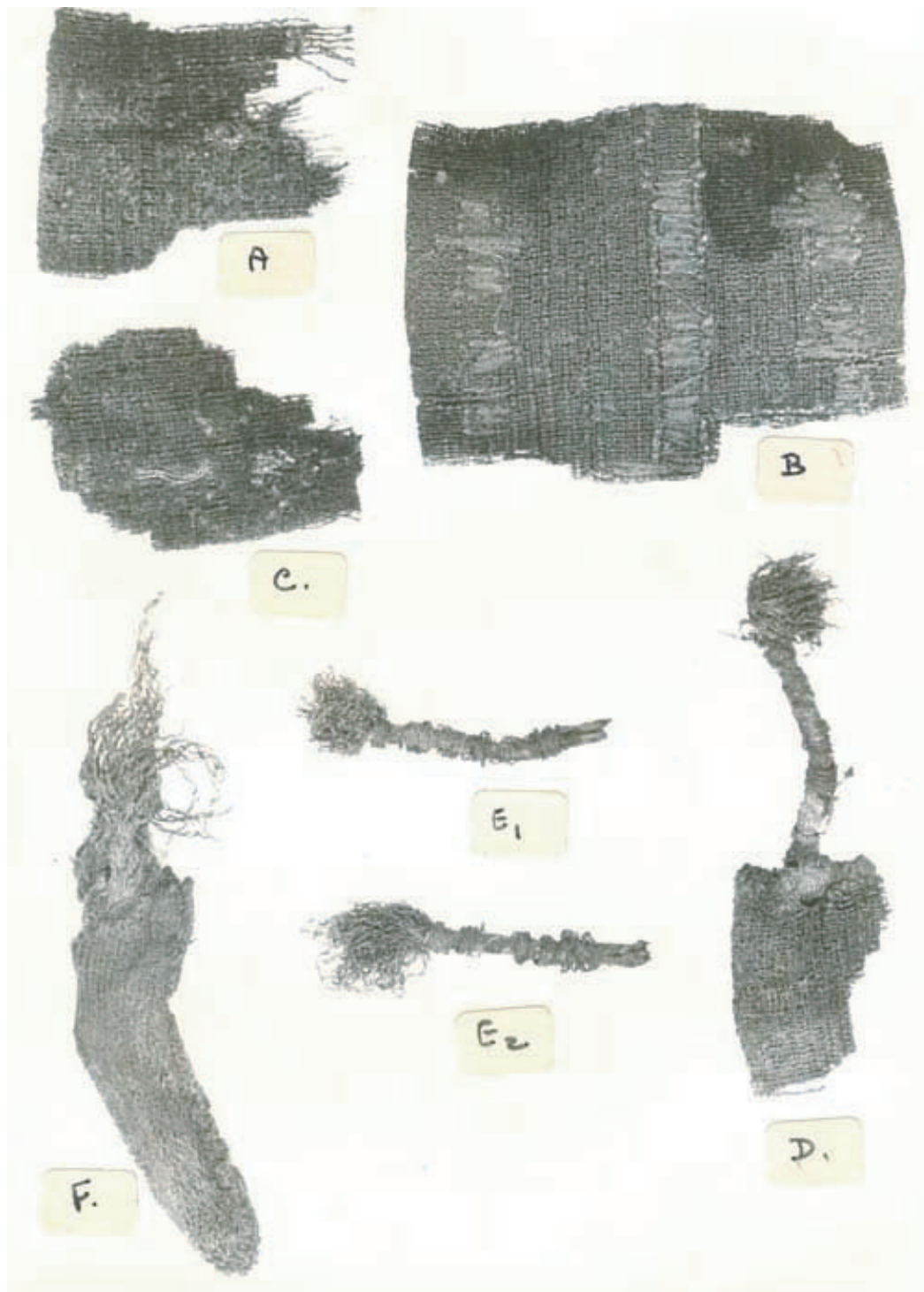
Un tissu aux cartons, soie et or, broché, réparti dans les boîtes n°1, 2 et 3. C'est vraisemblablement les restes d'une étole à dominante unie, avec une décoration aux extrémités (croix tréflée).

Un minuscule fragment de ruban de soie (Boîte n°2) de provenance mystérieuse... Peut-être un restant de l'attache des deux bras de l'étoile ? ou... une relique ??

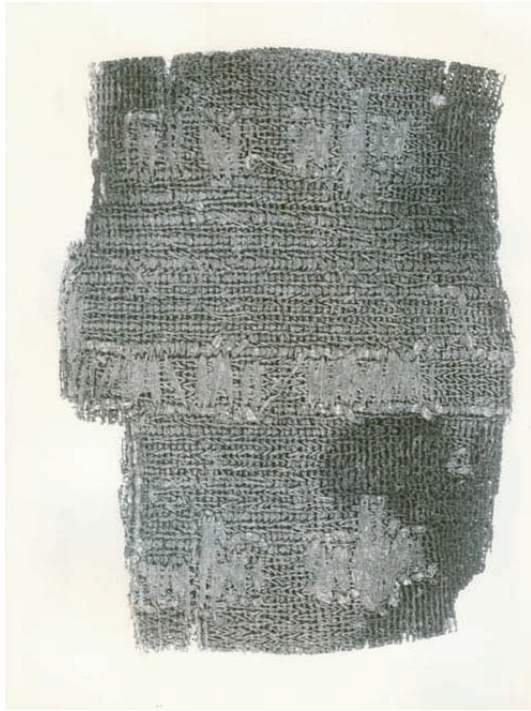
Un fragment replié, en forme de "doigt de gant" garni d'un pompon dont le guipage a disparu, ce qui laisse supposer qu'il était peut-être attaché à l'étoile ? Peut-être est-ce un fragment du bord latéral de l'étoile ? mais la très forte réduction chaîne fait douter de cette hypothèse (Boîte n°3).

Gabriel VIAL
Secrétaire technique
C.I.E.T.A. (x)

(x) Centre International d'Etude des Textiles Anciens



Tours site 17 - Marmoutier 2007
Etude des restes textiles, bilan provisoire
Annexe 3 : Rapport G.Vial
Fig.1



Tours site 17 - Marmoutier 2007
Etude des restes textiles, bilan provisoire
Annexe 3 : Rapport G.Vial
Fig.2

CITERES, UMR 6173 - LAT - E.M.



Tours site 17 - Marmoutier 2007
Etude des restes textiles, bilan provisoire
Annexe 3 : Rapport G.Vial
Fig.3

CITERES, UMR 6173 - LAT - E.M.



Tours site 17 - Marmoutier 2007
Etude des restes textiles, bilan provisoire
Annexe 3 : Rapport G.Vial
Fig.4

CITERES, UMR 6173 - LAT - E.M.



Tours site 17 - Marmoutier 2007
Etude des restes textiles, bilan provisoire
Annexe 3 : Rapport G.Vial
Fig.5

CITERES, UMR 6173 - LAT - E.M.

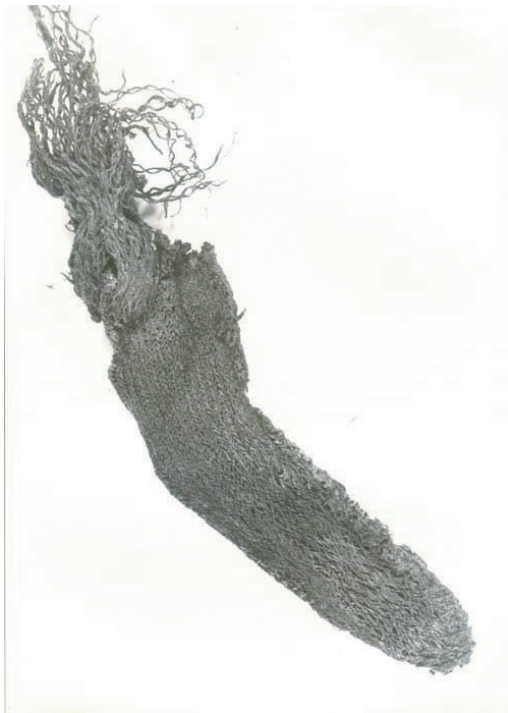


Tours site 17 - Marmoutier 2007
Etude des restes textiles, bilan provisoire
Annexe 3 : Rapport G.Vial
Fig.6

CITERES, UMR 6173 - LAT - E.M.

Tours site 17 - Marmoutier 2007
Etude des restes textiles, bilan provisoire
Annexe 3 : Rapport G.Vial
Fig.7

CITERES, UMR 6173 - LAT - E.M.



Tours site 17 - Marmoutier 2007
Etude des restes textiles, bilan provisoire
Annexe 3 : Rapport G.Vial
Fig.8

CITERES, UMR 6173 - LAT - E.M.

Tours site 17 - Marmoutier 2007
Etude des restes textiles, bilan provisoire
Annexe 3 : Rapport G.Vial
Fig.9

CITERES, UMR 6173 - LAT - E.M.

LES ENDUITS DE MARMOUTIER
ESSAI DE CLASSEMENT ET ANALYSE VISUELLE
Alexandre Gordine, Musée de l'Ermitage, Saint-Pétersbourg

Le mobilier des fouilles de Ch. Lelong à Marmoutier comporte une quinzaine de groupes d'enduits ayant appartenu à plusieurs bâtiments, civils et religieux, qui se superposèrent sur le site depuis l'Antiquité et, au moins, jusqu'à l'époque gothique (fig. 1). En quelque sorte c'est toute une histoire de la peinture murale en France en miniature. Des enduits de périodes différentes proviennent fréquemment de niveaux voisins, voire d'une seule et même couche, et par conséquent se trouvent mêlés dans les sacs qui les contiennent. À part quelques enduits de caractère, une stricte identification n'est pas toujours possible pour de petits échantillons, surtout lorsqu'ils sont isolés et demandent à être nettoyés, ce qui est très souvent le cas. Il est nécessaire de le garder à l'esprit lorsque l'on examine les tableaux ci-joints. D'ailleurs, il faut rendre justice à Ch. Lelong qui identifia correctement les principaux types d'enduit. Notre classement a néanmoins précisé ses attributions et permis d'éliminer de l'inventaire préliminaire des fragments de mortier et même de poterie peinte. Leur analyse sort du cadre de notre étude qui porte une attention particulière sur l'enduit peint roman.

1. ENDUITS GALLO-ROMAINS

Ils semblent assez nombreux et variés. En 1981 Ch. Lelong en fit analyser quelques échantillons au Centre d'étude des peintures murales romaines de Bordeaux par Alix Barbet (rapport en annexe).

Le type principal de ce groupe fait partie des enduits peints les plus représentés à Marmoutier (fig. 2-4).

Une couche de base (2,5-3,5 cm d'épaisseur, parfois constituée de deux sous-couches homogènes¹), riche en petit sable mais contenant aussi du gravier, est recouverte par une autre, d'une teinte grisâtre, dix fois plus fine et semble-t-il encore plus consistante, avec des grains isolés de calcaire (?) et du sable, à son tour recouverte par une finition rose de texture granuleuse (0,03-0,05 cm) qui d'ailleurs paraît également assez souvent en tant que couche sous-jacente. Cet enduit complexe est dur comme le ciment – peut-être aujourd'hui plus qu'à l'origine, à cause de la minéralisation. Par cette raison, il dépasse tous les autres en surface moyenne des morceaux : plus de 50 cm². Au revers dénudé on voit d'ordinaire des rigoles circulaires concentriques dues à la technique du crépissage.

La peinture est purement décorative : on imagine des panneaux ou de grandes plages rouge orangé et beige rosé², séparés par des bandes horizontales de couleur noire bleutée (~ 16 cm). La couche picturale est bien solide, même abîmée. Elle fut parfaitement polie avant que ne soient tracées les lignes de délimitation jaunes (mêlé au blanc ?)³. Aujourd'hui elle est plus ou moins usée ; les fragments présentant une surface quasi intacte sont plutôt rares.

La majorité des fragments de ce type provient de la partie nord de l'actuel secteur 1 (TR.I N), quelques-uns ayant été retrouvés dans les secteurs 2 (CH.I) et 5 (TR.II). La présence

¹. Sur l'un des fragments (caisse 24, sac 6), la couche inférieure est tachée de couleur jaune.

². On aperçoit souvent sur un fond beige les gouttes rouges.

³. Ces lignes sont d'une largeur classique, 0,1-0,15 cm. Quelquefois le pinceau suit un double trajet de corde battue (caisse 51, sac 471) : les marques sont plus courtes qu'à l'époque romane.

de blocs de petit appareil sur lesquels adhérerait encore l'enduit peint suggère la proximité immédiate d'un bâtiment antique (fig. 1).

Deux autres types d'enduit se rapprochent quelque peu du précédent et peuvent remonter *grosso modo* à la même époque. Le premier n'est représenté que par deux échantillons trouvés dans les secteurs 2 (« terre noire sur sol roman supérieur qui passe sous fondation gothique », ce qui suggère un remblai) (fig. 5) et 3 (D.II, 386 à 394) et qui présente trois couches : la couche inférieure est à peu près la même que celle de l'enduit décrit plus haut ; celle du milieu, de granulométrie assez régulière, est sensiblement plus épaisse (~ 1 cm) et la dernière est une préparation de chaux de 0,2-0,25 cm, chargée de grains isolés de gros sable et présentant une surface brossée ; la couleur appliquée à fresque est un ocre rouge pourpre. Le second est plus simple, constitué d'une seule couche de base, toujours très dure et épaisse (de 1 à 2,6 cm), et d'une finition à la chaux (0,1-0,15 cm), très bien polie et également chargée de rares grains de sable ; la gamme chromatique est constituée d'ocres. Cet enduit-là est un peu plus abondant, identifié dans le secteur 1 (TR.I(S), « édicule, incendie, terre cendreuse sur couche stérile – 4,40 m qui est sur sol bétonné » ; TR.I, – 0,45 m, « sur chape » (?)) et le secteur 5 (TR.II, 0 à 0.30, « fosse gothique »).

Un enduit à deux couches superposées, rose beige (à poudre de tuileau, de 0,25 à 0,45 cm) et blanche (riche en chaux, de 0,35 à 0,7 cm), provient principalement de l'horizon de l'incendie identifié par Ch. Lelong dans les secteurs 2 (CH.I et II) et 5 (TR.II) et daté comme antérieur à la venue de saint Martin ; ce matériel est aussi rencontré dans les secteurs 1 (TR.I(S)) et 4 (D.I) et en grand nombre dans le secteur 3 (D.I et II). Aujourd'hui encore les fragments de ce type sont visibles *in situ* dans la stratigraphie de la partie sud du secteur 2, en relation avec le mur M1 à arase de briques. Par conséquent, cet enduit est fort sale, certains fragments sont noircis au feu et les couches sont très souvent dissociées ce qui rend difficile leur attribution. La couche supérieure comporte de petits nodules de chaux et des miettes de tuileau et supporte un badigeon épais ou une teinture rouge vif (mélange d'ocre et de cinabre ?).

Certes, tous les morceaux de crépi rose ou beige rose de Marmoutier n'appartiennent pas à cet enduit biparti. On distingue ainsi un enduit rose à surface lisse, (~0,6 cm d'épaisseur), sans peinture ni badigeon, comportant beaucoup de petits nodules de chaux et de fractions de tuileau. L'exemple de la nef de Saint-Mexme de Chinon montre que l'enduit rose était encore en usage chez les fresquistes au 11^e siècle (observation personnelle). Il y en a aussi parmi les fragments provenant des fouilles de Saint-Martin de Tours conservés sous la basilique.

De même la stratigraphie semble dater de l'Antiquité quelques fragments de simples enduits badigeonnés.

La découverte de ces différents éléments antiques accrédite, avec d'autres indices (fragments de marbre et de vaisselle en céramique, entre autres), la proximité d'un habitat du Haut-Empire que Ch. Lelong localise « à flanc de coteau », avec une possible extension dans la plaine alluviale (LELONG 1989 : 15 et 139), hypothèse que la poursuite de la fouille permettra peut-être de confirmer en précisant la datation des maçonneries les plus anciennes en place, dont M.1, qui traverse toute la fouille dans le sens nord-sud.

2. ENDUITS DU HAUT MOYEN ÂGE ET DE L'ÉGLISE DES ENVIRONS DE L'AN MIL

L'église de l'an mil. De petits morceaux d'un crépi gris badigeonné (0,5 cm d'épaisseur) sont encore visibles sur la face ouest du pilier cruciforme nord-ouest de cette église que Ch. Lelong a datée vers 980. Pourquoi est-il gris ? En raison d'un faible

pourcentage de chaux et d'un pourcentage élevé de sable très fin ? Ou à cause d'une poussière de charbon absorbée lors d'un incendie ? Dans le mobilier des fouilles anciennes, on retrouve les échantillons d'un crépi identique (caisse 141, sac 4) (fig. 6), ainsi qu'un groupe d'enduits plus ou moins semblables qui sont tous localisables à l'intérieur de l'église de la fin du haut Moyen Âge. En effet, des fragments identiques ne proviennent que du secteur 2 (CH.I et II), d'autres, plus épais et de coloration plus claire, certains avec des traces de peinture sur le badigeon, proviennent presque uniquement du secteur 1 (TR.I), ainsi que les enduits du troisième type, d'une pâte encore plus claire mais contenant davantage de gros sable (tous localisés en TR.I et TR.I (S)). L'épaisseur ne dépasse jamais 1 cm, un revers plat accuse un bon appareillage et la couche de badigeon, souvent grossière, atteint jusqu'à 0,15 cm. On devine un enduit semblable (badigeonné ?) sous la peinture située au rez-de-chaussée de la tour nord de la collégiale Saint-Mexme de Chinon et figurant un saint ; cet enduit s'intercale entre la construction de la tour vers le milieu du 11^e siècle et la réalisation de cette peinture dans le courant du 12^e siècle (ANDRAULT-SCHMITT 2006 : 122).

Il serait tentant d'attribuer au même édifice un enduit peint (fig. 7 à 9) particulièrement abondant dans le secteur 3 (D.V et II) mais aussi rencontré de manière épisodique dans les secteurs 1 et 2 (TR. I, CH.I et II). Cependant, un enduit semblable provenant du secteur 5 (TR.II, sur et sous « une couche d'incendie ») avec bon nombre de fragments noircis au feu est à dater plutôt de l'époque gallo-romaine (fig. 10).

Une coloration beige, plus ou moins intense (en profondeur aussi bien qu'à la surface), et le sable composé de manière prédominante de grain rougeâtres, aigus et allongés, distinguent sensiblement cet enduit de tous les autres. Une épaisseur considérable – pas moins de 0,5 cm et bien souvent jusqu'à 4 cm – ainsi qu'un revers toujours irrégulier révèlent le support d'un petit appareil⁴. Un fragment, au moins, présente une surface incurvée.

Cet enduit semble avoir été badigeonné avant de recevoir la peinture, posée à la fresque sur une couche intermédiaire de chaux (= *intonaco* : normalement de 0,2 cm mais parfois plus fine, contenant quelques petits grains de sable, et lisse). Ainsi donc une composition hétérogène semble ne pas résulter ici d'un procédé technologique, comme c'est le cas des enduits peints romains. La palette constituée majoritairement d'ocres, un peu atténués, n'est pas en contradiction avec nos connaissances de l'art du haut Moyen Âge. Il en est de même de l'usage systématique des incisions : lignes droites, curvilignes et transversales, de largeur variable, dont les rebords parfois lacérés indiquent qu'elles ont été incisées dans un enduit un peu séché.

3. ENDUITS DE L'ABBATIALE ROMANE

On compte au moins trois types d'enduits romans. Le principal est constitué par l'enduit peint, présent dans tous les secteurs, sauf CHA.II-VI, D.II-III et N.I, et surtout abondant dans la crypte où les fragments proviennent tous de la chute du chœur. Environ 1500 pièces de petite taille ont été récoltées, soit une quantité modeste par rapport aux surfaces explorées, mais surtout une collecte peu représentative car constituée en grande partie de fragments décollés des soubassements des piliers, de ceux qui sont encore en place ou qui demeuraient *in situ* avant la destruction finale de l'église gothique. Par exemple, pas moins des trois quarts des morceaux ramassés dans l'escalier E-O d'accès à la crypte appartiennent à la peinture d'un même et seul pilier : un fond rouge foncé parsemé d'étoiles (ou de rosettes) roses (fig. 11). On rencontre également des parties d'un même motif, parfois presque jointives,

⁴. Certains fragments ont conservé au revers un peu de mortier. Il faut comparer ces échantillons (caisse 24, sac 7 ; caisse 122, sac 15, par exemple) au mortier de l'absidiole nord de l'église de la fin du haut Moyen Âge.

mais dont la provenance est différente. L'absence de grandes masses de fragments indiquant un fond dominant de peinture est aussi symptomatique : ni blancs, ni bleus, ce qui signifie que l'ensemble du décor peint du monument n'est pas représenté dans les fragments récoltés.

L'enduit est lisse et fin. Les rebords aigus des fragments attestent aussi bien sa solidité que les conditions les plus favorables de conservation : un milieu calcique⁵. Sur les parois régulières, sur les colonnes son épaisseur ordinaire était de 0,3-0,5 cm, mais il peut atteindre 8-11 cm et encore plus, surtout dans les angles ou sur des surfaces curvilignes. L'enduit étant posé directement sur l'appareil, le revers garde le plus souvent une nette empreinte de pierre de taille, sans trace de piquetage mais toujours avec des petits bourrelets uniques et peu saillants, qui seraient dus aux vides le long des joints de l'appareil.

Une parenté remarquable existe entre le mortier des joints et l'enduit à fresque : un même sable, une même chaux très soignée ; leur adhésion parfaite – à tel point qu'il est impossible de saisir à l'œil nu une limite entre les deux éléments – empêche de trop éloigner la mise en couleur du chantier du montage des maçonneries. Cependant, le fait que les enduits peints sont identiques dans toute la nef suggère que la campagne picturale a eu lieu après son achèvement, c'est-à-dire après une reprise du chantier à partir de la cinquième travée orientale (LELONG 1987 : 175-176)⁶. On peut négliger semble-t-il les morceaux de fresques romanes qui, décollés des maçonneries, sont emprisonnés dans le mortier scellant les blocs du pilier M.80, en secteur 8 (N5-6).

Certes, la granulométrie du sable employé dans le mortier est plus variable et les miettes de charbon de bois y sont plus fréquentes, ce qui veut dire que les composants de l'enduit des fresques furent tamisés. Dans la nef le pourcentage de sable dans l'enduit est plus élevé que dans le sanctuaire.

Les couleurs sont de consistance inégale (fig.12). La couche de base est d'ordinaire d'épaisseur modérée, les rehauts transparents. La palette comporte des ocres (éclatants comme toujours à cette époque), un blanc de chaux (en mélange aux pigments et pur), un vert foncé (terre verte ?), un noir et un gris bleu banal. Il n'y a que très peu de bleu naturel. L'ocre rouge a trois teintes principales⁷. Le vert, selon un procédé classique, est étalé par-dessus un gris bleu. Tout est conforme à une technique fondée sur la fresque.

Un décor historié est attesté par des échantillons de peinture de vêtements, semble-t-il plus nombreux dans les travées occidentales de la nef, et par deux fragments de visage : un œil (?) découvert dans l'escalier d'accès à la crypte (fig. 13) et un fragment brisé en deux « formant un œil entier et l'amorce des sourcils » provenant de la croisée du transept (secteur 1)⁸. Dans la nef et peut-être même dans la croisée ces personnages ne pouvaient figurer que dans la zone des voûtes.

A noter aussi les ombres vertes dans le modelé des visages ; un modelé des drapés à quatre tons ; un rôle capital des subtils contours noirs. Dans le ruban bicolore perlé (10 cm de largeur au moins), à part une combinaison banale avec l'ocre jaune, l'ocre rouge peut se marier avec le blanc et même avec le bleu (caisse 35, sac 160-2) (fig. 14). Cependant, sur des fragments angulaires, on ne voit d'habitude qu'un ocre rouge foncé.

⁵. Le mortier des plages d'enduits romans encore *in situ* (piliers, crypte) est plus vétuste.

⁶. Il y a lieu de noter que, selon les études récentes, l'abbatiale de Saint-Savin-sur-Gartempe fut embellie dès son premier état, c'est-à-dire avant l'allongement de la nef de trois travées occidentales dans le dernier quart du 11^e siècle (information orale reçue de l'atelier de Brice Moulinier qui vient d'achever des études dans la nef de Saint-Savin).

⁷. La nuance froide d'aujourd'hui est due à un « voile blanc » et à une poudre calcaire. En plus, comme c'est souvent le cas, une couche superficielle d'ocre rouge s'en va, en dénudant la couche inférieure, plus orangée.

⁸. Ce dernier fragment fut confié à M. Ludovic Eymard, résidant à Tours (cahier de fouille n° 30, p. 101).

La marbrure révèle beaucoup de recherche. Les piliers du sanctuaire, ou du moins certains d'entre eux (voir par exemple caisse 103, sac 160), étaient décorés autrement que ceux de la nef et du transept, peints de faux marbres « classiques » présentant des ondulations (comparables à ceux du chœur de Saint-Savin et du transept de Saint-Martin de Tours). Une autre particularité importante à relever : ce sont les piliers tout entiers qui furent marbrés (fig. 15) et non pas seulement les colonnes engagées comme c'est le cas, par exemple, à Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Chaque face du pilier présente un traitement différent (fig. 16) : ondulations blanches, bleutées et rouges sur fond bleu foncé côté nef, ondulations bleu clair et rouge foncé sur fond rouge, ondulations bleu clair et brunes sur fond jaune pâle côté transept, etc. L'exécution est rapide ; les entre-lignes sont plus restreints que les lignes ondulées.

Nombreux dans le sanctuaire sont les fragments de rinceaux rouges exubérants – d'environ 2 cm de large, cernés de noir et de blanc pour une recherche de volume – sur un fond largement brossé d'ocre jaune et encadré de couleur grise (fig. 17). À en juger d'après le plus grand fragment, conservé sur une pierre de taille en remploi⁹ (LELONG 1987 : 195, fig. 73) (fig. 18), ce motif décorait plutôt les écoinçons des arcades du rond-point du chœur. Tout au moins, aucun fragment à surface curviligne qui renverrait aux intrados ou à la voûte n'a été rencontré. Ce motif jouerait presque le même rôle que celui des rinceaux aux grandes palmettes représentés à Saint-Julien de Tours, au-dessous de l'histoire de Moïse. Bien que sans équivalent direct, les rinceaux de Marmoutier s'inscrivent aisément dans la stylistique de la phase classique de la peinture romane de l'Ouest de la France, entre le dernier quart du 11^e et le premier tiers du 12^e siècle. On peut signaler un motif semblable sur l'intrados de l'arc-doubleau de l'ancienne église prieurale de Gêneteil (Mayenne) que Ch. Davy date du deuxième quart du 12^e siècle (DAVY 1999 : 266-267), ainsi que la présence de bandes jaunes aux rinceaux rouges, il est vrai plus fins et non cernés, sur les pilastres de la nef de Saint-Hilaire-le-Grand (observation personnelle).

Face à la multitude des échantillons de l'architecture peinte de l'abbatiale gothique, on ne peut proposer qu'un fragment de frise (?) en damier (fig. 19), dont les cellules – d'un calibre beaucoup plus petit que celui du damier sculpté de la crypte – furent colorées alternativement de rose rouge et de jaune (caisse 138, sac 3), ou encore un chapiteau de demi-colonne, trouvé en remblai dans l'escalier coudé de la crypte : « à peine épannelé mais peint de fleurons verts, frangés de blanc » avec des points jaunes sur fond rose (LELONG 1987 : 194, fig. 68-69) (fig. 20 a et b)¹⁰. Dans le dernier cas, il s'agit d'un motif classique, hérité de l'Antiquité, de la peinture romane de l'Ouest de la France. En Touraine, on retrouve les mêmes lis bleus et rouges dans la peinture conservée entre des fenêtres hautes de la nef de Saint-Mexme de Chinon (observation personnelle).

La nature locale de l'art mural roman de Marmoutier est indéniable, même si aucun parallèle convaincant ne peut être établi avec les peintures quasi contemporaines de Saint-Julien et de Saint-Martin de Tours.

Les enduits badigeonnés du soubassement du déambulatoire, de l'escalier coudé et des voûtes de la crypte (d'environ 1 cm d'épaisseur) doivent dater de la même époque, parce qu'en dépit d'un aspect moins soigné et plus friable, ils s'apparentent à celui des fresques (fig. 20). Du moins, le déambulatoire fut-il enduit avant l'obturation des ouvertures et de

⁹. Elle fut trouvée « dans les fondations gothiques ». La plupart des autres fragments sont aussi associés à une portion du support et donc représentent les débris des pierres tombées au moment même de la démolition du chœur au 13^e siècle. On a prélevé les blocs, en laissant des débris négligeables en remblai.

¹⁰. Faut-il rappeler la rareté relative des chapiteaux peints romans ? Celui-ci doit faire l'objet d'une consolidation en 2008 avant d'être transporté au dépôt de fouille. De même que sur un certain nombre d'enduits peints romans de l'abbatiale, la couche picturale est tachée par une sorte de lait de chaux.

l'accès primitif à la crypte, intervenue semble-t-il assez tôt. Dans la crypte, comme nous l'apprend Ch. Lelong, les voûtes seules furent enduites. Voilà pourquoi on y trouve également quelques fragments d'un mortier badigeonné contenant des fractions de charbon (caisse 101, sacs 139 et 147). Il n'y a que deux couches de badigeon, dont la seconde est bien plus grossière (jusqu'à 0,1 cm). Très abîmé, l'enduit badigeonné situé à la base du mur nord du bras nord du transept (M. 37) est difficile à analyser.

En revanche, à peine peut-on rattacher à la campagne principale l'enduit de la chapelle nord, interprétée par Ch. Lelong comme un second transept (LELONG 1987 : 199). La collection de cet enduit est la seule qui soit statistiquement importante, la grande majorité des fragments provenant du secteur 3 (D.IV)¹¹, avec quelques dizaines trouvées en D.V (secteur mal localisé, dans le prolongement de D.IV) et plus au nord en CHA.II. (fig. 1).

Le mortier est posé en une seule couche d'épaisseur inégale (de 0,7-2 à 4-9 cm) et sans trop de souci de l'accoupler à la maçonnerie, car il est bien friable et poreux en profondeur où, au revers, le gros sable est à peine fixé par la chaux (fig. 21 et 22). Aussi l'épaisseur de cet enduit est-elle trompeuse : il pèse assez peu. La granulométrie est supérieure à celle des fresques romanes mais régulière ; cela n'empêche pas d'ailleurs la présence de gravier et de morceaux de calcaire et de tuf. La chaux est toujours très blanche. Certains fragments de joints (caisse 118, sacs 32 et 37) montrent le crépissage et le badigeonnage simultanés. En tout on compte trois couches de badigeon, dont la première est la plus fine et la deuxième la plus épaisse. Parfois les badigeons sont posés sur la pierre sans l'intermédiaire de l'enduit ce qui confirme l'hypothèse que les murs de la chapelle étaient constitués de moellons sur une ossature appareillée.

La peinture vient avec la troisième couche de badigeon, bien que quelques traces d'ocre rouge soient également perceptibles sur la couche sous-jacente. Le style de cette peinture, purement décoratif (fig. 21 à 23), n'autorise à la dater que du 13^e siècle avancé, peut-être peu avant la démolition du chevet sous l'abbatiale de Robert de Flandre (1283-1296) (LELONG 1980 : 120). Nous avons donc affaire à un enduit roman portant une peinture gothique. La technique est à la fresque et les couleurs sont de consistance moyenne. On a employé un ocre jaune légèrement orangé et un noir bleuté, mais l'ocre rouge prédomine. Le motif des étoiles quatre- et sextopétales alternativement rouges et bleu noir enserées dans un treillis losangé rouge, dont les lignes furent doucement grattées (LELONG 1987 : 195, fig. 72) (fig. 24), ne constituait vraisemblablement qu'un socle¹², surmonté d'un faux appareil associé à d'autres surfaces parsemées d'étoiles – rouges, bleu noir, mais aussi jaunes – et à des motifs floraux (fragments de rinceaux rouges de largeur variable). Il faut ajouter à cela deux pierres angulaires¹³, peut-être des ébrasements de fenêtres : l'une présentant les restes de subtils rinceaux limités par un trait horizontal, l'autre mi-enduite (faux appareil ?) mi-nue, selon toute vraisemblance à demi cachée par une colonnette engagée, qui aurait flanqué la baie (fig. 25 a et b). Une étude approfondie permettrait une restitution graphique du décor dans son ensemble, mais à condition d'un fixage urgent des enduits, extrêmement fragiles tant par la texture du mortier que par la technique picturale, le badigeon s'en allant par écailles.

¹¹. Il n'y avait presque pas d'autres enduits dans ce secteur où l'on retrouve en revanche beaucoup de débris du décor sculpté polychrome de l'abbatiale gothique.

¹². Les quelques vestiges de ce motif *in situ*, dans l'abside, nécessitent une intervention d'urgence, programmée pour 2008.

¹³. Aujourd'hui au dépôt de fouille de la basilique Saint-Martin (Caisse D.IV, à inventorier).

4. ENDUITS DE L'ABBATIALE GOTHIQUE

Ils sont encore moins nombreux que les enduits romans et presque totalement absents des sondages du bas-côté nord.

Un groupe dominant est aisément identifiable tant en raison de la gamme des couleurs très spécifique (présence du bleu du lapis-lazuli (?), du cinabre, abondance des mélanges et des demi-teintes, les ocres étant bien atténués)¹⁴, que par les indications de Ch. Lelong concernant les enduits gothiques du chevet. Quant au mortier, il se différencie assez peu de celui de l'enduit de la chapelle nord romane, si ce n'est l'épaisseur qui est toujours plus faible. D'ailleurs, les enduits peints du chœur (fig. 26-27) et de la nef (fig. 28) ne sont pas tout à fait identiques (campagnes picturales échelonnées ?). La différence est particulièrement nette dans la nuance du vert gris. Contre toute attente, c'est cette teinte-là et non pas un aplat blanc qui prévaut parmi les fragments qui sont pour la plupart monochromes et donc peu informatifs¹⁵. La couche picturale est en général assez fine et usée. Il s'agirait plutôt d'une technique mixte. On ne voit guère de modelés, tandis que le dessin noir semble jouer un rôle encore plus important.

De surcroît il y a au moins deux types d'enduits plus particuliers et encore plus tardifs (?). Ainsi on pourrait dater de la Renaissance un fragment-« tablette » avec quelques lettres capitales noires sur fond blanc (caisse 131, sac 5 : CHA.V), dont l'enduit n'est pas sans rappeler le crépi du pilier cruciforme de l'église de l'an mil (fig. 29 et 30). Mais les fragments de ce type sont rarissimes ; il est à signaler parmi eux un gracieux motif floral réunissant des nuances orangées, vert pâle et blanches sur fond noir (caisse 20, sac 14 : N.7). L'autre type se caractérise par une épaisseur encore plus réduite (*ibidem*, caisse 20, sacs 11 et 12 et caisse 21, sac 19) ; la palette est aussi vive, dont un orange ou un bleu naturel superposé à un rouge violet.

¹⁴. Les couleurs sont les mêmes sur les fragments d'architecture (colonnettes, chapiteaux, bases...) peints (ceux qui ne portent qu'une couche picturale, car beaucoup sont badigeonnés en jaune et en blanc).

¹⁵. On y retrouve, il est vrai, constamment des morceaux qui portent un badigeon jaune pâle mais ils sont plus épais et de texture plus granuleuse (même en surface) et constituent un sous-groupe particulier.

LISTE DES FIGURES

- Fig. 1** : Zone 1 : Ancienne et nouvelle numérotation des secteurs de fouille.
- Fig. 2** : Enduit peint romain du type principal et détail des éclaboussures de peinture rouge (Caisse 30, sac 90, secteur 1-TR.I).
- Fig. 3** : Fragments d'enduits peints du même type : la couleur dégradée fait apparaître un *intonaco* rosé (caisse 24, sac 13, secteur 1-TR.I).
- Fig. 4** : Blocs de tuffeau liés au mortier portant le même type d'enduit peint (caisse 51, sac n°472, secteur 1-TR.I).
- Fig. 5** : enduit romain d'un type différent (caisse 94, sac 64, secteur 2, crypte).
- Fig. 6** : Fragments d'enduit badigeonné : "échantillons enduit pilier cruciforme 980" selon C. Lelong (caisse 141, sac 4, secteur 1-TR.I).
- Fig. 7** : Enduit peint du haut Moyen Age (caisse 114, sac 28, secteur 3-D.II).
- Fig. 8** : Enduit peint du haut Moyen Age identique au précédent (caisse 114, sac 38, secteur 3-D.II).
- Fig. 9** : Enduit peint identique aux précédents ; le mortier et la couche de préparation sont bien distincts en coupe (caisse 118, sac 30, secteur 3-D.IV).
- Fig. 10** : Enduit peint antique (?) très proche des enduits présentés en figure 7 (caisse 63, sac 89, secteur 5-TR.II).
- Fig. 11** : Enduit peint romain provenant d'un pilier nord du choeur avec des colonnes engagées : motif en étoile (caisse 92, sacs 18 et 23a ; caisse 94, sac 84, secteur 2-crypte).
- Fig. 12** : Enduit peint romain (caisse 94, sac 72, secteur 2-crypte).
- Fig. 13** : Enduit romain, fragment de peinture d'un visage (oeil?) (caisse 92, sac 20, secteur 2-crypte).
- Fig. 14** : Enduit romain : ruban bicolore perlé (caisse 92 sac 13, secteur 2-crypte).
- Fig. 15** : Enduit peint romain en place : marbrures sur un des piliers de la nef.
- Fig. 16a et 16b** : Enduit peint romain en place sur le même pilier, variations des décors peints sur chaque face.
- Fig. 17a et b** : enduit peint romain : fragments avec des rinceaux (17a) et une partie du ruban bicolore (bleu-gris) formant l'encadrement (17b) (caisse 94, sac 70, 74, 80, caisse 96, sac 101, caisse 97 sac 107, secteur 2, crypte).
- Fig. 18** : Relevé d'un décor de rinceaux sur un bloc en remploi (Bulletin Monumental n°145,1987 : 195, fig. 73).
- Fig. 19** : Fragment de bandeau sculpté en damier avec des traces de polychromie.
- Fig. 20a** : Chapiteau peint d'une colonne engagée romane : décor de fleurons (bloc actuellement conservé sur le site).
- Fig. 20b** : Relevé du chapiteau par C. Lelong (Bulletin Monumental n°145,1987, fig. 69).
- Fig. 21** : Enduit provenant de la chapelle nord : décor peint du 13^e siècle (caisse 121, sac 62, secteur 3-D.IV).
- Fig. 22a et b** : Fragments du même enduit, avec les différentes couleurs de peintures et détail d'un fragment dont on peut identifier les différentes couches de badigeon (caisse 119, sac n°40, secteur 3-D.IV).
- Fig. 23a à d** : Enduit encore en place dans la chapelle nord (Zone 1, secteur 3-D.IV), vue d'ensemble du décor et détails des motifs (peinture rouge et noir-bleuté).
- Fig. 24** : Relevé de l'enduit peint en place en secteur 3 (Bulletin Monumental n°145,1987 : 195, fig. 72).
- Fig. 25a et b** : Blocs de tuffeau enduits et peints (caisse "D.IV 1978", secteur 3-D.IV).

- Fig. 26** : Fragments d'enduit peint gothique provenant du chevet : couleur bleue (lapis lazuli?) et rouge (cinabre?) (caisse 87, sac 258, chevet).
- Fig. 27** : Fragments d'enduit peint gothique provenant du chevet : couleur verte et traces de brosse liées à l'application de la couleur ? (caisse 87, sac 258, chevet).
- Fig. 28** : Enduit peint gothique provenant de la nef, couleur verte (caisse 35, sac 173, Fig. 27 : Fragments d'enduit peint gothique provenant du chevet : couleur verte et traces de brosse liées à l'application de la couleur? (caisse 87, sac 258, chevet).
- Fig. 29** : Fragment d'enduit peint portant une inscription (16^e siècle ?) (caisse 131, sac 5, chapelle rayonnante : CHA.V).
- Fig. 30** : Fragment de calcaire peint appartenant à l'église gothique : base d'une statue avec une inscription (caisse 131, sac 5, chapelle rayonnante CHA.V).

ANNEXE : rapport de Mme A. Barbet

C. N. R. S.
centre d'étude des
peintures murales romaines
Madame A. Barbet

Bordeaux le 31 janvier 1981

Analyse et examen d'échantillons de peintures de Marmoutier

Des échantillons TRI 2 et 5 on ne peut rien dire tant leur surface est érodée et atypique. Le morceau TRI 1 est rouge ocre, passé en couche épaisse (presque 1mm), qui a été absorbée par le mortier de support, ce qui indique bien une exécution à fresque. Le mortier de support comprend deux couches, la première, de surface à 0,4cm, la deuxième grise est de 1cm.

Le morceau TRI 3 est le plus intéressant; le fragment montre le bord d'un champ rouge ocre, séparé d'un champ noir par un large filet jaune de 1,5cm. On note sous le champ noir, la couche de couleur ^{rouge ocre} RO, qui passe sous le filet jaune et qui était étalée largement. Ce détail nous indique que le rouge ocre a été étalé en premier et qu'il représente un grand panneau sur le bord duquel on a appliqué un autre champ plus étroit noir; ⁽¹⁾ à la jonction des deux on a appliqué un filet jaune. On peut donc restituer un champ rouge ocre, bordé de noir et séparé de lui par un filet jaune, ce n'est pas suffisant pour en tirer des éléments de datation. La couche de mortier en deux épaisseurs montre une première de 0,2cm, blanche avec chaux, et une deuxième incomplète, de 0,9cm, gris clair, contenant des cailloux d'un diamètre de 0,3cm.

(1) Pour plus de détails voir A. Barbet et C. Allag, Techniques de préparation des parois dans la peinture murale romaine, Mélanges de l'École Française de Rome Antiquité, 84, 1972, p; 935-1069

BIBLIOGRAPHIE

ANDRAULT-SCHMITT 2006

Andrault-Schmitt C., La collégiale Saint-Mexme : architecture et décor, in Lorans E. (éd.), *Saint-Mexme de Chinon, Ve-XXe siècle*, Paris, Comité des Travaux Historiques et Scientifique, 2006 : 22-187 (Mémoire de la section d'archéologie et d'histoire de l'art, 22).

DAVY 1999

Davy C., *La peinture murale romane dans les Pays de la Loire : l'indicible et le ruban plissé* Laval, Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne, 1999.

LELONG 1980

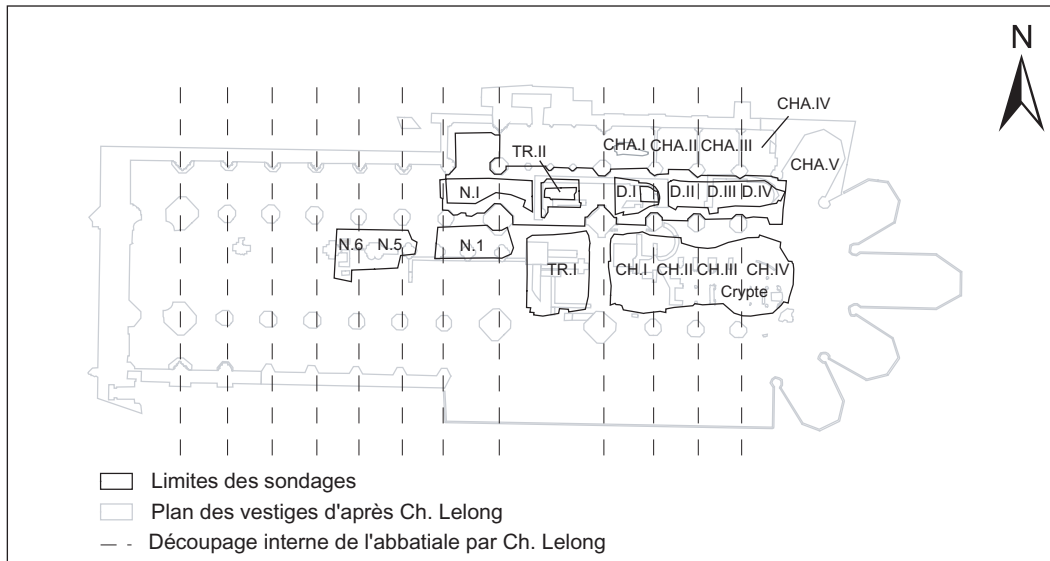
Lelong C., Observations et hypothèses sur l'église abbatiale gothique de Marmoutier au XIe siècle, *Bulletin monumental*, 138-II, 1980 : 117-171.

LELONG 1987

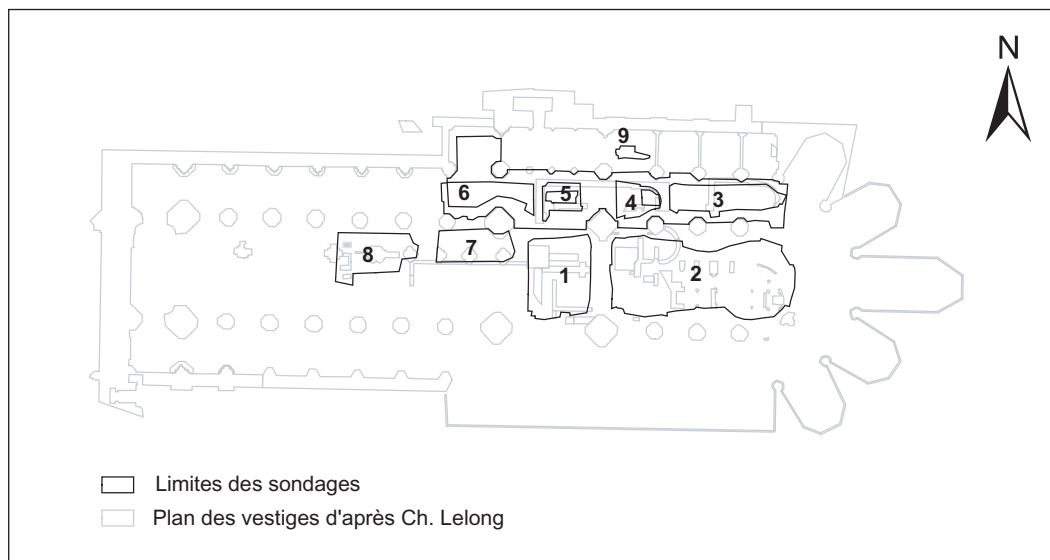
Lelong C., L'abbatiale romane de Marmoutier, *Bulletin monumental*, 145-II, 1987 : 173-204.

LELONG 1989

Lelong C., *L'abbaye de Marmoutier*, Chambray-lès-Tours, Editions C.L.D., 1989.



Plan de la zone 1, numérotation des secteurs effectuée par C. Lelong lors des fouilles anciennes



Plan de la zone 1, numérotation des secteurs effectuée par le LAT lors de la reprise des fouilles en 2005

Tours site 17 - Marmoutier 2007

Analyse préliminaire des enduits peints

Fig.1

Zone 1 : Ancienne et nouvelle numérotation des secteurs de fouille

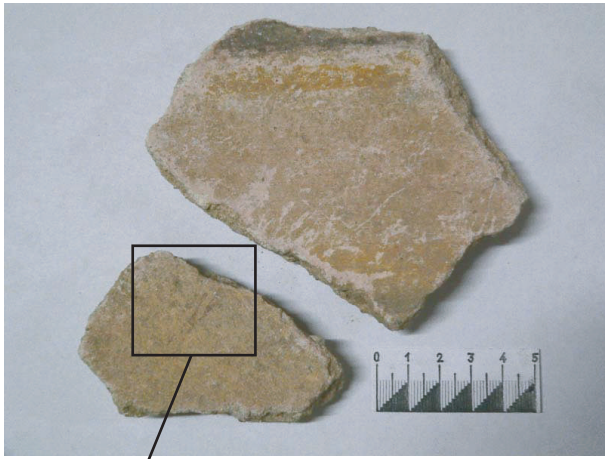


Fig.2 : Enduit peint romain du type principal et détail des éclaboussures de peinture rouge (Caisse 30, sac 90, secteur 1-TR.I)

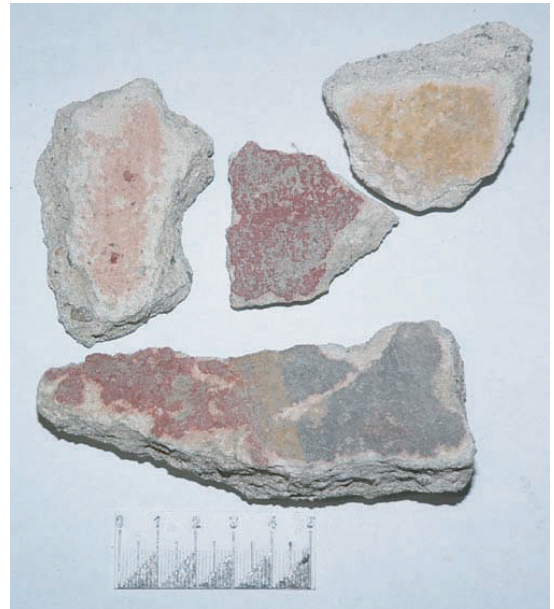


Fig.3 : Fragments d'enduits peints du même type : la couleur dégradée fait apparaître un *intonaco* rosé (caisse 24, sac 13, secteur 1-TR.I)



Fig.4 : Blocs de tuffeau liés au mortier portant le même type d'enduit peint (caisse 51, sac n°472, secteur 1-TR.I)



Fig.5 : enduit romain d'un type différent (caisse 94, sac 64, secteur 2, crypte)

Tours site 17 - Marmoutier 2007

Analyse préliminaire des enduits peints

Fig. 2 à 5

Les différents types d'enduits romains découverts dans la zone 1 lors des fouilles anciennes.



Fig.6 : Fragments d'enduit badigeonné : "échantillons enduit pilier cruciforme 980" selon C. Lelong (caisse 141, sac 4, secteur 1-TR.I)



Fig.7 : Enduit peint du haut Moyen Age (caisse 114, sac 28, secteur 3-D.II)



Fig.8 : Enduit peint du haut Moyen Age identique au précédent (caisse 114, sac 38, secteur 3-D.II)

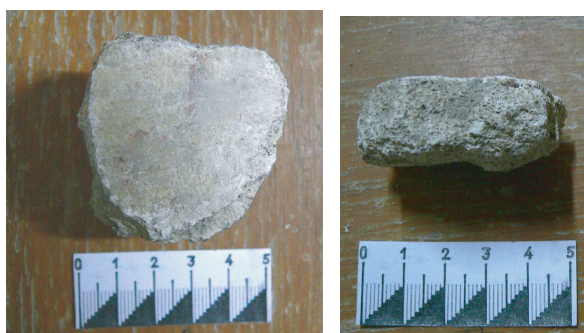


Fig.9 : Enduit peint identique aux précédents ; le mortier et la couche de préparation sont bien distincts en coupe (caisse 118, sac 30, secteur 3-D.IV)

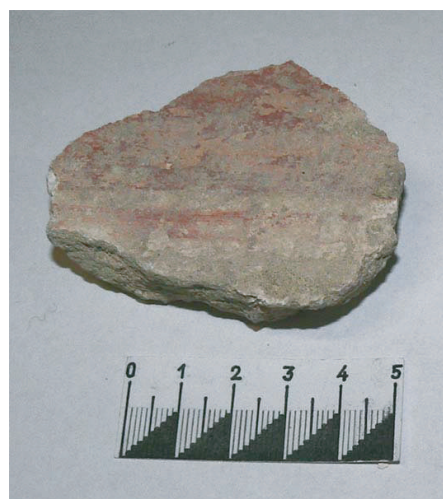


Fig.10 : Enduit peint antique (?) très proche des enduits présentés en figure 7 (caisse 63, sac 89, secteur 5-TR.II)

Tours site 17 - Marmoutier 2007

Analyse préliminaire des enduits peints

Fig. 6 à 10

Les enduits du haut Moyen Age : attributions à l'église de la fin du 10e siècle?



Fig. 11 : Enduit peint roman provenant d'un pilier nord du choeur avec des colonnes engagées : motif en étoile (caisse 92, sacs 18 et 23a ; caisse 94, sac 84, secteur 2-crypte)



Fig. 12 : Enduit peint roman (caisse 94, sac 72, secteur 2-crypte)

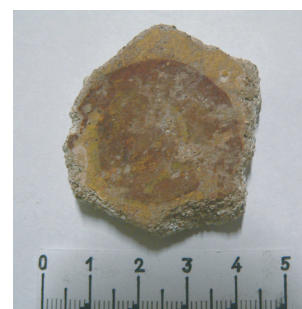


Fig. 13 : Enduit roman : fragment de peinture d'un visage (oeil?) (caisse 92, sac 20, secteur 2-crypte)

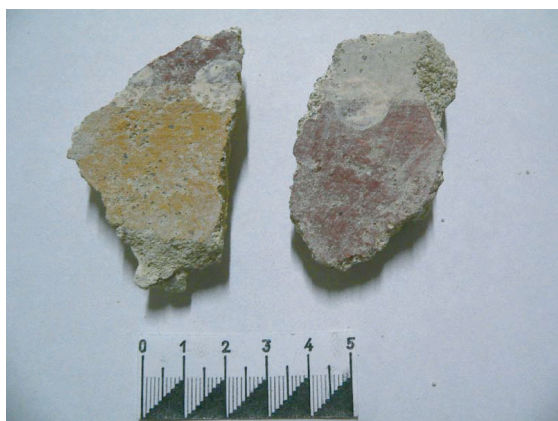


Fig. 14 : Enduit roman : ruban bicolore perlé (caisse 92 sac 13, secteur 2-crypte)



Fig. 15 : Enduit peint roman en place : marbrures sur des piliers de la nef



Fig. 16a et 16b : Enduit peint roman en place sur le même pilier : variations des décors peints sur chaque face

Tours site 17 - Marmoutier 2007

Analyse préliminaire des enduits peints

Fig. 11 à 16

Zone 1

Enduits peints romans : fragments découverts lors des fouilles anciennes et enduit en place sur un pilier de la nef

CITERES, UMR 6173 - LAT - E.M.

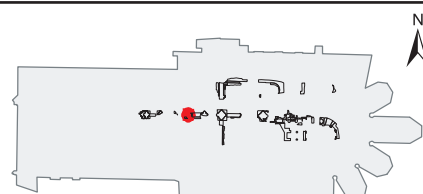
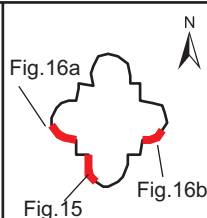
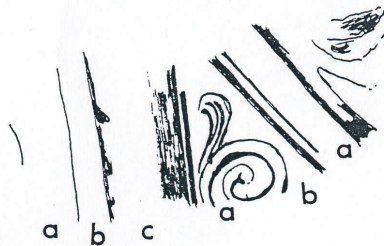




Fig.17a et b : enduit peint roman : fragments avec des rinceaux (17 a) et une partie du ruban bicolore (bleu-gris) formant l'encadrement (17 b) (caisse 94, sac 70, 74, 80, caisse 96, sac 101, caisse 97 sac 107, secteur 2, crypte)



légende
 a ocre rouge
 b ocre jaune
 c gris-noir
 / noir

FIG. 73. — RINCEAU SUR UNE PIERRE EN REMploi DANS LES FONDATIONS GOTHIQUES

Fig.18 : Relevé d'un décor de rinceaux sur un bloc en remploi (*Bulletin Monumental* n°145, 1987 : 195, fig. 73)



Fig.20 a : Chapiteau peint d'une colonne engagée romane : décor de fleurons (bloc actuellement conservé sur le site)



Fig.19 : Fragment de bandeau sculpté en damier avec des traces de polychromie

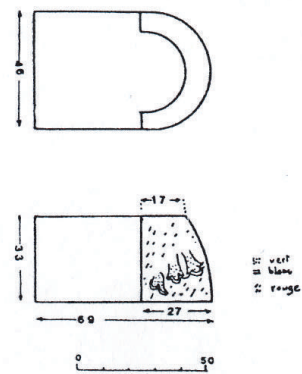


FIG. 69.
 LE CHAPITEAU PEINT

Fig.20 b : Relevé du chapiteau par C. Lelong (*Bulletin Monumental* n°145, 1987, fig. 69)

Tours site 17 - Marmoutier 2007

Analyse préliminaire des enduits peints

Fig. 17 à 20

Elements de décor de l'église romane : rinceaux, frise en damier, chapiteau peint



Fig. 21 : Enduit provenant de la chapelle nord : décor peint du 13e siècle (caisse 121, sac 62, secteur 3-D.IV)



Fig. 22 a et b : Fragments du même enduit, avec les différentes couleurs de peintures et détail d'un fragment dont on peut identifier les différentes couches de badigeon (caisse 119, sac n°40, secteur 3-D.IV)

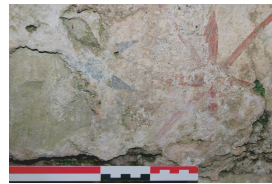


Fig. 23 a à d : Enduit encore en place dans la chapelle nord (Zone 1, secteur 3-D.IV), vue d'ensemble du décor et détails des motifs (peinture rouge et noir-bleuté)

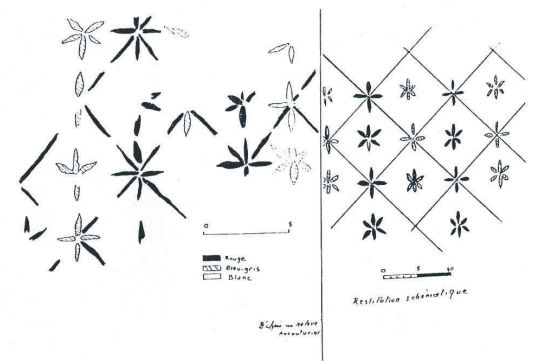


FIG. 72. — PEINTURE MURALE DANS L'ABSIDIOLE, CALQUE ET RESTITUTION

Fig. 24 : Relevé de l'enduit peint en place en secteur 3 (*Bulletin Monumental* n°145, 1987 : 195, fig. 72)



Fig. 25 a et b : Blocs de tuffeau enduits et peints (caisse "D.IV 1978", secteur 3-D.IV)

Tours site 17 - Marmoutier 2007
Analyse préliminaire des enduits peints
Fig. 21 à 25

Zone 1 Secteur 3

Le décor peint de la chapelle nord de l'église romane : un motif de treillis losangé et étoiles (fragments découverts lors des fouilles anciennes et enduit en place)

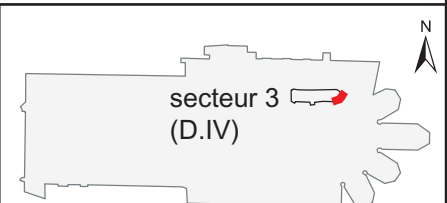




Fig.26 : Fragments d'enduit peint gothique provenant du chevet : couleur bleue (lapis lazzuli?) et rouge (cinabre?) (caisse 87, sac 258, chevet)



Fig.27 : Fragments d'enduit peint gothique provenant du chevet : couleur verte et traces de brosse liées à l'application de la couleur ? (caisse 87, sac 258, chevet)

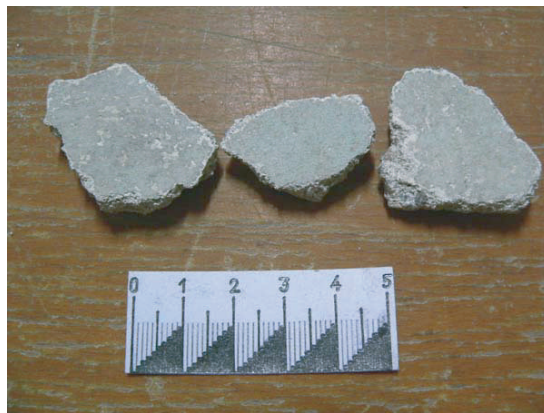


Fig.28 : Enduit peint gothique de couleur verte provenant de la nef (caisse 35, sac 173)



Fig.29 : Fragment d'enduit peint portant une inscription (16e siècle ?) (caisse 131, sac 5, chapelle rayonnante CHA.V)



Fig.30 : Fragment de calcaire peint appartenant à l'église gothique : base d'une statue avec une inscription (caisse 131, sac 5, chapelle rayonnante CHA.V)

Tours site 17 - Marmoutier 2007

Analyse préliminaire des enduits peints

Fig. 26 à 30

Fragments d'enduit peint appartenant à l'église gothique et éléments de décor plus tardifs